

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

**RECUEIL DE LEGISLATION**

---

**A — N° 22**

**23 mai 1969**

---

**SOMMAIRE**

Loi du 22 avril 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969.....	page	<b>546</b>
Chapitre I <sup>er</sup> . — Recettes ordinaires .....		<b>552</b>
Chapitre II. — Recettes extraordinaires .....		<b>568</b>
Chapitre III. — Dépenses ordinaires .....		<b>571</b>
Chapitre IV. — Dépenses extraordinaires .....		<b>710</b>
Chapitre V. — Budget des recettes et des dépenses pour ordre .....		<b>734</b>
Règlement grand-ducal du 22 avril 1969 portant exécution de la loi du 22 avril 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969.....		<b>736</b>

---

## Loi du 22 avril 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc.;  
 Notre conseil d'Etat entendu;  
 De l'assentiment de la chambre des députés;  
 Vu la décision de la chambre des députés du 2 avril 1969 et celle du conseil d'Etat du 4 avril 1969 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le budget de l'Etat pour l'exercice 1969 est arrêté:

En recettes à la somme de .....	fr. 11.003.535.000
soit: recettes ordinaires .....	fr. 9.902.412.000
recettes extraordinaires .....	fr. 1.101.123.000
	<hr/>
	fr. 11.003.535.000
En dépenses à la somme de .....	fr. 11.099.962.000
soit: dépenses ordinaires .....	fr. 9.797.420.000
dépenses extraordinaires .....	fr. 1.302.542.000
	<hr/>
	fr. 11.099.962.000
	<hr/>

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

**Art. 2.** Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1968 seront recouverts pendant l'exercice 1969 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sauf que l'alinéa 3 de l'article 129 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est remplacé par les trois alinéas qui suivent:

« (3) Les époux imposables collectivement qui perçoivent chacun une pension ou rente visée à l'alinéa 1<sup>er</sup> obtiennent un complément d'abattement de 6.000 francs à condition que le revenu imposable diminué de l'abattement pour charges extraordinaires soit inférieur à 120.000 francs. Lorsque le revenu à considérer est égal ou supérieur à 120.000 francs sans dépasser 150.000 francs, le complément d'abattement est égal au cinquième de la différence entre le montant de 150.000 francs et ledit revenu. Le complément d'abattement ne peut être supérieur aux recettes de pensions et de rentes allouées à l'épouse.

(4) L'abattement et le complément d'abattement n'entrent chacun qu'une seule fois en ligne de compte pour l'ensemble des pensions et rentes allouées au contribuable. Leur somme ne peut, par ailleurs, pas être supérieure à la différence entre la somme des pensions et des rentes en cause et celle des frais d'obtention et des dépenses spéciales visées à l'article 110 qui s'y rapportent.

(5) En ce qui concerne la retenue d'impôt, l'application des dispositions sub (3) et (4) aura lieu conformément à des dispositions à prendre par règlement grand-ducal. »

**Art. 3.** Pour faire face aux besoins de la trésorerie d'Etat, le ministre des finances est autorisé à émettre des bons du trésor. Les conditions et les modalités de cette émission, notamment le taux d'intérêt et l'époque de remboursement, seront déterminées par arrêté ministériel.

**Art. 4.** (1) Aucun transfert d'un article à l'autre ne peut être fait avant le 1<sup>er</sup> décembre 1969.

(2) Dans des cas exceptionnels des transferts peuvent être autorisés par le ministre des finances avant le 1<sup>er</sup> décembre 1969.

(3) Le gouvernement soumet à la chambre des comptes copie des arrêtés de transfert en indiquant la raison justificative de chaque transfert.

(4) La chambre des comptes communique à la chambre des députés, ensemble avec ses observations sur le projet de loi concernant le règlement des comptes généraux de l'exercice 1969, un relevé de tous les arrêtés de transfert. Elle joint à ce relevé un rapport circonstancié y relatif.

**Art. 5.** Les crédits figurant au chapitre des dépenses extraordinaires, les crédits du chapitre des dépenses ordinaires marqués comme non-transférables et les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles de transfert.

**Art. 6.** Les crédits non limitatifs ne peuvent être dépassés qu'avec l'accord préalable du ministre des finances.

**Art. 7. (1)** Les crédits prévus pour les traitements, les indemnités, les salaires et les pensions sont non limitatifs.

(2) Au cours de l'année 1969 il n'est procédé à aucun nouvel engagement de personnel au service de l'Etat, sauf en cas de nécessité établie et s'il s'agit du remplacement du titulaire d'un emploi vacant.

(3) Pour l'application de cette disposition l'effectif total du personnel comprenant les fonctionnaires, les employés ainsi que les aides de bureau, les auxiliaires et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1969, est considéré comme un maximum qui ne peut être dépassé. Sont comprises dans l'effectif total les vacances qui s'étaient produites avant le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et qui n'étaient pas encore pourvues de titulaires à cette date. Au cas où l'occupation d'un emploi vacant n'est pas nécessaire à l'administration même où la vacance s'est produite, un nouvel engagement peut avoir lieu dans toute autre administration si la nécessité en est établie.

(4) Les dispositions qui précèdent ne visent pas les engagements nouveaux qui sont nécessaires pour l'occupation d'emplois prévus par une disposition légale ou réglementaire édictée postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1964. La nécessité de l'engagement doit toutefois être prouvée.

(5) En outre, lorsqu'il est établi qu'un accroissement permanent des effectifs scolaires des établissements d'enseignement supérieur, secondaire, moyen, professionnel, technique et agricole, qu'une augmentation constante du nombre et de la diversité des professions à enseigner dans les établissements d'enseignement professionnel ou que les besoins de l'instruction des enfants sourds-muets exigent la création de classes nouvelles, le gouvernement en conseil pourra autoriser le renforcement du cadre du personnel enseignant, si les possibilités d'engagements nouveaux prévus aux alinéas précédents sont épuisées.

(6) Les décisions relatives aux engagements nouveaux de personnel au service de l'Etat incombent au conseil de gouvernement sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946.

(7) Par dérogation aux alinéas (2) et (3) du présent article, le gouvernement est autorisé à engager:

- a) pour le compte du ministère des finances: un attaché pour les besoins du commissariat au contrôle des banques;
- b) pour le compte du ministère de l'éducation nationale: une employée de l'Etat pour les besoins du collège d'enseignement moyen de Luxembourg;
- c) pour le compte du ministère de la santé publique:
  - une employée de l'Etat pour les besoins du service d'éducation sanitaire;
  - deux kinésithérapeutes, deux assistantes techniques, deux employés de l'Etat, trois ouvriers et six ouvrières-femmes de charge pour les besoins du centre de réhabilitation physique et de rééducation respiratoire de Mondorf-Etat;
  - une assistante médicale, une masseuse et une aide-caissière pour les besoins de l'établissement des bains de Mondorf-Etat;
  - deux infirmières et un infirmier pour les besoins du centre de Mondorf-Etat pour enfants handicapés;

une employée de l'Etat pour les besoins de la direction de l'établissement thermal de Mondorf-  
Etat;  
une employée de l'Etat pour les besoins de la maison de santé d'Ettelbruck;  
deux orthoptistes pour les besoins du centre d'orthoptie et de pléoptie;  
deux infirmières pour les besoins du service de gynécologie de la maternité de l'Etat;  
deux laborantines et une employée de l'Etat pour les besoins du centre de détection cytologique  
de la maternité de l'Etat;  
quatre-vingt-six infirmiers et infirmières auxiliaires stagiaires pour les besoins de la maison de  
santé d'Ettelbruck;

d) pour le compte du ministère des travaux publics:

deux artisans et deux ouvriers pour le service de surveillance et d'entretien de la station d'épura-  
tion de Mersch-Beringen.

(8) Sont prorogés pour la durée de l'année 1969 les engagements ci-après, autorisés par l'article 7,  
alinéa (7), des lois budgétaires du 11 avril 1964, du 4 mai 1965, du 18 février 1966, par l'article 10, alinéa  
(7), de la loi budgétaire du 24 mars 1967 et par l'article 9, alinéa (7), de la loi budgétaire du 23 décembre  
1967:

a) pour le compte du ministère des transports:

six employés de l'Etat, un technicien diplômé de l'Etat et huit maîtres éclusiers de l'Etat pour les  
besoins du service de la navigation;  
deux employés de l'Etat pour les besoins du contrôle de l'exécution de la législation sur les trans-  
ports routiers;

b) pour le compte du ministère de l'économie nationale:

un attaché économique pour les besoins du service central de la statistique et des études écono-  
miques;

c) pour le compte du ministère de l'éducation nationale:

trois employés de l'Etat pour les besoins du nouvel athénée de Luxembourg;  
un employé de l'Etat pour les besoins du lycée classique de Diekirch;

d) pour le compte du ministère de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale:

un employé de l'Etat pour les besoins du service national de la jeunesse;

e) pour le compte du ministère des travaux publics:

un employé de l'Etat pour les besoins du commissariat à la protection des eaux;

f) pour le compte du ministère de la santé publique:

un employé de l'Etat pour les besoins du service de radioprotection;  
trois assistantes techniques et une employée de l'Etat pour les besoins du service de radiophoto-  
graphie;

un employé de l'Etat pour les besoins du service des médecins-inspecteurs;

trois employés de l'Etat pour les besoins de l'établissement thermal de Mondorf-Etat;

trois employés de l'Etat pour les besoins de l'institut médical de Mondorf-Etat;

un médecin, quinze infirmières et vingt employés de l'Etat pour les besoins de la clinique pour  
enfants;

dix infirmiers et infirmières ainsi que cinquante-et-un infirmiers et infirmières auxiliaires sta-  
giaires pour les besoins de la maison de santé d'Ettelbruck;

g) pour le compte du ministère du travail et de la sécurité sociale:

une employée de l'Etat pour les besoins des commissariats aux examens de maîtrise et de fin  
d'apprentissage;

h) pour le compte du ministère des finances:

un employé de l'Etat pour les besoins du commissariat au contrôle des banques.

**Art. 8.** (1) Les dispositions qui régissent actuellement le fonds communal et le fonds communal d'allocations compensatoires sont remplacées pour l'année 1969 par les dispositions des alinéas (2) à (7) ci-après:

(2) Il est attribué aux communes à titre de fonds communal une somme de 90.000.000 francs à répartir comme suit:

- a) 2.000.000 francs d'après la population de résidence du dernier recensement général;
- b) 20.000.000 francs sur la base de l'impôt foncier et selon les dispositions de l'alinéa (3) du présent article;
- c) 35.000.000 francs d'après la population de résidence du dernier recensement général majorée le cas échéant proportionnellement à la différence entre le rendement moyen, par habitant du pays, de l'impôt commercial pour les années 1965 à 1967 et le rendement moyen, par habitant de la commune, dudit impôt, sous réserve des dispositions de l'alinéa (4) du présent article;
- d) 2.500.000 francs au prorata des traitements de base des fonctionnaires et employés du secrétariat et de la recette communaux, en activité de service au 31 décembre 1967, suivant les grades et échelons atteints à cette date;
- e) 5.000.000 francs au prorata du service de la dette consolidée des communes arrêtée au 31 décembre 1967, déduction faite des annuités remboursées aux communes, soit directement par l'Etat, soit par des particuliers;
- f) 7.500.000 francs d'après la population de résidence du dernier recensement général majorée, le cas échéant, proportionnellement à la différence entre la charge moyenne, par habitant du pays, de la dette communale consolidée arrêtée au 31 décembre 1967 et la charge moyenne par habitant de la commune, de ladite dette, sous réserve des dispositions de l'alinéa (5) du présent article;
- g) 18.000.000 francs d'après les dispositions de l'alinéa (6) du présent article.

(3) Du montant de 20.000.000 francs visé sub b) de l'alinéa (2), une première tranche est allouée aux communes qui ont fixé des taux supérieurs à 300 pour-cent pour l'impôt foncier A et des taux pondérés supérieurs à 300 pour-cent pour l'impôt foncier B. La part revenant à chaque commune est égale à la différence entre le produit effectif de l'impôt foncier de l'année 1967 et le produit fictif calculé aux taux de 300 pour-cent. Après déduction de cette tranche, le solde constituant la deuxième tranche est réparti d'après le produit effectif de l'impôt foncier de l'année 1967.

(4) Sont exclues de la répartition du montant de 35.000.000 francs visé sub c) de l'alinéa (2) les communes dont le rendement moyen par habitant de la commune, de l'impôt commercial pour les années 1965 à 1967 est supérieur au rendement moyen, par habitant du pays, dudit impôt.

(5) Pour la répartition du montant de 7.500.000 francs visé sub f) de l'alinéa (2) est seule majorée la population des communes dont la charge moyenne, par habitant de la commune, de la dette communale consolidée arrêtée au 31 décembre 1967 est supérieure à la charge moyenne, par habitant du pays, de ladite dette. La dette communale à prendre en considération est constituée par les capitaux restant à rembourser au 31 décembre 1967 sur les emprunts contractés antérieurement, déduction faite cependant des capitaux à rembourser sur les emprunts dont le service financier est supporté par l'Etat ou des particuliers.

(6) Le montant de 18.000.000 francs dont question sub g) de l'alinéa (2) est réparti à titre d'allocations compensatoires entre les communes dont le budget n'est plus en équilibre du fait des majorations d'abattements prévues par l'article 2 de la loi du 29 août 1953 portant majoration de l'abattement valable en matière d'impôt commercial et institution d'un fonds communal d'allocations compensatoires et l'article 3 de la loi du 26 avril 1954 ayant un objet analogue. L'allocation pouvant être attribuée à une commune est égale à la moyenne des allocations déterminées pour les années 1954 à 1960 sur la base de l'article 2, alinéa 2, de la précitée loi du 29 août 1953. Au cas où la somme des allocations ainsi calculées est supérieure ou inférieure au montant à répartir, celles-ci sont, selon le cas, à réduire ou à majorer proportionnellement.

(7) Les mesures d'exécution du présent article seront déterminées par un règlement du ministre des finances et du ministre de l'intérieur.

**Art. 9. I.** — (1) La participation des communes dans le produit des impôts de l'Etat ci-après désignés est fixée pour l'année 1969:

- a) à 18 pour-cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- b) à 10 pour-cent du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires, déduction faite des bonifications à l'exportation;
- c) à 20 pour-cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 1969 sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

II. — (1) Les participations déterminées conformément aux dispositions du paragraphe précédent sont réparties entre les communes selon les règles suivantes:

- a) celle visée à l'alinéa (1), a), du paragraphe précédent à concurrence de 70 pour-cent au prorata de la population de résidence du dernier recensement général, et à concurrence de 30 pour-cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières, au sens du paragraphe 3, N° 1, de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1967;
- b) celle visée à l'alinéa (1), b), du paragraphe précédent à concurrence de 70 pour-cent au prorata de la population de résidence du dernier recensement général, et à concurrence de 30 pour-cent au prorata du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires versé par les entrepreneurs de chaque commune, compte tenu des dispositions de l'alinéa (2) du présent paragraphe;
- c) celle visée à l'alinéa (1), c), du paragraphe précédent à concurrence de 70 pour-cent au prorata du nombre des véhicules à moteur admis à la circulation au 1.1.1968 selon la commune du domicile du propriétaire, et à concurrence de 30 pour-cent au prorata de la superficie des chemins vicinaux ci-après désignés exprimés en mètres carrés, toutes fractions négligées, les multiplicateurs 2 et 1 étant appliqués respectivement
  - 1) aux chemins vicinaux pourvus d'un revêtement dur, à l'exclusion des empièvements ordinaires;
  - 2) aux chemins vicinaux pourvus d'un empièchement ordinaire.

(2) L'impôt sur le chiffre d'affaires versé par un entrepreneur, dans le chef duquel la base d'assiette globale de l'impôt commercial de l'année 1968 doit être soumise à une ventilation en vertu de l'article 6, 2°, b) de la loi du 1<sup>er</sup> mars 1952, modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs, est réparti entre les communes participant à cette ventilation dans la même proportion que ladite base d'assiette. Sont mises en compte les quotes-parts de base d'assiette globale résultant de la dernière décision notifiée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1970, sans égard à d'éventuelles modifications ultérieures. En cas d'application de l'article 4 du règlement du 20 avril 1962 réglant, en matière d'impôt commercial, les ventilations et la participation des communes de résidence des salariés, l'impôt sur le chiffre d'affaires est réparti entre les communes dans la proportion résultant de l'accord intervenu entre les intéressés.

(3) Les données sur le nombre des véhicules à moteur admis à la circulation selon la commune du domicile du propriétaire sont tirées des statistiques sur les véhicules à moteur du Grand-Duché de Luxembourg établies au 1.1.1968 par le service central de la statistique et des études économiques.

(4) La superficie des chemins vicinaux entrant en ligne de compte est calculée compte tenu des trottoirs, accotements et fossés, selon le cas. Les données sur la superficie desdits chemins sont tirées de la statistique sur la voirie vicinale établie au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

III. — (1) A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel des participations sont versées aux communes. Le montant de ces avances est déterminé chaque trimestre par le ministre des finances sur la base du produit escompté des impôts en question. La répartition de ces avances entre

les communes est faite par le ministre de l'intérieur conformément aux dispositions du paragraphe précédent.

(2) Après la fin de l'année, le ministre de l'intérieur détermine, sur la base des paragraphes I et II ci-dessus, les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu de l'alinéa (1) du présent paragraphe.

IV. — L'application du règlement ministériel du 17 janvier 1962 concernant la répartition de la part des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu est suspendue pour l'année 1969.

**Art. 10.** Le ministre des finances peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

**Art. 11.** (1) Les officiers et sous-officiers de l'armée proprement dite, qui n'ont pas été choisis pour faire partie de la première composition du corps des officiers et du corps des sous-officiers visés à l'article 19 (1) et (2) de la loi du 29 juin 1967 portant abolition du service militaire obligatoire et qui atteindront trente années de service ou l'âge de cinquante ans avant le 31 décembre 1969 bénéficieront des dispositions de l'article 37 de la susdite loi, à condition de présenter leur demande de mise à la retraite avant le 1<sup>er</sup> décembre 1969.

(2) A partir de l'année 1969 les termes « le traitement maximum attaché aux grades respectifs de lieutenant-colonel et d'adjudant-major » figurant à l'alinéa (3) du susdit article 37 sont complétés par les mots « augmenté des émoluments accessoires qui sont comptés pour la valeur de vingt-cinq points indiciaires ».

**Art. 12.** Lors de la promulgation de la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969, le gouvernement remplacera les désignations ministérielles figurant au projet de budget par celles prévues à l'arrêté grand-ducal du 6 février 1969 portant constitution des départements ministériels.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Palais de Luxembourg, le 22 avril 1969  
**Jean**

*Les Membres du Gouvernement,*

**Pierre Werner**  
**Eugène Schaus**  
**Jean-Pierre Buchler**  
**Jean Dupong**  
**Madeleine Frieden**  
**Gaston Thorn**  
**Marcel Mart**

---

Doc. parl. N° 1327, sess. ord. 1968-1969 et sess. extraord. 1969

---

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
<b>BUDGET DES RECETTES</b>			
—————			
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — RECETTES ORDINAIRES</b>			
<b>65 — MINISTERE DES FINANCES</b>			
<b>Administration des contributions directes et des accises (sections 65.0 à 4)</b>			
<b>Section 65.0 — IMPOTS DIRECTS</b>			
65.0.37.00	—	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	1.300.000.000
65.0.37.01	—	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités....	850.000.000
65.0.37.02	—	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	1.750.000.000
65.0.37.03	—	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.	105.000.000
65.0.37.04	—	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents .....	12.000.000
65.0.37.05	—	Impôt sur la fortune.....	230.000.000
65.0.37.06	—	Impôt sur les tantièmes .....	20.000.000
65.0.37.07	—	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les gains à distribuer .....	500.000
65.0.37.08	—	Restants de l'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre .....	p <sup>r</sup> mém.
65.0.57.00	—	Restants de l'impôt extraordinaire sur le capital .....	p <sup>r</sup> mém.
			4.267.500.000
<b>Section 65.1 — IMPOTS INDIRECTS</b>			
65.1.36.00	—	Recettes sur toccage .....	30.000
65.1.36.01	—	Taxe sur les véhicules automoteurs .....	180.000.000
65.1.36.02	—	Taxe sur les cabarets .....	10.000.000
65.1.36.03	—	Droits d'accises sur l'alcool .....	29.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		Détail: Rendement brut ..... fr. 26.000.000 A déduire: Restitutions pour alcool dé- naturé et exporté ..... fr. 6.000.000 Transferts des droits ..... p <sup>r</sup> mém. » 6.000.000 <hr/> Rendement net ..... fr. 20.000.000 A ajouter: somme à recevoir de la Belgique . » 9.000.000 <hr/> Rendement net total ..... fr. 29.000.000	
65.1.36.04	—	Taxe de consommation sur l'alcool .....	64.000.000
65.1.36.05	—	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: pré- lèvement sur les sommes brutes engagées.....	2.000.000
65.1.36.06	—	Produit des prélèvements et montants compensatoires opérés sur cer- tains produits agricoles .....	15.000.000
		Détail: 1) Prélèvements et montants compensatoires à l'importation de certains produits agri- coles en vertu des règlements de la C.E.E. - Régime commun avec la Belgique (part du Grand-Duché) ..... fr. 3.000.000 2) Prélèvements à l'importation de certains produits agricoles en vertu du règlement grand-ducal du 17 août 1963, relatif à l'exé- cution des règlements, décisions, direc- tives, avis et recommandations de la C.E.E. touchant la matière agricole, et notam- ment de l'article 5 (régime autonome du Grand-Duché) ..... » 12.000.000 <hr/> Total ..... fr. 15.000.000	
65.1.36.07	—	Restants de l'impôt sur le chiffre d'affaires d'exercices antérieurs à 1946	p <sup>r</sup> mém. <hr/> 300.030.000
		<b>Section 65.2 — RECETTES D'EXPLOITATION, TAXES ET REDEVANCES DIVERSES</b>	
65.2.10.00	—	Recettes diverses non ventilées .....	10.000.000
65.2.10.01	—	Excédent de recettes de comptes extraordinaires .....	4.000.000
65.2.16.00	—	Produit de la vente de barèmes d'impôt, de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives, d'alcoolmètres, d'alcool saisi et d'objets divers .....	300.000
65.2.16.01	—	Recettes de l'administration du cadastre et de la topographie .....	4.000.000
		Détail: 1) Extraits cadastraux ..... fr. 1.600.000 2) Mesurages exécutés pour le compte des communes et des particuliers ..... » 2.320.000	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		3) Vente de cartes topographiques ..... fr. 80.000	
		Total ..... fr. 4.000.000	
65.2.16.02	—	Recettes en relation avec le service de contrôle médical (loi du 26.7.1966) .....	1.200.000
65.2.26.00	—	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard .....	4.000.000
65.2.28.00	—	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies .....	3.800.000
65.1.28.01	—	Stations de contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Recettes d'exploitation (part de l'Etat) .....	187.000
65.2.38.00	—	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues.....	500.000
65.2.38.01	—	Taxe sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux .....	90.000
65.2.38.02	—	Recettes en relation avec l'enseignement .....	4.540.000
		Détail:	
		1) Taxes à payer par les candidats aux examens du brevet de maîtrise ..... fr. 800.000	
		2) Droits à payer par les candidats pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteur ..... » 40.000	
		3) Part des sociétés industrielles dans les frais de l'enseignement professionnel ..... » 2.000.000	
		4) Recettes d'exploitation de l'école hôtelière ..... » 500.000	
		5) Tickets de repas des cantines scolaires .... » 1.200.000	
		Total ..... fr. 4.540.000	
65.2.38.03	—	Taxes diverses, droits de chancellerie et recettes diverses .....	117.000
		Détail:	
		1) Conseil arbitral et conseil supérieur des assurances sociales. — Taxes (art. 33 de l'arrêté grand-ducal du 13.10.1945) ..... fr. 45.000	
		2) Produit de la vente de timbres de licence. — Droit de chancellerie (part du Grand-Duché) ..... » 72.000	
		3) Divers ..... p <sup>r</sup> mém.	
		Total ..... fr. 117.000	
65.2.39.00	—	Recettes en relation avec le département de l'économie nationale ....	2.000.000
		Détail:	
		1) Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du service de l'enregistrement international des marques de fabriques et de commerce ..... fr. 1.000.000	
		2) Part contributive des communautés européennes aux frais occasionnés par les enquêtes à exécuter par le service central de la statistique et des études économiques	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		(Statec) pour le compte de l'office de statistique des communautés européennes . . . . . fr. 1.000.000	
		Total . . . . . fr. 2.000.000	
			34.734.000
		<b>Section 65.3 - RECETTES PROVENANT DE PARTICIPATIONS OU D'AVANCES DE L'ETAT</b>	
65.3.16.00	—	Ristourne sur courant . . . . .	5.100.000
65.3.16.01	—	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques. — Recettes provenant de la vente de courant des centrales hydro-électriques . . . . .	28.000.000
		Détail:	
		1) Centrale d'Esch-sur-Sûre. . . . . fr. 14.000.000	
		2) Centrale de Rosport . . . . . » 14.000.000	
		Total . . . . . fr. 28.000.000	
65.3.16.02	—	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du § 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30 avril 1963 entre l'Etat et la S.E.O. . . . .	16.000.000
65.3.26.00	—	Intérêts de fonds en dépôt . . . . .	37.000.000
		Détail:	
		1) Crédits d'équipement . . . . . fr. 17.000.000	
		2) Fonds de crise . . . . . » 10.000.000	
		3) Autres dépôts . . . . . » 10.000.000	
		Total . . . . . fr. 37.000.000	
65.3.26.01	—	Versements des C.F.L.: intérêts . . . . .	35.006.000
		Détail:	
		1) Intérêts 1969 à verser par les C.F.L. du chef des dépenses pour travaux complémentaires de 1 <sup>er</sup> établissement exécutés sur le réseau G. L. jusqu'au 10 mai 1940 à l'aide de fonds avancés par l'Etat . . . . . fr. 5.579.000	
		2) Participation des C.F.L. au prix de rachat des concessions G.L. et P.H.: consolidation des annuités du 1.6.1945 au 31.12.1947 (arriérés), intérêts 1969. . . . . » 219.000	
		3) Intérêts 1969 à payer par les C.F.L. pour le paiement du matériel roulant cédé par l'Etat le 15 mai 1953 . . . . . » 1.195.000	
		4) Intérêts dus à l'Etat par les C.F.L. pour l'exercice 1969 en remboursement des avances pour la couverture du déficit de la période du 1.6.1945 au 31.12.1947 . . . . . » 4.661.000	
		5) Cession à l'Etat grand-ducal des annuités d'intérêt de la part française du capital social des C.F.L. (art. 2 du protocole franco- luxembourgeois du 27.10.1956 relatif au	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		règlement de certaines questions liées à la convention franco - germano - luxembourgeoise relative à la canalisation de la Moselle) fr. 3.223.000 6) Annuité d'intérêt due à l'Etat grand-ducal conformément aux dispositions du contrat de prêt du 9 août 1957 et de l'avenant du 24.2.1965 ..... » 20.129.000 Total ..... fr. 35.006.000	
65.3.27.00	—	Produit des titres acquis à l'Etat par application de l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944 sur le recensement des titres et par application de la loi du 26 avril 1951 sur la liquidation des biens sous séquestre. .	50.000
65.3.27.01	—	Redevance à payer par la caisse d'épargne de l'Etat en rémunération de la garantie de l'Etat .....	38.000.000
65.3.27.02	—	Participation de l'Etat aux dividendes de la société nationale des habitations à bon marché .....	p <sup>r</sup> mém.
65.3.27.03	—	Recettes provenant de l'office commercial du ravitaillement .....	110.000.000
65.3.27.04	—	Versements des C.F.L.: intérêts statutaires de 1969 dus par les C.F.L. sur le capital social versé par l'Etat (fr. 408.000.000) .....	6.710.000
65.3.28.00	—	Redevances à payer par Radio-Luxembourg .....	200.000.000
65.3.28.01	—	Versement de la société Cegedel .....	8.600.000
		Détail:	
		1) Redevance de gestion ..... fr. 600.000	
		2) Dividendes ..... » 8.000.000	
		Total ..... fr. 8.600.000	
65.3.28.02	—	Participation de l'Etat aux dividendes de la société électrique de l'Our.	23.600.000
65.3.39.00	—	Participation du Grand-Duché aux bénéfices de la banque nationale de Belgique .....	17.000.000
65.3.86.00	—	Remboursement des C.F.L.: amortissements .....	37.150.000
		Détail:	
		1) Amortissement 1969 à verser par les C.F.L. du chef des dépenses pour travaux complémentaires de 1 <sup>er</sup> établissement exécutés sur le réseau G.L. jusqu'au 10 mai 1940 à l'aide de fonds avancés par l'Etat ..... fr. 801.000	
		2) Participation des C.F.L. au prix de rachat des concessions G.L. et P.H.: consolidation des annuités du 1.6.1945 au 31.12.1947 (arriérés), amortissement 1969 ..... » 266.000	
		3) Amortissement 1969 à payer par les C.F.L. pour le paiement du matériel roulant cédé par l'Etat le 15 mai 1953 ..... » 9.098.000	
		4) Amortissement dû à l'Etat par les C.F.L. pour l'exercice 1969 en remboursement des	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		avances pour la couverture du déficit de la période du 1.6.1945 au 31.12.1947 ..... fr. 5.704.000 5) Amortissement 1969 du capital social versé. » 4.450.000 6) Cession à l'Etat grand-ducal des annuités d'amortissement de la part française du capital social des C.F.L. (art. 2 du protocole franco-luxembourgeois du 27.10.1956 relatif au règlement de certaines questions liées à la convention franco-germano-luxembourgeoise relative à la canalisation de la Moselle) » 2.137.000 7) Annuité d'amortissement due à l'Etat grand-ducal conformément aux dispositions du contrat de prêt du 9 août 1957 et de l'avenant du 24.2.1965 ..... » 14.694.000 8) Recettes et remboursements divers ..... p <sup>r</sup> mém. Total ..... fr. 37.150.000	
			562.216.000
		Section 65.4 — RECETTES PROVENANT DE REMBOURSEMENTS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'EXPLOITATION ET AUTRES	
65.4.-11.00	—	Parts contributives des communes dans les traitements et pensions du personnel enseignant primaire ..... 122.966.000 Détail: 1) Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant ..... fr. 7.000.000 2) Part incombant aux communes dans le paiement des traitements du personnel enseignant primaire ..... » 115.966.000 Total ..... fr. 122.966.000	122.966.000
65.4.-11.01		Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions .... 12.000.000 Détail: 1) Bourse de commerce de Luxembourg. — Traitement du commissaire du gouvernement ..... fr. 189.000 2) Banque internationale. — Traitement du commissaire du gouvernement ..... » 484.000 3) Commissariat au contrôle des banques. — Indemnités du commissaire adjoint et du personnel auxiliaire ..... » 1.957.000 4) Commissariat du gouvernement près la compagnie luxembourgeoise de télédiffusion. — Traitement du secrétaire ..... » 300.000 5) Société internationale de la Moselle. — Remboursement des indemnités et salaires du personnel luxembourgeois des écluses de la Moselle ..... » 2.600.000 6) Caisse d'épargne de l'Etat. — Contribution dans le paiement des pensions des fonction-	12.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		naires de la caisse d'épargne et du crédit foncier de l'Etat ..... fr. 2.000.000 7) Communes. — Remboursement partiel du salaire de 2 ouvriers forestiers ..... » 150.000 8) Contrôle des entreprises d'assurances privées. — Rémunération du personnel ..... » 650.000 9) Remboursements divers ..... » 3.670.000 Total ..... fr. 12.000.000	
65.4.-11.02	—	Remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat dans l'intérêt de l'administration de la gestion de la caisse d'assurances des animaux de boucherie .....	125.000
65.4.-11.03	—	Chemins de fer luxembourgeois. — Versement forfaitaire en vue de pourvoir aux frais de contrôle administratif, technique et financier des chemins de fer, conformément à l'article 7 du cahier des charges. — Remboursements divers.....	960.000
65.4.-11.04	—	Remboursement, par la caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers et par l'association d'assurance contre les accidents (section industrielle), de la contre-valeur des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas de maladie ou d'accident .....	4.500.000
65.4.-11.05	—	Remboursement, par les caisses de pension, de la contre-valeur des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 34 de la loi du 16.12.1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension .....	1.900.000
65.4.-11.06	—	Prélèvement forfaitaire dans l'intérêt de la péréquation des pensions (art. 2 de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat) ..... 52.000.000 Détail: 1) Traitements des fonctionnaires ..... fr. 38.000.000 2) Indemnités des employés ..... » 2.000.000 3) Pensions ..... » 12.000.000 Total ..... fr. 52.000.000	
65.4.-12.00	—	Remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	3.500.000
65.4.16.00	—	Péages perçus sur le transit d'énergie électrique empruntant les installations 220 kV appartenant à l'Etat .....	pr mém.
65.4.-33.00	—	Remboursements à faire à l'Etat sur les indemnités de chômage et sur les frais de salaires et autres occasionnés par l'organisation de travaux productifs de chômage conformément à la loi du 6 août 1921, à l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1945 et aux autres arrêtés subséquents. — Remboursements à effectuer par la haute autorité de la C.E.C.A.	1.750.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		Détail:	
		1) Remboursements des dépenses de chômage fr. 750.000	
		2) Remboursements de la C.E.C.A. » 1.000.000	
		Total ..... fr. 1.750.000	
65.4.39.00	—	Compensation accordée au Luxembourg en exécution de la décision de la C.E.E. du 15 décembre 1964 concernant la fixation de prix communs pour les céréales à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1967 .....	25.500.000
65.4.-42.00	—	Participation des communes dans les charges des pensions des régimes contributifs. — Remboursements à l'Etat .....	108.934.000
		Détail:	
		1) a) Part des communes dans les charges des pensions de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité ..... fr. 81.000.000	
		b) Part des communes dans les charges des pensions de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité (arriérés des exercices précédents) ..... p <sup>r</sup> mém.	
		c) Part des communes (1/3) dans la charge d'intérêt du certificat de 220 millions à 4% délivré à l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, conformément à l'article VIII de la loi du 24 avril 1954 ..... » 2.934.000	
		2) a) Part des communes dans les charges des pensions de la caisse de pension des employés privés ..... » 9.500.000	
		b) Part des communes dans les charges des pensions de la caisse de pension des employés privés (arriérés des exercices précédents) ..... p <sup>r</sup> mém.	
		3) Part des communes dans les charges des pensions de la caisse de pension des artisans » 4.000.000	
		4) Part des communes dans les charges des pensions de la caisse de pension agricole .. » 9.900.000	
		5) Part des communes dans les charges des pensions de la caisse de pension des commerçants et industriels ..... » 1.600.000	
		Total ..... fr. 108.934.000	
65.4.48.00	—	Parts contributives des communes aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat .....	50.000
			334.185.000
			5.498.665.000
		<b>Section 65.5 — Administration des douanes</b>	
65.5.16.00	—	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers) .....	350.000



Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		9) droits d'accise sur les gaz liquéfiés fr. 5.400.000 10) recettes diverses » 600.000 <hr/> fr. 1.050.000.000 b) par l'administration des contributions . » 70.000.000 <hr/> fr. 1.120.000.000 Total... fr. 38.572.000.000	
65.5.38.00	—	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires .....	200.000
			<hr/> 1.360.550.000 <hr/>
		<b>Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 65.6 à 9)</b>	
		Section 65.6 — IMPOTS, DROITS ET TAXES	
65.6.36.00	—	Droits d'enregistrement .....	150.000.000
65.6.36.01	—	Droits d'hypothèques .....	20.000.000
65.6.36.02	—	Hypothèques. — Salaires .....	2.500.000
65.6.36.03	—	Droits de timbre .....	52.500.000
65.6.36.04	—	Impôt sur le chiffre d'affaires .....	1.600.000.000
65.6.36.05	—	Impôt sur le chiffre d'affaires: produit de la majoration de l'impôt sur les combustibles .....	15.000.000
65.6.36.06	—	Taxe sur les transports .....	52.000.000
65.6.36.07	—	Taxe sur les assurances .....	45.000.000
65.6.36.08	—	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés .....	165.000.000
65.6.36.09	—	Impôt sur les billets de banque .....	p <sup>r</sup> mém.
65.6.36.10	—	Taxe et annuité des brevets d'invention et des marques de fabrique...	4.200.000
65.6.36.11	—	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches. — Art. 31 de la loi du 21.3.1947 concernant le régime de la pêche.....	185.000
65.6.38.00	—	Registre aux firmes. — Taxes .....	500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
65.6.38.01	—	Casier judiciaire. — Taxes perçues .....	200.000
65.6.57.00	—	Droits de succession .....	52.000.000
			2.159.085.000
<b>Section 65.7 — RECETTES DOMANIALES</b>			
65.7.16.00	—	Etablissement piscicole de Lintgen. — Vente d'alevins et de truitelles. — Frais de repeuplement .....	700.000
65.7.16.01	—	Domaine forestier de l'Etat .....	8.000.000
		Détail:	
		1) Produit des ventes de bois et relassement du droit de chasse..... fr. 8.000.000	
		2) Fermage de la pêche et des passages d'eau . p <sup>r</sup> mém.	
		Total .....	fr. 8.000.000
65.7.16.02	—	Produit des pépinières de l'Etat .....	2.300.000
		Détail:	
		1) Pépinières forestières .....	fr. 1.000.000
		2) Station viticole de l'Etat: vente de porte- greffes, analyses, levures sélectionnées, vente de vin et d'autres produits .....	» 1.300.000
		Total .....	fr. 2.300.000
65.7.16.03	—	Ventes mobilières (produit des routes) .....	155.000
65.7.16.04	—	Locations et loyers d'immeubles. — Logements de service: loyers et frais accessoires de logement (électricité, gaz, chauffage, eau et divers)	60.300.000
		Détail:	
		1) Locations et loyers d'immeubles:	
		a) Immeubles loués par les communautés européennes .....	fr. 5.800.000
		b) Bâtiment administratif au Kirchberg ... »	32.250.000
		c) Autres immeubles bâtis et non-bâtis... »	4.500.000
		2) Recettes de meetings aériens à l'aéroport « Findel » .....	p <sup>r</sup> mém.
		3) Logements de service: loyers et frais acces- soires de logement (électricité, gaz, chauffage eau et divers) .....	» 17.750.000
		Total .....	fr. 60.300.000
65.7.17.00	—	Vente de biens militaires durables .....	p <sup>r</sup> mém.
65.7.58.00	—	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués ...	200.000
65.7.77.00	—	Ventes de biens meubles durables .....	2.000.000
			73.655.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		<b>Section 65.8 - RECETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES</b>	
65.8.16.00	—	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger .....	1.600.000
65.8.16.01	—	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat .....	1.200.000
65.8.16.02	—	Vente d'ouvrages publiés par le gouvernement. — Frais de publication au Mémorial .....	9.390.000
		Détail:	
		1) Manuels de classe et autres livres édités par le ministère de l'éducation nationale .....	fr. 2.500.000
		2) Produit de la vente des publications nationales éditées par le ministère des affaires culturelles .....	» 500.000
		3) Produit de la vente des publications du Statec et produit des abonnements au bulletin international des douanes.....	» 90.000
		4) Recouvrement des frais de publication au Mémorial (recueil administratif et économique et recueil spécial des sociétés et associations) .....	» 6.250.000
		5) Divers .....	» 50.000
		Total .....	fr. 9.390.000
65.8.16.03	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues à la maison de santé d'Ettelbruck .....	44.000.000
65.8.16.04	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues dans les établissements d'assistance de l'Etat .....	18.000.000
		Détail:	
		Hospice du Rham .....	fr. 13.900.000
		Etablissement de Betzdorf .....	» 3.760.000
		Etablissement pour aveugles de Berbourg ....	» 300.000
		Etablissement pour sourds-muets .....	p <sup>r</sup> mém.
		Dépôt pour mendicité .....	» 40.000
		Total .....	fr. 18.000.000
65.8.16.05	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues dans les maisons de retraite .....	18.000.000
		Détail:	
		Maison de retraite de Kopstal .....	fr. 650.000
		Maison de retraite de Dudelange .....	» 2.000.000
		Maison de retraite de Mertzig .....	» 1.450.000
		Maison de retraite de Rumelange .....	» 2.300.000
		Maison de retraite de Wiltz .....	» 1.750.000
		Maison de retraite de Vianden .....	» 1.450.000
		Maison de retraite de Differdange .....	» 2.150.000
		Maison de retraite de Bofferdange .....	» 1.900.000
		Ancienne maison de retraite d'Esch-sur-Alzette .....	» 900.000
		Nouvelle maison de retraite d'Esch-sur-Alzette .....	» 3.450.000
		Total .....	fr. 18.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
65.8.16.06	—	Produit du travail des malades de la maison de santé d'Ettelbruck ....	1.100.000
65.8.16.07	—	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat.....	6.300.000
65.8.16.08	—	Produit du sanatorium et de l'institut médical de Mondorf-Etat.....	1.400.000
65.8.16.09	—	Centre à Mondorf pour enfants physiquement handicapés. — Frais d'entretien des pensionnaires .....	250.000
65.8.16.10	—	Maternité et école d'accouchement. — Frais d'entretien des pension- naires .....	10.500.000
		Détail:	
		Frais d'entretien des pensionnaires ..... fr. 8.100.000	
		Frais d'opération et de pansement ..... » 750.000	
		Frais de laboratoire ..... » 510.000	
		Frais pharmaceutiques ..... » 630.000	
		Communications téléphoniques ..... » 150.000	
		Divers ..... » 360.000	
		Total ..... fr. 10.500.000	
65.8.16.11	—	Remboursement des frais d'entretien des personnes placées aux sanato- rioriums de Vianden et de Betzdorf ou dans d'autres établissements de cure .....	7.000.000
		Détail:	
		Sanatorium de Vianden ..... fr. 4.700.000	
		Sanatorium de Betzdorf..... » 1.100.000	
		Préventorium de Bettendorf ..... p <sup>r</sup> mém.	
		Autres établissements hospitaliers du pays ... » 200.000	
		Etablissements de cure à l'étranger ..... » 1.000.000	
		Total ..... fr. 7.000.000	
65.8.16.12	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues à la cli- nique gérontologique d'Echternach .....	1.450.000
65.8.16.13	—	Recouvrement des frais d'entretien des pensionnaires de la clinique pour enfants .....	7.900.000
65.8.16.14	—	Recettes de l'institut d'hygiène et de santé publique .....	6.000.000
65.8.16.15	—	Recettes en relation avec le département de l'agriculture .....	1.078.000
		Détail:	
		1) Contrôle des pépinières, des fruits, des lé- gumes et du miel ..... fr. 80.000	
		2) Taxes du contrôle des semences ..... » 250.000	
		3) Recettes diverses: imprimés et autres .... p <sup>r</sup> mém.	
		4) Amélioration des races bovine, porcine et caprine: taxes d'admission aux concours ... » 30.000	
		5) Recettes du service phytopathologique .... » 8.000	
		6) Recettes de la mise à disposition d'engins mécaniques et remboursement de salaires avancés ..... » 600.000	
		7) Office du blé. — Taxes diverses ..... » 60.000	
		8) Laboratoire du contrôle et d'essais à Ettel- bruck. — Produit des analyses ..... » 50.000	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
		9) Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour l'exécution des travaux ordinaires de curage et de répa- ration aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances (loi du 29 mai 1929) ..... p <sup>r</sup> mém.	
		10) Taxes pour la confection de projets de constructions rurales ..... p <sup>r</sup> mém.	
		Total ..... fr. 1.078.000	
65.8.16.16	—	Recettes diverses .....	4.000.000
		Détail:	
		1) Recettes d'analyses du poste d'essai de maté- riaux ..... fr. 100.000	
		2) Recettes des musées de l'Etat ..... » 50.000	
		3) Consignations à porter définitivement en recette au profit du trésor (arrêté grand- ducal du 9.7.1945) ..... » 100.000	
		4) Recettes de l'institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof (frais d'héberge- ment, frais d'entretien et autres) ..... » 550.000	
		5) Station d'épuration de Bleesbruck. — Rem- boursement, par les communes d'Ettelbruck, d'Erpeldange, de Diekirch et de Bettendorf, des frais d'exploitation et d'entretien ..... p <sup>r</sup> mém.	
		6) Divers ..... » 3.200.000	
		Total ..... fr. 4.000.000	
65.8.16.17	—	Contrôle des spécialités pharmaceutiques. — Taxes d'immatriculation.	200.000
65.8.16.18	—	Recettes de la force armée .....	1.156.000
		Détail:	
		1) Restitution pour perte d'objets et achat d'effets d'habillement pour le cadre ..... fr. 500.000	
		2) Redevance des officiers et sous-officiers et du personnel civil de l'armée pour nourriture. » 500.000	
		3) Taxes téléphoniques ..... » 1.000	
		4) Vente de déchets de cuisine ..... » 5.000	
		5) Vente de matériel déclassé et de ferraille .. » 150.000	
		Total ..... fr. 1.156.000	
65.8.16.19	—	Etablissements pénitentiaires et maisons d'éducation. — Produit du travail des détenus et des pupilles et recettes diverses provenant de la vente des produits .....	2.500.000
		Détail:	
		1) Etablissements pénitentiaires à Luxembourg- Grund ..... fr. 500.000	
		2) Centre pénitentiaire agricole à Givenich .. » 1.595.000	
		3) Maison d'éducation pour garçons à Dreibern » 400.000	
		4) Maison d'éducation pour jeunes filles à Schrassig ..... » 5.000	
		Total ..... fr. 2.500.000	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
65.8.36.00	—	Droits en sus et amendes .....	300.000
65.8.38.00	—	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre .....	13.000.000
65.8.38.01	—	Maternité et école d'accouchement. — Minerval des élèves .....	p <sup>r</sup> mém.
			<u>156.324.000</u>
		Section 65.9 REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION, REMBOURSEMENT D'AVANCES	
65.9.-11.00	—	Frais d'administration des bois. — Remboursements .....	14.683.000
		Détail: Communes: Etabl. publics:	
		1) Remboursement des traitements des chefs de cantonnement (ingénieurs et ingénieurs-inspecteurs) .. fr. 2.037.000 fr. 66.000	
		2) Remboursement des traitements des préposés forestiers et des indemnités des gardes forestiers chargés de la surveillance d'un triage (10% à charge de l'Etat) .....	
		» 12.227.000 » 353.000	
		Sous-totaux . fr. 14.264.000 fr. 419.000	
		Total .....	fr. 14.683.000
65.9.16.00	—	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance .....	200.000
65.9.16.01	—	Assistance judiciaire et procédure en débet. — Recouvrements .....	250.000
65.9.56.00	—	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre .....	p <sup>r</sup> mém.
65.9.87.00	—	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois .....	p <sup>r</sup> mém.
65.9.87.01	—	Remboursement de subsides remboursables pour études supérieures ..	2.200.000
			<u>17.333.000</u>
			<u>2.406.397.000</u>
		85 MINISTERE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	
		Section 85.0 Administration des postes et des télécommunications	
85.0.16.00	—	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes .....	210.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
85.0.16.01	—	Télégraphes. — Taxes des correspondances et autres recettes . . . . .	19.200.000
85.0.16.02	—	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes . . . . .	390.000.000
85.0.16.03	—	Taxes sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision . .	13.900.000
85.0.38.00	—	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxes, ainsi que sur les télégrammes de luxe en faveur d'oeuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national . . . . .	3.700.000
			636.800.000
		Total des recettes du chapitre I <sup>er</sup> . . . . .	9.902.412.000

Code		1969 Prévisions
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des recettes ordinaires</b>	
10	Recettes non ventilées . . . . .	14.000.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel . . . . .	209.134.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement . . .	3.500.000
16	Ventes de biens non durables et de services . . . . .	902.979.000
17	Ventes de biens militaires durables . . . . .	p <sup>r</sup> mém.
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics . . . . .	76.006.000
27	Participation aux bénéfices d'entreprises publiques . . . . .	154.760.000
28	Autres produits du patrimoine (concessions et dividendes) . . . . .	236.187.000
-33	Remboursements de transferts de revenus aux ménages . . . . .	1.750.000
36	Impôts indirects (rendement brut) . . . . .	3.766.715.000
37	Impôts directs (rendement brut) . . . . .	4.267.500.000
38	Autres transferts de revenus des ménages et des entreprises . . . . .	22.847.000
39	Transferts de revenus de l'étranger . . . . .	44.500.000
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales . . . . .	108.934.000
48	Transferts de revenus des communes . . . . .	50.000
56	Transferts de capitaux des entreprises . . . . .	p <sup>r</sup> mém.
57	Impôts sur le patrimoine . . . . .	52.000.000
58	Transferts de capitaux des ménages . . . . .	200.000
77	Vente de biens meubles durables . . . . .	2.000.000
86	Remboursements de crédits et liquidation de participations dans les entreprises . . . . .	37.150.000
87	Remboursements de crédits par les ménages . . . . .	2.200.000
	Total . . . . .	9.902.412.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
<b>CHAPITRE II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>			
<b>Section 95.0 — Recettes provenant de l'émission d'emprunts, de bons du trésor et de certificats de la dette publique</b>			
a) Emprunts			
95.0.96.00	—	Produits d'emprunts nouveaux .....	700.000.000
95.0.96.01	—	Produits d'emprunts spéciaux destinés à alimenter les fonds d'investissements publics .....	200.000.000
95.0.96.02	—	Produits d'emprunts spéciaux destinés à alimenter le fonds des routes.	100.000.000
b) Bons du trésor			
95.0.96.03	—	Emission de bons du trésor .....	p <sup>r</sup> mém.
95.0.96.04	—	Fonds monétaire international. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. — Emission de bons du trésor (4 <sup>e</sup> tranche) .....	30.000.000
c) Certificats de la dette publique			
95.0.96.05	—	Emission de certificats de la dette publique 4,25% en relation avec le paiement des contributions de l'État aux divers régimes de pension contributifs conformément aux dispositions de la loi unique du 13 mai 1964 .....	p <sup>r</sup> mém.
			1.030.000.000
<b>Section 95.1 — Recettes provenant de la liquidation de biens sous séquestre</b>			
95.1.56.00	—	Liquidation de biens sous séquestre .....	p <sup>r</sup> mém.
			p <sup>r</sup> mém.
<b>Section 95.2 — Autres recettes extraordinaires</b>			
95.2.17.00	—	Remboursement des pays de l'O.T.A.N. pour travaux à intérêt commun	100.000
95.2.56.00	—	Fonds monétaire international. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. — Emission de signes monétaires (4 <sup>e</sup> tranche) .....	10.000.000
95.2.56.01	—	Recouvrements à faire sur la base de la loi du 29 décembre 1955 concernant certaines mesures prises par l'occupant touchant les intérêts privés .....	p <sup>r</sup> mém.
95.2.59.00	—	Produit de la liquidation de l'office d'aide mutuelle interalliée .....	15.000.000
95.2.59.01	—	◊	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Prévisions
95.2.59.02	—	Recettes revenant au Grand-Duché au titre du traité du 11 juillet 1959 portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois (loi du 19 juin 1961) .....	p <sup>r</sup> mém.
95.2.76.00	—	Ventes immobilières .....	45.000.000
95.2.86.00	—	Remboursement des prêts à court terme consentis à charge des crédits prévus aux articles 255bis des budgets des dépenses de 1945 et de 1946 .....	p <sup>r</sup> mém.
95.2.86.01	—	Remboursement des prêts accordés au titre du plan Marshall .....	1.023.000
			71.123.000
			1.101.123.000
		Total des recettes du chapitre II .....	1.101.123.000

Code		1969 Prévisions
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des recettes extraordinaires</b>	
17	Ventes de biens militaires durables .....	100.000
56	Transferts de capitaux des entreprises .....	10.000.000
59	Transferts de capitaux de l'étranger .....	15.000.000
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays .....	45.000.000
86	Remboursements de crédits et liquidation de participations dans les entreprises .....	1.023.000
96	Recettes d'emprunts .....	1.030.000.000
	Total .....	1.101.123.000

	<b>Résumé:</b>	
	Total du chapitre I <sup>er</sup> .....	9.902.412.000
	Total du chapitre II .....	1.101.123.000
	Total général du budget des recettes .	11003.535.000

Code		1969 Prévisions
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des recettes ordinaires et extraordinaires</b>		
10	Recettes non ventilées .....	14.000.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel .....	209.134.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement ...	3.500.000
16	Ventes de biens non durables et de services .....	902.979.000
17	Ventes de biens militaires durables .....	100.000
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics .....	76.006.000
27	Participation aux bénéfices d'entreprises publiques .....	154.760.000
28	Autres produits du patrimoine (concessions et dividendes) .....	236.187.000
-33	Remboursements de transferts de revenus aux ménages .....	1.750.000
36	Impôts indirects (rendement brut) .....	3.766.715.000
37	Impôts directs (rendement brut) .....	4.267.500.000
38	Autres transferts de revenus des ménages et des entreprises .....	22.847.000
39	Transferts de revenus de l'étranger .....	44.500.000
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales .....	108.934.000
48	Transferts de revenus des communes .....	50.000
56	Transferts de capitaux des entreprises .....	10.000.000
57	Impôts sur le patrimoine .....	52.000.000
58	Transferts de capitaux des ménages .....	200.000
59	Transferts de capitaux de l'étranger .....	15.000.000
76	Ventes de terrains et bâtiments dans le pays .....	45.000.000
77	Ventes de biens meubles durables .....	2.000.000
86	Remboursements de crédits et liquidation de participations dans les entreprises .....	38.173.000
87	Remboursements de crédits par les ménages .....	2.200.000
96	Recettes d'emprunts .....	1.030.000.000
	Total .....	11003.535.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>BUDGET DES DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE III. — DEPENSES ORDINAIRES*</b>			
<b>00 — MINISTERE D'ETAT</b>			
<b>Section 00.0 — Maison souveraine</b>			
00.0.10.00	00.0	Liste civile .....	9.600.000
00.0.10.01	00.0	Frais de représentation .....	2.500.000
00.0.10.02	00.0	Indemnités pour frais de représentation de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte .....	1.500.000
00.0.11.00	00.0	Secrétariat du Grand-Duc. — Traitement du secrétaire .....	p <sup>r</sup> mém.
00.0.11.01	00.0	Secrétariat du Grand-Duc. — Indemnités .....	12.000
00.0.12.00	00.0	Secrétariat du Grand-Duc. — Indemnités, frais de bureau, de déplace- ment et autres .....	28.000
			13.640.000
<b>Section 00.1 — Chambre des députés</b>			
00.1.10.00	00.1	Chambre des députés. (Sans distinction d'exercice) .....	28.000.000
<i>Restants d'exercices antérieurs**</i>			
00.1.10.50	00.1	Restants .....	—
			28.000.000

**\*) Observations générales se rapportant à tous les articles émergeant des rémunérations et des pensions**

- 1) Les rémunérations et les pensions inscrites sont calculées sur la base du nombre-indice de 160.
- 2) Tous les crédits prévus pour les rémunérations (traitements, indemnités, salaires) et pour les pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice. La mention « non limitatif » permettra, e. a. d'y imputer a) les majorations éventuelles nécessitées par une majoration du nombre-indice et b) d'autres augmentations éventuelles de ces dépenses. Voir aussi l'article 01.0.11.03. La mention « sans distinction d'exercice » permettra e. a. d'y imputer a) des arriérés de rémunérations majorées rétroactivement et b) des soldes de cotisations de l'assurance -accidents.

**\*\*\*) Observations générales se rapportant à tous les restants d'exercices antérieurs**

Les restants d'exercices permettent, quel que soit le libellé:

- 1) de régler des paiements en suspens se rapportant à des exercices antérieurs et
- 2) d'imputer des ordonnances de paiement provisoires.

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 00.2 — Conseil d'Etat</b>			
00.2.11.00	00.1	Traitements du personnel.....	848.000
00.2.11.01	00.1	Indemnités des employés .....	211.000
00.2.11.02	00.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	135.000
00.2.11.03	00.1	Indemnités des membres et du personnel du conseil d'Etat. (Crédit non limitatif) .....	4.782.000
00.2.12.00	00.1	Frais de route et de séjour .....	20.000
00.2.12.01	00.1	Frais de bureau, bibliothèque, nettoyage et dépenses diverses .....	350.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
00.2.10.50	00.1	Restants .....	—
			6.346.000
<b>Section 00.3 — Gouvernement</b>			
00.3.11.00	01.0	Traitements des membres du gouvernement; traitements des conseillers de gouvernement et des conseillers de gouvernement adjoints .....	16.855.000
00.3.11.01	01.0	Traitements et indemnités des attachés de gouvernement et attachés d'administration .....	6.000.000
00.3.11.02	01.0	Traitements et indemnités des fonctionnaires du gouvernement .....	55.000.000
00.3.11.03	01.0	Indemnités des employés de l'Etat occupés dans les bureaux du gouvernement .....	32.200.000
00.3.11.04	01.0	Salaires des ouvriers .....	2.833.000
00.3.11.05	01.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	3.250.000
00.3.11.06	01.0	Indemnités diverses et indemnités pour prestations hors service. (Sans distinction d'exercice) .....	850.000
00.3.11.07	01.0	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat. — Jetons de présence, indemnités et autres frais .....	30.000
00.3.11.08	01.0	Conseil national de la résistance. — Indemnités. (Crédit non limitatif) ..	100.000
00.3.12.00	01.0	Indemnités de représentation des membres du gouvernement .....	1.208.000
00.3.12.01	01.0	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays; frais de déménagement (gouvernement). (Sans distinction d'exercice) .....	400.000
00.3.12.02	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)....	9.500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
00.3.12.03	Divers codes	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000
00.3.12.04	01.0	Frais de location d'un équipement électro-comptable y compris les frais d'acquisition de cartes et les taxes sur le chiffre d'affaires. — Frais résultant de la mise et tenue à jour du fichier mécanographique du service d'immatriculation des véhicules du ministère des transports. — Entretien des différentes machines de bureau. — Frais relatifs à la centralisation et à l'automatisation des opérations de calcul et d'ordonnement des salaires des ouvriers de l'Etat .....	2.900.000
00.3.12.05	01.0	Articles et matériel de bureau. — Imprimés, enveloppes et autres papiers de bureau. — Journaux, livres et périodiques. — Dépenses de toute nature relatives aux laboratoires photographiques .....	7.500.000
00.3.12.06	01.0	Frais de publication et notamment communiqués officiels. — Dépenses diverses et imprévues; divers, pourboires .....	1.050.000
00.3.12.07	01.0	Frais de port et d'affranchissement. — Taxes téléphoniques et télégraphiques. — Location et entretien des installations et appareils téléphoniques .....	6.320.000
00.3.12.08	01.0	Frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage .....	350.000
00.3.12.09	01.0	Frais de publication du Mémorial. (Crédit non limitatif) .....	3.200.000
00.3.12.10	01.0	Frais de publication de la pasinomie luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.000
00.3.12.11	01.0	Frais de publication du code administratif luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000
00.3.12.12	01.0	Frais d'impression d'une édition de l'annuaire officiel d'administration et de législation .....	pr mém.
00.3.12.13	01.0	Service information et presse. — Impression du bulletin. — Diffusion de matériel de documentation et de propagande. — Journaux et périodiques. — Frais de bureau. — Publication d'une série de brochures sur le Grand-Duché .....	1.175.000
00.3.12.14	01.0	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens. - Frais de fonctionnement, honoraires d'avocat et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	150.000
00.3.12.15	11.6	Frais de fonctionnement, frais d'installation et autres du service créé par la loi du 30 juillet 1960 .....	2.500.000
00.3.12.16	01.0	Fêtes et cérémonies. - Réceptions officielles. - Dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif) .....	2.000.000
00.3.12.17	01.0	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement .....	50.000
00.3.12.18	01.0	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Sans distinction d'exercice)	650.000

Article	Code fonct	LIBELLE	1969 Crédits
00.3.12.19	01.0	Conseil national de la résistance. — Frais de bureau et autres frais de fonctionnement .....	150.000
00.3.12.20	01.0	◊	
00.3.12.21	01.0	◊	
00.3.12.22	01.0	Frais de fonctionnement d'un colloque international sur l'aménagement des zones de loisirs et la mise en valeur du milieu naturel organisé à Luxembourg avec l'organisation des Nations Unies .....	550.000
00.3.33.00	01.0	Subsides jugés opportuns par le gouvernement .....	300.000
00.3.33.01	01.0	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations des fonctionnaires .....	100.000
00.3.33.02	01.0	Subside à l'association des journalistes luxembourgeois en vue du maintien des relations professionnelles de l'association sur le plan international .....	25.000
00.3.52.00	01.0	Subside à la fédération des associations et syndicats pour la construction d'antennes collectives de télévision .....	100.000
00.3.52.01	01.0	Contribution au monument national des victimes de la guerre .....	p <sup>r</sup> mém.
00.3.74.00	01.0	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau. — Agrandissement, travaux accessoires et imprévus au nouveau central téléphonique ..	1.200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
00.3.11.56	01.0	Indemnités diverses et indemnités pour prestations hors service.....	150.000
00.3.12.54	01.0	Frais de location d'un équipement électro-comptable y compris les frais d'acquisition de cartes et les taxes sur le chiffre d'affaires. — Frais résultant de la mise et tenue à jour du fichier mécanographique du service d'immatriculation des véhicules du ministère des transports. — Entretien des différentes machines de bureau. — Frais relatifs à la centralisation et à l'automatisation des opérations de calcul et d'ordonnancement des salaires des ouvriers de l'Etat .....	335.000
00.3.12.55	01.0	Articles et matériel de bureau. — Imprimés, enveloppes et autres papiers de bureau. — Journaux, livres et périodiques. Dépenses de toute nature relatives aux laboratoires photographiques .....	2.500.000
00.3.12.57	01.0	Frais de port et d'affranchissement. — Taxes téléphoniques et télégraphiques. — Location et entretien des installations et appareils téléphoniques .....	2.000.000
00.3.12.58	01.0	Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de nettoyage .....	65.000
00.3.12.68	01.0	Dépenses pour distinctions honorifiques .....	850.000
00.3.74.50	01.0	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau. — Agrandissement, travaux accessoires et imprévus au nouveau central téléphonique ..	320.000
			164.806.000
		<b>Section 00.4 — Conseil économique et social</b>	
00.4.11.00	22.0	Rémunération du personnel .....	724.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
00.4.12.00	22.0	Indemnités des membres. (Crédit non limitatif) .....	1.600.000
00.4.12.01	22.0	Frais de bureau et autres frais de fonctionnement .....	400.000
00.4.12.02	22.0	Frais de route et de séjour .....	60.000
00.4.74.00	22.0	Frais d'acquisition d'une machine à écrire électrique .....	25.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
00.4.10.50	22.0	Restants .....	—
			2.809.000
		<b>Section 00.5 — Office des imprimés et du matériel de bureau de l'Etat</b>	
00.5.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires .....	788.000
00.5.11.01	01.0	Indemnités des employés .....	1.001.000
00.5.11.02	01.0	Salaires des ouvriers .....	426.000
00.5.11.03	01.0	Salaires des femmes de charge .....	38.000
00.5.12.00	01.0	Frais de bureau et divers .....	165.000
00.5.12.01	Divers codes	Fourniture de matériel de bureau aux administrations et services publics de l'Etat .....	750.000
00.5.74.00	01.0	Acquisition de machines et d'appareils spéciaux pour l'impression des documents parlementaires à l'office des imprimés .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
00.5.10.50	01.0	Restants .....	—
			3.168.000
		<b>Section 00.6 — Haut-commissariat de la protection nationale</b>	
00.6.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires .....	420.000
00.6.11.01	01.0	Indemnités des employés .....	1.160.000
00.6.11.02	01.0	Salaires des ouvriers .....	297.000
00.6.11.03	01.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	798.000
00.6.12.00	01.0	Frais de route et de séjour .....	100.000
00.6.12.01	01.0	Frais de fonctionnement, frais de bureau et dépenses diverses .....	25.000
00.6.12.02	01.0	Frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage .....	8.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
00.6.12.03	01.0	Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, huile, graisse, outils, assurances). Divers et imprévus .....	200.000
00.6.74.00	01.0	Frais d'acquisition de machines de bureau .....	10.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
00.6.10.50	01.0	Restants .....	—
			3.018.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère d'Etat</b>	
10	Postes non ventilés (liste civile, indemnités de représentation et chambre des députés) .....	41.600.000
11	Salaires et charges sociales .....	128.908.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	49.199.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	425.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	100.000
74	Achat de biens meubles durables .....	1.555.000
	Total .....	221.787.000

01 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE			
Section 01.0 — <b>Crédits communs dans l'intérêt du personnel en activité et en retraite de l'Etat. — Divers</b>			
01.0.11.00	Divers codes	Cotisations à payer (par l'Etat) à l'association d'assurance contre les accidents du chef de l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pensions de retraite (arrêté grand-ducal du 8 mars 1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.450.000
01.0.11.01	Divers codes	Remboursements à faire par les différents services publics aux caisses d'allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500.000
01.0.11.02	Divers codes	Remboursements à faire à la caisse de pension des employés privés par application de l'article 16 de la loi du 16.12.1963, ayant pour objet la coordination des régimes de pension. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.600.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
01.0.11.03	32.0 Divers codes	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat. — Adaptation au coût de la vie et autres mesures législatives nouvelles grevant le budget de l'exercice 1969. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000
01.0.11.04	Divers codes	Honoraires des membres des jurys et des commissions des examens administratifs. — Frais de route et de séjour. — Menues dépenses. (Crédit non limitatif) .....	1.300.000
01.0.11.05	Divers codes	Subsides aux diverses masses d'habillement (uniformes). (Crédit non limitatif) .....	2.000.000
01.0.12.00	Divers codes	Subsides à la masse d'habillement (vêtements de travail). (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
01.0.12.01	Divers codes	Honoraires des médecins pour les visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif) .....	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
01.0.10.50	Divers codes	Restants .....	—
			27.950.000
		<b>Section 01.1 — Pensions</b>	
01.1.11.00	31.0	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité, trimestres de faveur, indemnités et suppléments pour charge d'enfants et cotisations à la caisse de maladie (part de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	540.000.000
		Détail:	
		1) Pensions de retraite .....	fr. 521.918.000
		2) Pensions différées (article 3, 6° de la loi) ..	» 4.000.000
		3) Pensions de survie (article 18, VI de la loi) ..	» 6.800.000
		4) Traitements d'attente .....	» 650.000
		5) Traitements de disponibilité .....	» 132.000
		6) Caisse de maladie: cotisations payées par l'Etat .....	» 5.500.000
		7) Trimestres de faveur .....	» 1.000.000
		8) Indemnités dites « mariage gratuity » (article 16 de la loi) .....	p <sup>r</sup> mém.
		Total .....	fr. 540.000.000
01.1.11.01	01.0	Commission des pensions. — Jetons de présence des membres de la commission et indemnité du secrétaire .....	50.000
01.1.11.02	31.0	Suppléments de pension. (Sans distinction d'exercice) .....	130.000
01.1.11.03	31.0	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conf. à l'art. 34 de la loi de coordination des régimes de pension du 16.12.1963. (Crédit non limitatif) .....	1.500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
01.1.12.00	01.0	Commission des pensions. — Honoraires des médecins, frais de déplacement .....	35.000
01.1.33.00	16.0	Suppléments de pension alloués aux employés retraités de l'Etat sur une base annuelle et à titre de secours. Suppléments de pension sur la base du statut des employés de l'Etat. — Suppléments de rente alloués aux ouvriers retraités de l'Etat sur une base annuelle et à titre de secours. — Rentes permanentes à des employés publics n'ayant pas droit à une pension. Secours alloués aux survivants de ces personnes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.800.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
01.1.10.50	31.0	Restants .....	—
			547.515.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la fonction publique</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	568.530.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	1.135.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	5.800.000
	Total .....	575.465.000

02 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE ÉTRANGER			
Section 02.0 — Relations extérieures			
02.0.11.00	{01.0 10.1 22.2	Traitements et indemnités des agents diplomatiques .....	11.900.000
02.0.11.01	10.1	Ambassades, représentations permanentes auprès des organisations internationales et délégation auprès de l'administration belge du commerce extérieur. — Indemnités de poste et de logement des agents diplomatiques. — Indemnités de séjour du personnel détaché — Remboursement partiel des frais médicaux. — Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.197.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
02.0.12.00	10.1	Ambassades, représentations permanentes auprès d'organisations internationales et consulats. — Frais courants de fonctionnement: frais de bureau, frais de courrier, frais de voyage et frais d'autos, frais de représentation extraordinaires des chefs de poste, frais de déménagement, frais de location et d'entretien courant des immeubles et du mobilier, divers. (Sans distinction d'exercice) .....	13.400.000
02.0.12.01	10.1	Travaux et mise en état et aménagement des immeubles pour le compte des ambassades et représentations permanentes. (Sans distinction d'exercice) .....	1.400.000
02.0.12.02	10.2	Frais se rapportant à la participation du Luxembourg à des conférences et réunions internationales. — Frais divers des délégations luxembourgeoises .....	20.000
02.0.34.00	10.1	Ambassades, représentations permanentes et consulats. — Indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place. — Dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.500.000
02.0.34.01	10.2 11.0 12.0 14.0	Contributions du Grand-Duché aux divers budgets des institutions et organisations internationales et frais s'y rattachant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.100.000
		Détail:	
		1) Communautés européennes: budget de fonctionnement .....	fr. 9.200.000
		2) Communautés européennes: fonds social européen .....	» 3.350.000
		3) Organisation des Nations Unies (O.N.O.) ..	» 3.400.000
		4) Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) .....	» 490.000
		5) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.) .....	» 1.050.000
		6) Conseil de l'Europe .....	» 700.000
		7) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) ...	» 330.000
		8) Union économique Benelux .....	» 1.200.000
		9) Bureau international du travail (B.I.T.) ....	» 1.450.000
		10) Conseil de coopération douanière .....	» 90.000
		11) Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) .....	» 550.000
		12) Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (C.I.M.E.) .....	» 175.000
		13) Conférence de La Haye de droit international privé .....	» 55.000
		14) Cour permanente d'arbitrage, La Haye ....	» 10.000
		15) Institut international pour l'unification du droit privé .....	» 25.000
		16) Académie diplomatique internationale ....	» 15.000
		17) Divers et imprévus .....	» 10.000
		Total .....	fr. 22.100.000
02.0.34.02	10.3	Subventions à des institutions et organisations internationales. — Participation au financement d'actions internationales de secours et de solidarité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
02.0.34.03	10.3	Assistance technique, économique et financière en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	23.100.000
		Détail:	
		1) Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) (assistance technique et fonds spécial) .....	fr. 1.980.000
		2) Fonds de développement des communautés européennes pour les E.A.M.A. (convention d'association) .....	» 15.100.000
		3) Aide spéciale des communautés européennes aux Etats africains et malgache et des pays et territoires d'outre mer en ce qui concerne les produits oléagineux (accord d'association) .....	» 620.000
		4) Aide fournie par les communautés européennes à d'autres pays ayant conclu avec elles un accord d'association .....	» 1.400.000
		5) Aide alimentaire internationale: quote-part luxembourgeoise en vertu d'un arrangement international sur les céréales (convention faite à Rome le 18.8.1968) ...	» 4.000.000
		Total .....	fr. 23.100.000
02.0.34.04	10.0	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger .....	250.000
02.0.53.00	10.1	Acquisition et construction d'immeubles pour le compte des ambassades et représentations permanentes. (Sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
02.0.53.01	10.2	Organisations et institutions internationales. — Participation du Grand-Duché aux frais de construction de nouveaux immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300.000
02.0.74.00	10.1	Ambassades, consulats et représentations permanentes. — Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau et de mobilier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500.000
02.0.83.00	10.3	Assistance bilatérale aux pays en voie de développement (4 <sup>e</sup> tranche) ..	2.500.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
02.0.10.50	10.1	Restants .....	—
			97.467.000
		<b>Section 02.1 — Commission et office des licences</b>	
02.1.11.00	22.2	Indemnités des employés .....	1.851.000
02.1.11.01	22.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	67.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
02.1.12.00	22.2	Matériel de bureau et imprimés. — Affranchissement par forfait. (Sans distinction d'exercice) .....	100.000
02.1.12.01	22.2	Taxes d'éclairage, taxes téléphoniques; dépenses diverses et imprévues et indemnité pour pertes de caisse .....	45.000
02.1.74.00	22.2	Acquisition de machines de bureau .....	10.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
02.1.10.50	22.2	Restants .....	—
			2.073.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur</b>	
11	Salaires et charges sociales .....	23.015.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	14.965.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	57.250.000
53	Transferts de capitaux à l'étranger .....	1.300.000
74	Achat de biens meubles durables .....	510.000
83	Octrois de crédits et participations .....	2.500.000
	Total .....	99.540.000

03 — MINISTERE DE LA JUSTICE			
Section 03.0 — Justice			
03.0.11.00	11.1	Traitements des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire .	56.500.000
03.0.11.01	11.4	Attachés au ministère de la justice .....	256.000
	(01.0)		
03.0.11.02	11.1	Indemnités des employés .....	2.170.000
03.0.11.03	11.1	Salaires des ouvriers et du personnel chargé du nettoyage et du chauffage .....	1.655.000
03.0.11.04	11.1	Indemnités diverses du personnel .....	431.000
03.0.11.05	11.1	Juges suppléants, juges de paix et greffiers délégués pour desservir les justices de paix avoisinantes. (Crédit non limitatif) .....	500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
03.0.11.06	11.1 (12.0)	Frais de justice civile et militaire, exécution des commissions rogatoires, indemnités des membres de diverses juridictions spéciales, frais devant le conseil de discipline et le comité du contentieux, entretien et transport de personnes arrêtées, éloignement d'étrangers, copies aux avocats commis d'office en matière pénale, copies au fonds commun de garantie automobile; alcool-test et prises de sang. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.200.000
03.0.11.07	22.2	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage .....	40.000
03.0.11.08	12.0	Jetons de présence des membres non magistrats de la haute cour militaire .....	p <sup>r</sup> mém.
03.0.12.00	11.1	Indemnités diverses de tiers .....	456.000
03.0.12.01	11.1	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	50.000
03.0.12.02	11.1	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux fonctionnaires et employés .....	91.000
03.0.12.03	11.1	Frais de bureau, de bibliothèque et d'entretien des services judiciaires	2.450.000
03.0.12.04	11.1	Frais d'entretien des voitures automobiles de l'administration judiciaire	60.000
03.0.12.05	11.1 (12.0)	Frais de justice civile et militaire, exécution des commissions rogatoires, indemnités de membres de diverses juridictions spéciales, frais devant le conseil de discipline et le comité du contentieux, entretien et transport de personnes arrêtées, éloignement d'étrangers, copies aux avocats commis d'office en matière pénale, copie au fonds commun de garantie automobile; alcool-test et prises de sang. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.600.000
03.0.12.06	11.1 (12.0)	Huissiers et huissiers-audienciers, indemnités. — Subventions aux intéressés ou à leurs veuves .....	160.000
03.0.12.07	11.1	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. — Instruction des demandes en autorisation, surveillance .....	10.000
03.0.12.08	11.0	Frais de publication d'ouvrages de droit, d'une table générale de la pasicrisie et préparation d'un projet de codes de droit judiciaire privé et d'instruction criminelle (prix, indemnités et dépenses diverses) .	60.000
03.0.12.09	11.1	Frais d'exécution d'arrêts criminels .....	p <sup>r</sup> mém.
03.0.12.10	11.1	Frais de publication d'une nouvelle édition de codes luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	400.000
03.0.12.11	11.1	Dépenses diverses .....	10.000
03.0.33.00	11.0	Publication de la pasicrisie luxembourgeoise, chroniques à publier. — Subsidés .....	50.000
03.0.33.01	11.1	Subsidés aux barreaux .....	80.000
03.0.33.02	11.1 18.0	Subsidés divers .....	20.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
03.0.34.00	11.0	Part contributive du Grand-Duché à différentes commissions internationales .....	114.000
03.0.74.00	11.1	Acquisition de machines de bureau .....	15.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
03.0.10.50	11.1	Restants .....	—
			68.378.000
		<b>Section 03.1</b> <b>Etablissements pénitentiaires et maisons d'éducation</b>	
03.1.11.00	11.3	Traitements des fonctionnaires .....	24.000.000
	11.4		
03.1.11.01	11.3	Indemnités des employés .....	942.000
	11.4		
03.1.11.02	11.3	Salaires du personnel auxiliaire et des aides de garde engagés temporairement près les différents établissements .....	4.780.000
	11.4		
03.1.11.03	11.3	Indemnités diverses du personnel .....	989.000
	11.4		
03.1.11.04	11.3	Service de défense sociale, indemnités et jetons de présence .....	78.000
	11.4		
03.1.11.05	11.3	Frais pharmaceutiques, frais du service médical et de clinique du personnel des différents établissements. (Crédit non limitatif) .....	400.000
	11.4		
03.1.12.00	11.3	Indemnités diverses de tiers .....	68.000
	11.4		
03.1.12.01	11.3	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. — Frais de transport des détenus et pupilles .....	180.000
	11.4		
03.1.12.02	11.3	Frais de bureau de la direction et des différents établissements, y compris les frais de téléphone .....	220.000
	11.4		
03.1.12.03	11.3	Entretien des détenus et des pupilles, loyers, courant électrique, lumière, force motrice, menues dépenses de ménage, frais généraux, taxes, enseignement et réadaptation sociale des détenus .....	7.800.000
	11.4		
03.1.12.04	11.3	Dépenses relatives au travail des détenus et des pupilles, acquisition d'outillage, de machines et de matières premières pour le service industriel dans les différents établissements .....	1.200.000
03.1.12.05	11.3	Réparation, aménagement, construction et entretien des bâtiments et du mobilier des différents établissements .....	150.000
03.1.12.06	11.3	Service de défense sociale. — Dépenses diverses de fonctionnement ..	22.000
	11.4		
03.1.12.07	11.4	Protection de l'enfance .....	320.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
03.1.12.08	{11.3 {11.4	Frais d'hospitalisation et de clinique des détenus et des pupilles qui, pour cause de maladie ou d'accident, doivent être transportés dans une clinique, la maternité ou un autre établissement d'hospitalisation et qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant. — Traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des détenus et des pupilles. (Crédit non limitatif) .....	600.000
03.1.12.09	11.3	Droits d'accise et de distillation dus par le centre pénitentiaire agricole de Givenich et la maison d'éducation pour garçons de Dreibern et l'impôt sur le chiffre d'affaires dû sur les produits vendus par les établissements pénitentiaires. (Crédit non limitatif) .....	50.000
03.1.12.10	11.3	Masse d'habillement des chefs d'atelier et des chefs de service du centre pénitentiaire agricole de Givenich .....	20.000
03.1.33.00	11.3 11.4	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés .....	30.000
03.1.33.01	11.3	Subsides et subventions .....	60.000
03.1.74.00	11.3 11.4	Acquisitions nouvelles pour les différents établissements .....	400.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
03.1.10.50	11.3 11.4	Restants .....	—
			42.309.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la justice</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	93.941.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	15.977.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	240.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	114.000
74	Achats de biens meubles durables .....	415.000
	Total .....	110.687.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>04 et 05 (et 25) — MINISTERE DES FINANCES</b>			
<b>Section 04.0 — Chambre des comptes</b>			
04.0.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires .....	5.796.000
04.0.11.01	01.1	Indemnités des employés .....	275.000
04.0.11.02	01.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage des bureaux .....	93.000
04.0.11.03	01.1	Indemnités diverses .....	10.000
04.0.12.00	01.1	Jetons de présence des conseillers suppléants .....	20.000
04.0.12.01	01.1	Indemnités d'aides temporaires .....	15.000
04.0.12.02	01.1	Frais de bureau et autres .....	292.000
04.0.74.00	01.1	Acquisition de machines de bureau.....	30.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
04.0.10.50	01.1	Restants .....	—
			6.531.000
<b>Section 04.1 — Crédits communs et dommages de guerre immobiliers, mobiliers et politiques</b>			
04.1.11.00	24.0	Indemnités des employés .....	285.000
04.1.11.01	24.0	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage et salaire du concierge-téléphoniste .....	173.000
04.1.12.00	24.0	Frais de route et de séjour. — Frais d'expertise et de contrôle d'expertises .....	15.000
04.1.12.01	24.0	Honoraires d'avocats et frais de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000
04.1.12.02	24.0	Frais de bureau, imprimés, journaux, annonces, matériel, mobilier, téléphone, frais de port, entretien et nettoyage des locaux de service et dépenses diverses et imprévues .....	10.000
04.1.12.03	01.0 (34.4)	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice).... Le ministre des finances détermine les dépenses qui sont imputées sur ce crédit.	150.000
04.1.12.04	01.0 (34.4)	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.000
			Le ministre des finances détermine les dépenses qui sont imputées sur ce crédit.

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
04.1.33.00	24.6	Crédit mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des pertes de revenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... <b>Note.</b> — Une partie de ces dépenses peut être payée sous forme de bons du trésor.	50.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
04.1.10.50	24.0	Restants .....	—
			713.000
<b>Section 04.2 — Inspection générale des finances</b>			
04.2.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires .....	1.652.000
04.2.11.01	01.0	Indemnités des employés .....	414.000
04.2.11.02	01.0	Indemnités diverses .....	50.000
04.2.12.00	01.0	Honoraires d'experts .....	150.000
04.2.12.01	01.0	Frais de route et de séjour .....	100.000
04.2.12.02	01.0	Fournitures et frais de bureau. — Travaux mécanographiques .....	250.000
04.2.12.03	01.0	Frais d'entretien de la voiture automobile .....	50.000
04.2.74.00	01.0	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	300.000
04.2.74.01	01.0	Acquisition d'une voiture automobile .....	120.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
04.2.10.50	01.0	Restants .....	—
			3.086.000
<b>Section 05.0</b> <b>Contributions directes, accises, poids et mesures</b>			
05.0.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires .....	73.000.000
05.0.11.01	01.1	Indemnités des employés .....	5.910.000
05.0.11.02	01.1	Rémunérations de l'ouvrier-concierge, du gardien de nuit et des femmes de charge .....	1.500.000
05.0.11.03	01.1	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse .....	260.000
05.0.12.00	01.1	Indemnités d'aides temporaires .....	40.000
05.0.12.01	01.1	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs ..	400.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.0.12.02	01.1	Frais de route et de séjour et frais de déménagement .....	1.950.000
05.0.12.03	01.1	Fournitures pour articles et matériel de bureau; entretien du mobilier et des machines de bureau; frais d'impression; bibliothèque administrative; journaux et périodiques; location d'un appareil de reproduction et coût des photocopies; menues réparations aux immeubles administratifs; divers .....	4.300.000.
05.0.12.04	01.1	Installation et location d'un ordinateur électronique à bandes magnétiques. — Location d'une installation mécanographique et de deux ensembles calculateurs. — Acquisition de matériel accessoire. — Impression de formules, de comptes et d'imprimés spéciaux.....	4.666.000
05.0.12.05	01.1	Loyers, taxes et frais divers pour bureaux non installés dans les bâtiments publics. (Sans distinction d'exercice) .....	980.000
05.0.12.06	01.1	Entretien et réparation des voitures-automobiles (pièces de rechange, essence, huile, assurance, outils) .....	130.000
05.0.12.07	01.1	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires, apposition de scellés sur les appareils en repos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.000
05.0.12.08	01.1	Service des accises et service des poids et mesures. — Appareils de contrôle: acquisition et entretien; dépenses diverses .....	130.000
05.0.12.09	01.1	Frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires. — Indemnités pour travaux extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.000
05.0.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration .....	p <sup>r</sup> mém.
05.0.-36.00	34.0	Restitutions et décharges de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000
05.0.-36.01	34.0	Restitutions et décharges de taxes de cabaretage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	350.000
05.0.-36.02	34.0	Remboursement d'impôt sur le chiffre d'affaires d'exercices antérieurs à 1946. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000
05.0.-37.00	34.0	Remboursement d'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000
05.0.43.00	32.1	Part des communes dans les droits perçus sur l'exploitation des mines concédées à des sociétés de chemin de fer. — Article 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	10.000
05.0.-57.00	34.0	Remboursement d'impôt extraordinaire sur le capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000
05.0.74.00	01.1	Acquisition de matériel de classement, de mobilier spécial et de tableaux de connexion pour les besoins du centre mécanographique .....	200.000
05.0.74.01	01.1	Acquisition de mobilier, de machines de bureau et de matériel d'installation de bureau .....	400.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.0.74.02	01.1	Frais d'acquisition de voitures automobiles .....	120.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.0.10.50	01.1	Restants .....	—
			109.429.000
<b>Section 05.1 — Enregistrement et domaines</b>			
05.1.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires .....	45.000.000
05.1.11.01	01.1	Indemnités des employés .....	4.174.000
05.1.11.02	01.1	Salaires des ouvriers des domaines (cadre permanent) .....	389.000
05.1.11.03	01.1	Salaires du personnel occupé du nettoyage. — Salaire d'un ouvrier-concierge .....	1.111.000
05.1.11.04	01.1	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse .....	400.000
05.1.11.05	01.1	Indemnités extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	30.000
05.1.11.06	01.1	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif) .....	450.000
05.1.12.00	01.1	Indemnités d'aides temporaires .....	30.000
05.1.12.01	01.1	Frais de route et de séjour et frais de déménagement .....	650.000
05.1.12.02	01.1	Frais de bureau de la direction, des inspecteurs, contrôleurs, receveurs et conservateurs, frais d'installation et de réparation du téléphone aux bureaux de l'administration y compris l'abonnement et les communications; divers .....	2.325.000
05.1.12.03	01.1	Location d'immeubles occupés par l'administration .....	16.000
05.1.12.04	01.1	Installation mécanographique. — Location, acquisition de matériel de classement, de cartes perforées et d'imprimés spéciaux .....	800.000
05.1.12.05	01.1	Frais de poursuite et d'instance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
05.1.12.06	01.1 (16.0)	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892 sur la procédure en débet, en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
05.1.12.07	01.1	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif) .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.1.12.08	01.1	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des forts Thungen et Olisy, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines, y compris la masse d'habillement du garde des domaines et des ouvriers des domaines .....	100.000
05.1.12.09	01.1	Fabrication de papier-timbre, de timbres mobiles et de passeports et dépenses de l'atelier .....	830.000
05.1.12.10	01.1	Contributions dues par le domaine. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.700.000
05.1.12.11	01.1	Dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe d'importation. Postes de contrôle à la frontière belgo-luxembourgeoise. Frais d'entretien des voitures automobiles pour le service de contrôle de l'impôt sur le chiffre d'affaires .....	50.000
05.1.21.00	30.0	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250.000
05.1.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration. ....	pr mém.
05.1.-36.00	34.0	Restitutions de droits d'enregistrement (article 17 de la loi du 17.8. 1935) et autres. — Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts et droits fraudés recouverts sur les condamnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.700.000
05.1.-36.01	34.0	Impôt sur le chiffre d'affaires. — Bonifications à l'exportation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	210.000.000
05.1.43.00	32.1	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif) .....	25.000
05.1.72.00	01.1	Construction et aménagement de bureaux communs avec la Belgique pour le contrôle de la frontière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000
05.1.74.00	01.1	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau .....	100.000
05.1.74.01	01.1	Acquisition de mobilier .....	150.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.1.10.50	01.1	Restants .....	—
			272.830.000
		<b>Section 05.2 — Douanes</b> (Sans distinction d'exercice)	
05.2.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires et gratifications pour croix de service .	109.800.000
05.2.11.01	01.1	Indemnités des employés .....	176.000
05.2.11.02	01.1	Indemnités des militaires et aides servant de renfort temporaire .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.2.11.03	01.1	Salaires du personnel occupé du nettoyage .....	1.100.000
05.2.11.04	01.1	Indemnités diverses du personnel. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif) .....	4.700.000
05.2.12.00	01.1	Frais de bureau des inspecteurs, lieutenants, chefs de poste ou de brigades et succursalistes .....	110.000
05.2.12.01	01.1	Frais de route et de séjour; frais de déménagement .....	1.150.000
05.2.12.02	01.1	Indemnités pour services extraordinaires de tiers .....	121.000
05.2.12.03	01.1	Entretien, aménagement, chauffage, éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, réparation du mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel de bureau, armement et équipement du personnel, mise en marche et entretien des voitures de service et autres frais de bureau. — Confection et acquisition de croix de service .....	4.600.000
05.2.12.04	01.1	Location de logements de service .....	500.000
05.2.12.05	01.1	Dépenses imprévues; responsabilité civile, dommages-intérêts, frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires .....	10.000
05.2.12.06	01.1	Entretien des logements de service; impôt foncier .....	1.200.000
05.2.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration .....	p <sup>r</sup> mém.
05.2.71.00	01.1	Acquisition de logements de service et de terrains .....	p <sup>r</sup> mém.
05.2.72.00	01.1	Modernisation des logements de service .....	200.000
05.2.72.01	01.1	Construction de logements de service .....	2.300.000
05.2.72.02	01.1	Continuation des travaux d'installation du service douanier aux frontières .....	50.000
05.2.74.00	01.1	Acquisitions nouvelles .....	115.000
05.2.74.01	01.1	Acquisitions nouvelles pour le service de la surveillance douanière motorisée .....	200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.2.10.50	01.1	Restants .....	—
			126.432.000
		<b>Section 05.3 — Cadastre et topographie</b>	
05.3.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires .....	22.900.000
05.3.11.01	01.1	Indemnités des employés et des volontaires .....	3.110.000
05.3.11.02	01.1	Salaires des ouvriers .....	840.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.3.11.03	01.1	Salaires des femmes de charge .....	330.000
05.3.11.04	01.1	Indemnités pour prestations hors service .....	10.000
05.3.12.00	01.1	Frais de route et de séjour .....	850.000
05.3.12.01	01.1	Sommes fixes pour frais de bureau des géomètres cantonaux, loyers des bureaux cantonaux, loyer d'un garage .....	50.000
05.3.12.02	01.1	Frais de bureau et de matériel de dessin, bibliothèque .....	570.000
05.3.12.03	01.1	Frais de location de machines de bureau .....	270.000
05.3.12.04	01.1	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier, d'arpentage et de nettoyage; fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses et imprévues. Subsidés à la masse d'habillement des chaîneurs et ouvriers .....	180.000
05.3.12.05	01.1	Frais de conservation des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses de toute nature relatives au laboratoire photographique .....	250.000
05.3.12.06	01.1	Frais de transport, d'assurance et d'entretien des voitures de service ..	380.000
05.3.12.07	01.1	Travaux d'abornement des frontières. (Sans distinction d'exercice)...	20.000
05.3.12.08	01.1	Etablissement de cartes topographiques du pays aux échelles de 1 : 100.000, 1 : 200.000 et 1 : 500.000 .....	400.000
05.3.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration .....	p <sup>f</sup> mém.
05.3.74.00	01.1	Frais d'acquisition de machines de bureau et d'instruments géodésiques	60.000
05.3.74.01	01.1	Acquisition de voitures automobiles .....	120.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.3.10.50	01.1	Restants .....	—
			30.340.000
		<b>Section 05.4 — Caisse générale de l'Etat</b>	
05.4.11.00	01.1	Traitements et indemnités des fonctionnaires .....	1.466.000
05.4.11.01	01.1	Indemnités des employés .....	309.000
05.4.11.02	01.1	Indemnités diverses. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse ..	96.000
05.4.12.00	01.1	Fournitures d'imprimés et de matériel de bureau; aménagement des locaux, divers .....	65.000
05.4.12.01	01.1	Loyer des bureaux et des caveaux. — Nettoyage, chauffage et éclairage	180.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.4.12.02	01.1	Dépenses diverses, y compris les frais de manipulation occasionnés par l'entrée et la sortie de signes monétaires .....	10.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.4.10.50	01.1	Restants .....	—
			2.126.000
<b>Section 05.5 — Service de la trésorerie de l'Etat</b>			
05.5.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires .....	2.816.000
05.5.11.01	01.1	Indemnités des employés .....	1.206.000
05.5.11.02	01.1	Salaire du personnel chargé du nettoyage .....	153.000
05.5.11.03	01.1	Indemnités pour services extraordinaires .....	16.000
05.5.12.00	01.1	Indemnités diverses .....	9.000
05.5.12.01	01.1	Frais de route et de séjour .....	2.000
05.5.12.02	01.1	Frais de bureau, frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage; pourboires; dépenses diverses et imprévues.....	135.000
05.5.74.00	01.1	Acquisition de machines de bureau.....	50.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.5.10.50	01.1	Restants .....	—
			4.387.000
<b>Section 05.6 — Dette publique</b>			
05.6.12.00	30.0	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres, frais de conversion, frais de virement, autres frais accessoires et dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif) .....	10.600.000
05.6.21.00	30.0	Dette publique intérieure: intérêts et frais .....	281.892.000
		Détail:	
		1) Emprunt 3,75% de 1934 (loi du 27 décembre 1933 et arrêtés des 26 mars 1934, 24 août 1934 et 9 juillet 1937) .....	fr. 4.531.000
		2) Emprunt 3,50% de 1935 (lois des 30 juin 1930, 30 janvier 1933, 14 avril 1934, 10 mai 1935 et arrêtés des 1 <sup>er</sup> août 1935 et 25 juillet 1938).....	» 948.000
		3) Emprunt 4% de 1936, 3 <sup>e</sup> tranche (loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 10 juillet 1936) .....	» 1.474.000
		4) Emprunt 3,75% de 1937 (loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 15 mars 1937).....	» 942.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		5) Emprunt 3,50% de 1938 (loi du 23 décembre 1935 et arrêtés des 27 mai 1938 et 29 juillet 1938) .....	fr. 366.000
		6) Emprunt 4% de 1946, 1 <sup>re</sup> tranche (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêté du 5 février 1946) .....	» 10.290.000
		7) Emprunt 4% de 1946, 2 <sup>e</sup> tranche (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêté du 12 novembre 1946) .....	» 5.120.000
		8) Emprunt 3% de 1947, tranches spéciales en \$ et £ (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêtés des 11 février 1947 et 19 mai 1947) .....	» 175.000
		9) Emprunt 4% de 1947 (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêté du 28 février 1948) .....	» 4.115.000
		10) Emprunt 4% de 1948 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1932 (loi du 30 juillet 1948 et arrêtés des 30 juillet et 15 novembre 1948) .....	» 5.375.000
		11) Emprunt 4% de 1949 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1930 (loi et arrêté du 22 juillet 1949) .....	» 2.692.000
		12) Emprunt 4% de 1950 (loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 12 septembre 1950) .....	» 16.641.000
		13) Emprunt 4% de 1951 (loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 9 juin 1951) .....	» 8.922.000
		14) Emprunt 4% de 1953 (lois des 1 <sup>er</sup> février 1946 et 20 juillet 1950 et arrêté du 10 mars 1953) .....	» 9.175.000
		15) Emprunt 4% de 1955 (lois des 8 et 20 juillet 1950 et arrêté du 3 janvier 1955) .....	» 13.108.000
		16) Emprunt 4% de 1957 (loi du 27 décembre 1955 et arrêtés des 14 et 26 février 1957) .....	» 12.014.000
		17) Emprunt 4% de 1958 (lois des 27 décembre 1955 et 29 juillet 1957 et arrêté du 14 mai 1958) .....	» 8.665.000
		18) Emprunt 4% de 1959 (loi du 10 août 1959 et arrêté du 18 août 1959) .....	» 21.015.000
		19) Emprunt 4% de 1960 (loi du 30 juillet 1960 et arrêté du 24 août 1960) .....	» 16.526.000
		20) Emprunt 4% de 1962 (loi du 9 juin 1962 et règlement du 25 août 1962) .....	» 17.488.000
		21) Emprunt 4% de 1964 (loi du 2 janvier 1963 et règlement du 19 décembre 1963) .....	» 11.252.000
		22) Bons d'épargne de 1965 (loi et règlement du 15 février 1965) .....	» 1.959.000
		23) Emprunt 4,50% de 1965, 1 <sup>re</sup> tranche (loi et règlement du 15 février 1965) .....	» 12.509.000
		24) Emprunt 4,50% de 1965, 2 <sup>e</sup> tranche (loi du 15 février 1965 et règlement du 17 août 1965) .....	» 8.340.000
		25) Emprunt 5,75% - 6% - 6,25% de 1967, 1 <sup>re</sup> tranche (loi du 30 janvier 1967 et règlement du 8 février 1967) .....	» 40.250.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		26) Emprunt 6% - 6,25% - 6,50% de 1967, 2 <sup>e</sup> tranche (loi du 2 décembre 1967 et règlement du 5 décembre 1967) ..... fr. 48.000.000	
		Total ..... fr. 281.892.000	
05.6.21.01	30.1	Dettes publiques extérieures: intérêts, frais et différences de change. (Crédit non limitatif) ..... 19.240.000	19.240.000
		Détail:	
		1) Emprunt 3 1/4% de 1947 contracté le 28 août 1947 auprès de la banque internationale pour la reconstruction et le développement (loi du 17 octobre 1947) ..... fr. 4.300.000	
		2) Prêt de l'export-import bank à Washington (convention du 17 novembre 1948 et loi du 29 mars 1949) ..... » 2.440.000	
		3) Prêt bancaire de 15.000.000 DM du 24 octobre 1968 ..... » 12.500.000	
		Total ..... fr. 19.240.000	
05.6.21.02	30.0	Emprunts émis, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (lois du 7 août 1961 et du 26 août 1965): intérêts. (Crédit non limitatif) ..... 41.000.000	41.000.000
		Détail:	
		1) Intérêts sur un crédit de 400.000.000 fr. accordé par la caisse d'épargne de l'Etat.. fr. 22.000.000	
		2) Intérêts sur des certificats d'emprunt au montant nominal de 400.000.000 fr. .... » 19.000.000	
		Total ..... fr. 41.000.000	
05.6.21.03	30.0	Certificats du trésor émis par l'Etat en 1966 (lois du 16 août 1965 et du 19 mars 1966): intérêts. (Crédit non limitatif) ..... 42.563.000	42.563.000
05.6.21.04	30.0 (30.1)	Dettes publiques: intérêts de l'emprunt de 1968. .... p <sup>r</sup> mém.	
05.6.21.05	30.0 30.1	Emprunts nouveaux: intérêts. (Crédit non limitatif) ..... 10.000	10.000
05.6.21.06	30.0	Bons du trésor: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... 35.000.000	35.000.000
05.6.21.07	30.0	Intérêts sur le compte-avances auprès de la caisse d'épargne de l'Etat (convention du 21 mai 1960 et arrêté grand-ducal d'approbation du 25 mai 1960). (Crédit non limitatif) ..... 10.000	10.000
05.6.21.08	30.0	Restants non imputables sur le fonds spécial pour le service financier de la dette publique: emprunts de l'Etat; dette obligataire et actions des anciennes sociétés G.L. et P.H.: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... 10.000	10.000
05.6.21.09	30.0	Dettes publiques: intérêts, primes d'émission, différences de change, dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... 5.000.000	5.000.000



Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		3) Emprunt 4% de 1936, 3 <sup>e</sup> tranche (loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 10 juillet 1936): échéance du 15 juillet 1969 .....	fr. 1.438.000
		4) Emprunt 3,75% de 1937 (loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 15 mars 1937); échéance du 15 avril 1969 .....	» 950.000
		5) Emprunt 3,50% de 1938 (loi du 23 décembre 1935 et arrêtés des 27 mai 1938 et 29 juillet 1938); échéance du 15 juin 1969...	» 377.000
		6) Emprunt 4% de 1946, 1 <sup>re</sup> tranche (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêté du 5 février 1946): échéance du 15 février 1969 .....	» 5.200.000
		7) Emprunt 4% de 1946, 2 <sup>e</sup> tranche (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêté du 12 novembre 1946): échéance du 15 décembre 1969 ..	» 2.570.000
		8) Emprunt 3% de 1947, tranches spéciales en \$ et £ (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêtés des 11 février 1947 et 19 mai 1948); échéance du 30 juin 1969 .....	» 1.866.000
		9) Emprunt 4% de 1947 (loi du 1 <sup>er</sup> février 1946 et arrêté du 28 février 1948); échéance du 1 <sup>er</sup> juillet 1969.....	» 3.730.000
		10) Emprunt 4% de 1948 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1932 (loi du 30 juillet 1948 et arrêtés des 30 juillet et 15 novembre 1948): échéance du 1 <sup>er</sup> août 1969.....	» 6.711.000
		11) Emprunt 4% de 1949 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1930 (loi et arrêté du 22 juillet 1949): échéance du 1 <sup>er</sup> septembre 1969 .....	» 3.085.000
		12) Emprunt 4% de 1950 (loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 12 septembre 1950): échéance du 1 <sup>er</sup> octobre 1969 .....	» 6.635.000
		13) Emprunt 4% de 1951 (loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 9 juin 1951): échéance du 15 juillet 1969 .....	» 6.547.000
		14) Emprunt 4% de 1953 (lois des 1 <sup>er</sup> février 1946 et 20 juillet 1950 et arrêté du 10 mars 1953): échéance du 15 mai 1969.....	» 3.115.000
		15) Emprunt 4% de 1955 (lois des 8 et 20 juillet 1950 et arrêté du 3 janvier 1955): échéance du 15 janvier 1969 .....	» 7.515.000
		16) Emprunt 4% de 1957 (loi du 27 décembre 1955 et arrêtés des 14 et 26 février 1957): échéance du 1 <sup>er</sup> mars 1969 .....	» 5.670.000
		17) Emprunt 4% de 1958 (lois des 27 décembre 1955 et 29 juillet 1957 et arrêté du 14 mai 1958): échéance du 1 <sup>er</sup> juin 1969 ....	» 4.382.000
		18) Emprunt 4% de 1959 (loi du 10 août 1959 et arrêté du 18 août 1959): échéance du 15 septembre 1969.....	» 10.860.000
		19) Emprunt 4% de 1960 (loi du 30 juillet 1960 et arrêté du 24 août 1960): échéance du 15 septembre 1969 .....	» 14.196.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		20) Emprunt 4% de 1962 (loi du 9 juin 1962 et règlement du 25 août 1962): échéance du 1 <sup>er</sup> octobre 1969 ..... fr. 13.234.000 21) Emprunt 4% de 1964 (loi du 2 janvier 1963 et règlement du 19 décembre 1963): échéance du 31 janvier 1969 ..... » 7.403.000 22) Bons d'épargne de 1965 (loi et règlement du 15 février 1969) ..... » 10.000.000 23) Emprunt 4,50% de 1965, 1 <sup>re</sup> tranche, (loi et règlement du 15 février 1965): échéance du 1 <sup>er</sup> avril 1969 ..... » 8.598.000 24) Emprunt 4,50% de 1965, 2 <sup>e</sup> tranche (loi du 15 février 1965 et règlement du 17 août 1965): échéance du 15 septembre 1969 .. » 5.732.000 25) Emprunt 5,75% - 6% - 6,25% de 1967, 1 <sup>re</sup> tranche (loi du 30 janvier 1967 et règlement du 8 février 1967): échéance du 1 <sup>er</sup> mars 1969 ..... p <sup>r</sup> mém. 26) Emprunt 6% - 6,25% - 6,50% de 1967, 2 <sup>e</sup> tranche (loi du 2 décembre 1967 et règlement du 5 décembre 1967): échéance du 29 décembre 1969..... p <sup>r</sup> mém.  Total ..... fr. 136.785.000	
05.6.91.01	30.3	Dette publique extérieure: amortissements et différences de change. (Crédit non limitatif) ..... Détail: 1) Emprunt 3 1/4% de 1947 contracté le 28 août 1947 auprès de la banque internationale pour la reconstruction et le développement (loi du 17 octobre 1947): échéances des 15 janvier et 15 juillet 1969.... fr. 33.200.000 2) Prêt de l'export-import bank à Washington (convention du 17 novembre 1948 et loi du 29 mars 1949): échéances des 30 juin et 31 décembre 1969 ..... » 6.800.000  Total ..... fr. 40.000.000	40.000.000
05.6.91.02	30.2	Emprunts émis, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (lois du 7 août 1961 et du 26 août 1965): amortissement de certificats d'emprunts. (Crédit non limitatif) .....	50.250.000
05.6.91.03	30.2	Certificats du trésor émis par l'Etat en 1966 (lois du 16 août 1965 et du 19 mars 1966): remboursement de certificats du trésor. (Crédit non limitatif) .....	10.000
05.6.91.04	30.2 (30.3)	Dette publique: amortissements de l'emprunt de 1968. (Crédit non limitatif) .....	p <sup>r</sup> mém.
05.6.91.05	30.2 30.3	Emprunts nouveaux: amortissements. (Crédit non limitatif).....	10.000
05.6.91.06	30.2	Bons du trésor: remboursement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
05.6.91.07	30.3	Bons du trésor: remboursement de bons délivrés au fonds monétaire international. (Crédit non limitatif) .....	400.000
05.6.91.08	30.3	Remboursement par le Grand-Duché d'une partie des avances qui lui ont été consenties par le trésor belge après la libération. (Crédit non limitatif) .....	17.000.000
05.6.91.09	30.2	Restants non imputables sur le fonds spécial pour le service financier de la dette publique: emprunts de l'État; dette obligataire et actions des anciennes sociétés G.L. et P.H.: remboursements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000
05.6.91.10	30.2 30.3	Dette publique: différences de change, dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.000
05.6.91.11	30.2 30.3	Dette publique: amortissements anticipés. (Crédit non limitatif) .....	10.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.6.10.50	30.3	Restants .....	—
			795.266.000
		<b>Section 05.7 — Bourse de commerce de Luxembourg. — Contrôle des banques. — Contrôle des entreprises d'assurances</b>	
05.7.11.00	01.1	Bourse de commerce de Luxembourg. — Traitement du commissaire du gouvernement .....	378.000
05.7.11.01	01.1	Banque internationale à Luxembourg. — Traitement du commissaire du gouvernement .....	484.000
05.7.11.02	01.1	Commissariat au contrôle des banques. — indemnités du commissaire et du personnel auxiliaire .....	1.957.000
05.7.11.03	01.1	Commissariat au contrôle des banques. — Salaire d'une femme de charge .....	39.000
05.7.11.04	01.1	Contrôle des entreprises d'assurances. — Rémunération du personnel .....	650.000
05.7.12.00	01.1	Commissariat au contrôle des banques. — Fournitures de bureau et bibliothèque. — Frais de route et de séjour. — Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition et entretien du matériel de nettoyage..	56.000
05.7.33.00	16.0	Subsides à des victimes d'accidents de circulation survenus antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 16.12.1963 portant création d'un fonds commun de garantie automobile .....	600.000
05.7.74.00	01.1	Commissariat au contrôle des banques. — Acquisition de machines de bureau .....	30.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.7.10.50	01.1	Restants .....	—
			4.194.000
		<b>Section 05.8 — Dépenses diverses</b>	
05.8.11.00	01.1 11.2 12.2 20.2 21.5	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 22.12.1923). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.800.000
05.8.12.00	01.1	Confection de bons de caisse, frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés. — Emission de monnaie divisionnaire. Dépenses résultant de la frappe éventuelle d'une nouvelle monnaie de billon et de l'émission de billets. — Mise hors cours des signes monétaires .....	60.000
05.8.33.00	13.7 16.0 Divers codes	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes de luxe. (Crédit non limitatif) .....	3.700.000
		Ce crédit est ordonnancé au profit d'oeuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels, philanthropiques ou d'intérêt national. Le ministre des finances détermine les bénéficiaires de ces sub- sides.	
05.8.43.00	32.1	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.800.000
05.8.95.00	34.1	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27 juillet 1938. (Crédit non limitatif) .....	500.000
		Le montant de l'alimentation à charge du budget de 1969 sera déterminé sur la base des résultats définitifs de l'exercice 1969.	
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
05.8.10.50	01.1	Restants .....	—
			7.860.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des finances</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	295.408.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	43.537.000
21	Intérêts de la dette des pouvoirs publics .....	500.411.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	4.350.000
-36	Dépenses déduites des impôts indirects .....	228.051.000
-37	Dépenses déduites des impôts directs et des contributions à la sécurité sociale .....	1.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	1.835.000
-57	Dépenses déduites des impôts sur le patrimoine .....	1.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	p <sup>r</sup> mém.
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	2.600.000
74	Achats de biens meubles durables .....	1.995.000
91	Amortissements de la dette publique consolidée .....	284.505.000
95	Dotation de fonds de réserve .....	500.000
	Total .....	1.363.194.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>06 — MINISTERE DE LA FORCE PUBLIQUE</b>			
<b>Section 06.0 — Armée</b>			
06.0.11.00	12.1	Traitements et indemnités des officiers de carrière et commissionnés et des instituteurs .....	29.000.000
06.0.11.01	12.1	Traitements, indemnités et gratifications des sous-officiers de carrière.	50.000.000
06.0.11.02	12.1	Traitements, indemnités et gratifications des membres de la musique militaire .....	13.150.000
06.0.11.03	12.1	Traitements et indemnités des artisans et magasiniers-fonctionnaires..	12.410.000
06.0.11.04	12.1	Indemnités des employés de l'Etat .....	2.200.000
06.0.11.05	12.1	Salaires des artisans et ouvriers .....	13.000.000
06.0.11.06	12.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage des bureaux .....	260.000
06.0.11.07	12.1	Conseil de guerre: indemnités des membres et autres frais se rapportant au fonctionnement du conseil. — Indemnités diverses et imprévues. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse. — Indemnités de poste pour officiers et sous-officiers en mission à l'étranger.	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		Indemnités des moniteurs et des entraîneurs. — Indemnités des chargés de cours et des opérateurs de cinéma. — Indemnités de risque du personnel chargé du recolement des mines .....	1.000.000
06.0.11.08	12.1	Frais d'hospitalisation et honoraires des médecins. — Remboursements à la caisse de maladie pour prestations en faveur des militaires de carrière de l'armée et des membres de famille des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
06.0.11.09	12.1	Rémunération des volontaires. — Mesures de sécurité sociale et indemnités pour charge d'enfants .....	30.000.000
06.0.11.10	12.1	Frais d'alimentation .....	9.000.000
06.0.11.11	12.1	Frais d'habillement .....	4.500.000
06.0.11.12	12.1	Location de logements de service pour les sous-officiers. (Crédit non limitatif) .....	1.700.000
06.0.12.00	12.1	Frais de lavage, de nettoyage et de réparation des effets d'équipement et d'habillement .....	2.200.000
06.0.12.01	12.1	Frais de route et de séjour. — Frais de route et de séjour à l'occasion de manoeuvres et de manifestations militaires. — Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. — Frais de déménagement .....	2.000.000
06.0.12.02	12.1	Frais de stage à l'étranger .....	340.000
06.0.12.03	12.1	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation .....	600.000
06.0.12.04	12.1	Transmissions. — Acquisition, renouvellement et réparation de matériel de communication par fil et radio, de matériel cinématographique, de matériel d'alimentation, de matériel cryptographique, d'outils, de lots d'outillage, d'instruments de mesure, de matériel de maintenance consommable et de matériel de force motrice. — Contrats d'entretien et frais de réparation des installations téléphoniques et télégraphiques, d'appareils acoustiques et de mesure. — Taxes et abonnements téléphoniques et télégraphiques. — Location de circuits téléphoniques. (Sans distinction d'exercice) .....	3.500.000
06.0.12.05	12.1	Armement, instruments optiques et matériel roulant. — Acquisition, entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	5.500.000
06.0.12.06	12.1	Frais de bureau. — Entretien et réparation des machines de bureau. — Renouvellement d'articles de bureau consommables, de papier et d'enveloppes. — Acquisition et renouvellement d'articles de bureau non consommables. — Frais de publication. — Frais d'affranchissement et de port .....	600.000
06.0.12.07	12.1	Frais d'assurances. (Crédit non limitatif) .....	1.200.000
06.0.12.08	12.1	Acquisition de carburants et de combustibles .....	1.500.000
06.0.12.09	12.1	Musique militaire. — Acquisition et renouvellement d'instruments et d'accessoires de musique. — Acquisition de matériel et de papier de musique. Réparation d'instruments et d'accessoires de musique .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
06.0.12.10	12.1	Entraînement physique et sportif .....	300.000
06.0.12.11	12.1	Education et loisirs .....	600.000
06.0.12.12	12.1	Publications et règlements .....	50.000
06.0.12.13	12.1	Instruction et entraînement. Matériel didactique. — Allocation de prix (concours de tir et de fin de session). — Utilisation de terrains. — Frais de cours .....	500.000
06.0.12.14	12.1	Frais de représentation. — Cérémonies. — Réceptions officielles. — Couronnes et dépôt de fleurs. ....	100.000
06.0.12.15	12.1	Frais de culte .....	10.000
06.0.12.16	12.1	Matériel et instruments médicaux et produits pharmaceutiques .....	550.000
06.0.12.17	12.1	Accidents de service de toute nature, dommages-intérêts, responsabilité civile. Remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. — Assurance recolement des mines. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
06.0.12.18	12.1	Dépenses diverses et imprévues .....	30.000
06.0.13.00	12.1	Acquisition de machines de bureau .....	p <sup>r</sup> mém.
06.0.13.01	12.1	Acquisition de voitures automobiles .....	1.000.000
06.0.33.00	12.1	Dédommagements de tierces personnes pour la part des sinistres non couverte par l'assurance. (Crédit non limitatif) .....	10.000
06.0.33.01	12.1	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'officiers et de sous-officiers de réserve. — Subsides aux commissions consultatives .....	150.000
06.0.33.02	12.0	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951 et approuvée par la loi du 26 janvier 1954. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	10.000
06.0.34.00	12.0	Part contributive du Grand-Duché aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif) .....	3.500.000
06.0.34.01	12.0	Participation du Grand-Duché aux dépenses administratives résultant de l'exécution de l'accord d'aide pour la défense mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
06.0.34.02	12.0	Contributions à des organisations internationales .....	60.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
06.0.12.69	12.1	Frais de ménage des élèves luxembourgeois au mess de l'école royale militaire à Bruxelles .....	15.000
			195.845.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 06.1 — Gendarmerie</b>			
06.1.11.00	12.2	Traitements des officiers .....	2.943.000
06.1.11.01	12.2	Solde des volontaires, candidats officiers et frais de ménage .....	p <sup>r</sup> mém.
06.1.11.02	12.2	Indemnité spéciale pour l'instituteur chargé de cours à l'école de gendarmerie et de police. ....	p <sup>r</sup> mém.
06.1.11.03	12.2	Indemnités d'habillement, de représentation, de première mise et de mutation (officiers) .....	117.000
06.1.11.04	12.2	Traitements du corps de gendarmes, Indemnités et gratifications pour croix de service .....	84.000.000
06.1.11.05	12.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	870.000
06.1.11.06	12.2	Indemnités d'habillement, de première mise, de mobilier, de bicyclettes de service; indemnités spéciales pour les membres de la sûreté publique; indemnités spéciales pour les membres de la section de recherches; indemnités pour prestations hors service; frais de tournée et de bureau; allocation de primes à l'occasion de concours de tir; acquisition de croix de service; allocations individuelles .....	3.983.000
06.1.11.07	12.2	Service sanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	2.000.000
06.1.11.08	12.2	Location de logements de service pour le corps de gendarmes. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	5.500.000
06.1.12.00	12.2	Frais de route, de séjour et de déménagement (officiers) .....	45.000
06.1.12.01	12.2	Acquisition d'articles de nettoyage et d'entretien dans l'intérêt des bureaux de service .....	25.000
06.1.12.02	12.2	Frais de route et de séjour et renforcement des brigades. — Déménagements .....	800.000
06.1.12.03	12.2	Frais de bureau; frais d'entretien des machines et du mobilier de bureau; frais de matériel; frais d'impression; taxes téléphoniques; divers .....	2.400.000
06.1.12.04	12.2	Armement. — Entretien de l'armement et de la buffleterie; acquisition d'armes, de munitions, de matériel de tir et d'équipement .....	300.000
06.1.12.05	12.2	Acquisition, installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; renouvellement partiel et élargissement du réseau radio; frais d'instruction du personnel technique et d'utilisation du réseau radio-électrique et taxes d'abonnement au réseau des p. et t. des téléscripteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	1.200.000
06.1.12.06	12.2	Garage. — Entretien, réparations et garage des véhicules automobiles. — Assurance contre les accidents. — Location de véhicules automobiles .....	2.500.000
06.1.12.07	12.2	Education physique, sports .....	20.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
06.1.12.08	12.2	Acquisition, réparation et nettoyage d'articles de literie, de combinaisons, de salopettes et de rideaux, divers .....	70.000
06.1.12.09	12.2	Dépenses diverses et Imprévues .....	85.000
06.1.13.00	12.2	Acquisition de machines de bureau et de mobilier .....	100.000
06.1.13.01	12.2	Equipement et motorisation de la gendarmerie .....	1.100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
06.1.10.50	12.2	Restants .....	—
			108.058.000
		<b>Section 06.2 — Direction de la police</b>	
06.2.11.00	11.2	Traitements, indemnités et gratifications pour croix de service .....	3.194.000
06.2.11.01	11.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage des bureaux .....	60.000
06.2.11.02	11.2	Masse d'habillement et indemnité de première mise.....	171.000
06.2.11.03	11.2	Cumuls et indemnités extraordinaires .....	10.000
06.2.12.00	11.2	Frais de route, de séjour et de déménagement .....	30.000
06.2.12.01	11.2	Frais de location. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	300.000
06.2.12.02	11.2	Frais de bureau. — Remboursement au profit des communes des frais spécifiés ci-dessus. (Sans distinction d'exercice).....	1.400.000
06.2.12.03	11.2	Frais d'armement et d'équipement .....	350.000
06.2.12.04	11.2	Transmissions: acquisition, renouvellement et réparation de matériel de communication par fil et radio, de matériel d'alimentation, d'instruments de mesure, de détection et de contrôle. — Contrats et frais de réparation des installations téléphoniques et télégraphiques. — Taxes et abonnements. — Acquisition de matériel n.b.c. — Remboursement au profit des communes des frais spécifiés ci-dessus. (Sans distinction d'exercice) .....	2.100.000
06.2.12.05	11.2	Location de machines de bureau .....	115.000
06.2.12.06	11.2	Acquisition, réparation et nettoyage d'articles de literie et d'effets d'habillement .....	30.000
06.2.12.07	11.2	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition et entretien du matériel de nettoyage .....	25.000
06.2.12.08	11.2	Dépenses diverses et imprévues; cérémonies .....	10.000
06.2.12.09	11.2	Entraînement physique et sportif. — Location d'installations sportives. — Allocation de prix à l'occasion de concours de tir. — Frais d'organisation de compétitions .....	10.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
06.2.12.10	11.2	Instruction et entraînement: acquisition et entretien de matériel didactique, acquisition et entretien de matériel pour le contrôle de la circulation publique .....	100.000
06.2.12.11	11.2	Matériel roulant: réparation et entretien des véhicules et des motos, acquisition d'essence et de lubrifiants, assurances contre les accidents, loyers de garages. — Remboursement au profit des communes des frais spécifiés ci-dessus. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
06.2.74.00	11.2	Acquisition de machines de bureau.....	100.000
06.2.74.01	11.2	Acquisition de voitures automobiles .....	600.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
06.2.10.50	11.2	Restants .....	—
			10.605.000
		<b>Section 06.3 — Commissariats et postes de police</b>	
06.3.11.00	11.2	Part de l'Etat dans les traitements des commissaires de 1 <sup>re</sup> classe, commissaires, inspecteurs, brigadiers-chefs, brigadiers et agents ainsi que gratifications pour croix de service. — Part de l'Etat dans les rémunérations du personnel auxiliaire et du personnel administratif .....	37.500.000
06.3.11.01	11.2	Location de logements de service pour les commissaires de 1 <sup>re</sup> classe, commissaires, inspecteurs, brigadiers-chefs, brigadiers et agents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.500.000
06.3.11.02	11.2	Indemnités de première mise, masse d'habillement des commissaires de 1 <sup>re</sup> classe, commissaires, inspecteurs, brigadiers-chefs, brigadiers et agents .....	1.175.000
06.3.12.00	11.2	Frais de déplacement, de route, de séjour, de déménagement et de détachement .....	100.000
06.3.12.01	11.2	Indemnités revenant aux agents de police pourvus d'une bicyclette de service .....	100.000
06.3.12.02	11.2	Equipement et armement: frais d'acquisition et d'entretien, imprévus.	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
06.2.10.50	11.2	Restants .....	—
			44.375.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la force publique</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	315.243.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	36.810.000
13	Achats de biens militaires durables .....	2.200.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	170.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	3.760.000
74	Achats de biens meubles durables .....	700.000
	Total .....	358.883.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>07 — MINISTERE DE L'INTERIEUR</b>			
<b>Section 07.0 — Finances communales</b>			
07.0.11.00	17.3	Conseil supérieur pour les distributions d'eau et la destruction des ordures ménagères. — Jetons de présence, indemnités des membres et du secrétaire du conseil et de ses sous-groupes .....	15.000
07.0.11.01	01.0	Commission permanente des finances communales et des subsides. — Groupes de travail. — Indemnités du secrétariat, jetons de présence .....	80.000
07.0.11.02	01.0	Indemnité du préposé du service des finances communales chargé de la coordination générale des questions des finances communales .....	24.000
07.0.11.03	19.2	Commission d'aménagement des villes et d'autres agglomérations importantes. — Jetons de présence (loi du 12 juin 1937) .....	80.000
07.0.12.00	17.3	Conseil supérieur pour les distributions d'eau et la destruction des ordures ménagères. — Frais d'étude, jetons de présence, frais de route et de séjour .....	15.000
07.0.12.01	01.0	Commission permanente des finances communales et des subsides. — Groupes de travail. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres et secrétaires de la commission et des groupes de travail. — Frais d'étude et dépenses diverses .....	50.000
07.0.12.02	19.2	Commission d'aménagement des villes et d'autres agglomérations importantes. — Jetons de présence, frais de route et de séjour, organisation de conférences, travaux de dactylographie, dépenses diverses. (loi du 12 juin 1937) .....	95.000
07.0.12.03	32.0	Impôt sur le total des salaires (loi du 16 août 1968). (Crédit non limitatif)	20.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
07.0.32.00	16.0	Subsides dans l'intérêt de l'harmonisation du prix de l'eau. (Crédit non limitatif) .....	1.900.000
07.0.32.01	20.2	Subsides aux syndicats intercommunaux .....	3.400.000
07.0.43.00	32.0	Fonds communal: attributions aux communes en conformité de l'article 8 de la loi budgétaire de 1969 .....	90.000.000
07.0.43.01	32.0	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif) .....	20.000.000
07.0.43.02	32.0	Subvention à la ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes. (Crédit non limitatif) .....	25.000.000
07.0.43.03	32.1	Participation des communes dans le produit de certains impôts de l'Etat. — Fixation et répartition de la participation en conformité de l'article 9 de la loi budgétaire de 1969. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	723.000.000
		Détail:	
		1) Participation à la taxe sur les véhicules automobiles .....	fr. 36.000.000
		2) Participation dans l'impôt sur le revenu . . . . .	» 549.000.000
		3) Participation dans l'impôt sur le chiffre d'affaires .....	» 138.000.000
		Total .....	fr. 723.000.000
07.0.43.04	32.0	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi du 11 décembre 1967). (Crédit non limitatif) .....	8.500.000
07.0.43.05	32.0	Part de l'Etat dans les majorations biennales des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales. (Crédit non limitatif) .....	16.000.000
07.0.43.06	21.4	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction de chemins forestiers .....	775.000
07.0.43.07	32.0	Subventions à l'association des villes et communes luxembourgeoises ainsi qu'aux communes pour stimuler le développement de leurs relations avec les organisations communales, les villes et les communes des autres pays (jumelages).....	200.000
07.0.51.00	17.3	Subsides dans l'intérêt du renouvellement et de la reprise par le syndicat des eaux du sud des conduites d'adduction d'eau de ses communes-membres de moins de deux mille habitants. (8 <sup>e</sup> tranche).....	500.000
07.0.63.00	13.1 13.7 13.8 32.2	Subsides en capital ou en annuités aux communes pour travaux neufs ou de grosses réparations dans l'intérêt d'édifices communaux et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale .....	25.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
07.0.63.01	20.2	Subsides pour travaux neufs et de grosses réparations dans l'intérêt des chemins vicinaux .....	5.000.000
07.0.63.02	20.2	Subsides pour l'acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement de la voirie vicinale .....	300.000
07.0.63.03	17.3	Subsides pour travaux neufs ou de grosses réparations dans l'intérêt des distributions d'eau .....	4.000.000
07.0.63.04	19.1 19.2	Subsides aux communes en vue de favoriser la confection de projets d'aménagement et de créer des terrains à bâtir dans l'intérêt de l'habitat social .....	750.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
07.0.10.50	32.0	Restants .....	—
			944.684.000
		<b>Section 07.1 — Service d'incendie</b>	
07.1.11.00	11.5	Conseil supérieur pour le service d'incendie. — Jetons de présence et indemnités du président et du secrétaire .....	18.000
07.1.12.00	11.5	Conseil supérieur pour le service d'incendie. — Frais de route et de séjour, jetons de présence et indemnités des membres du conseil supérieur, de la commission technique et des inspecteurs .....	366.000
07.1.33.00	11.5	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif) .....	5.000.000
		4% sur le total des primes	
07.1.33.01	11.5	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché....	220.000
07.1.33.02	11.5	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché dans l'intérêt de l'entretien de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaire et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie .....	450.000
07.1.33.03	11.5	Subside à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché....	250.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
07.1.12.50	11.5	Frais de route et de séjour .....	46.000
			6.350.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 07.2 — Commissariats de district</b>			
07.2.11.00	01.0	Traitements des commissaires et du personnel.....	3.981.000
07.2.11.01	01.0	Indemnités des employés .....	1.315.000
07.2.11.02	01.0	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage .....	140.000
07.2.12.00	01.0	Frais de route et de séjour .....	150.000
07.2.12.01	01.0	Frais de bureau .....	500.000
07.2.74.00	01.0	Acquisition de machines de bureau.....	12.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
07.2.10.50	01.0	Restants .....	—
			6.098.000
<b>Section 07.3 — Contrôle de la comptabilité communale</b>			
07.3.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires .....	2.744.000
07.3.11.01	01.0	Indemnités des employés .....	151.000
07.3.12.00	01.0	Frais de route et de séjour .....	160.000
07.3.12.01	01.0	Frais de bureau et divers .....	35.000
07.3.74.00	01.0	Acquisition de machines de bureau.....	p <sup>r</sup> mém.
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
07.3.10.50	01.0	Restants .....	—
			3.090.000
<b>Section 07.4 — Employés communaux</b>			
07.4.42.00	14.3	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance-pension et d'assurance-maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	57.000.000
07.4.42.01	14.3	Participation de l'Etat dans les contributions de rachat des membres de la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.500.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
07.4.10.50	14.3	Restants .....	—
			59.500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 07.5 — Protection civile</b>			
07.5.11.00	11.5	Traitements des fonctionnaires .....	p <sup>r</sup> mém.
07.5.11.01	11.5	Indemnités des employés .....	1.328.000
07.5.11.02	11.5	Salaires des ouvriers .....	2.024.000
07.5.11.03	11.5	Salaires du personnel occupé du nettoyage .....	148.000
07.5.11.04	11.5	Indemnités diverses .....	900.000
07.5.12.00	11.5	Indemnités diverses à des tiers .....	900.000
07.5.12.01	11.5	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif) .....	450.000
07.5.12.02	11.5	Articles et matériel de bureau. — Imprimés, enveloppes et autres papiers de bureau. — Journaux, livres, périodiques. — Frais d'impression et de publication. — Frais de port et d'affranchissement. — Taxes téléphoniques. — Frais d'entretien du mobilier et des machines de bureau .....	275.000
07.5.12.03	11.5	Dépenses résultant de la réalisation des mesures de protection civile. — Remboursement des pertes de salaire et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile à Schimpach. (Crédit non limitatif) .....	5.200.000
		Détail:	
		1) Frais d'entretien des bâtiments, des installations et du matériel y compris le matériel roulant .....	fr. 1.900.000
		2) Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile .....	» 1.775.000
		3) Redevances, taxes, loyers .....	» 1.215.000
		4) Rotation du stock médicamenteux et pharmaceutique .....	» 100.000
		5) Matériel didactique consommable .....	» 10.000
		6) Matériel d'intervention consommable .....	» 200.000
		Total .....	fr. 5.200.000
07.5.51.00	11.5	Subventions aux particuliers dans l'intérêt de l'aménagement d'abris familiaux .....	p <sup>r</sup> mém.
07.5.63.00	11.5	Subsides aux communes pour abris et constructions diverses dans l'intérêt de la protection civile .....	p <sup>r</sup> mém.
07.5.71.00	11.5	Acquisition de terrains .....	p <sup>r</sup> mém.
07.5.72.00	11.5	Constructions dans l'intérêt de l'infrastructure de la protection civile.	p <sup>r</sup> mém.
07.5.74.00	11.5	Equipement et installations de la protection civile .....	3.835.000
		Détail:	
		1) Télécommunications et système d'alarme ..	fr. 1.270.000
		2) Equipement et matériel d'intervention ...	» 1.785.000
		3) Matériel roulant .....	» 200.000
		4) Accroissement du stock pharmaceutique ..	» 300.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		5) Matériel didactique ..... fr. 130.000	
		6) Acquisition de plans et de cartes topographiques ..... » 150.000	
		Total ..... fr. 3.835.000	
07.5.74.01	11.5	Acquisition de machines de bureau .....	30.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
07.5.10.50	11.5	Restants .....	—
			15.090.000
		<b>Section 07.6 — Office central du logement. — Centre de documentation communale. — Commissariat au rapatriement. — Dépenses diverses</b>	
07.6.11.00	01.0	Centre de documentation communale. — Indemnités pour publications, cours, journées d'études et de stages dans l'intérêt de la formation des fonctionnaires communaux .....	70.000
07.6.12.00	19.1	Office central du logement. — Jetons de présence, frais de voyages et dépenses imprévues .....	10.000
07.6.12.01	01.0	Centre de documentation communale. — Bibliothèque, périodiques et publications .....	94.000
07.6.12.02	01.0	Centre de documentation communale. — Frais de route et de séjour, participations aux cours et stages .....	56.000
07.6.12.03	24.6	Commissariat au rapatriement. — Frais de bureau. — Frais de route et de séjour .....	18.000
07.6.12.04	24.6	Commissariat au rapatriement. — Frais de recherche et de rapatriement de personnes déplacées. Exhumations et transferts de corps. Dépenses diverses et subsides .....	15.000
07.6.12.05	34.4	Entretien des cimetières militaires .....	10.000
07.6.12.06	34.4	Récompenses pour actes de dévouement. (Crédit non limitatif) .....	10.000
07.6.12.07	01.0	Publication d'un livre d'or des victimes luxembourgeoises de la guerre de 1940-1945. — Frais de publication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000
07.6.33.00	13.0 (24.4)	Subside à l'oeuvre des pupilles de la nation .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
07.6.12.58	01.0	Frais de route .....	2.000
			385.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 07.7 — Eaux et forêts</b>			
07.7.11.00	21.4	Traitements des fonctionnaires .....	5.544.000
07.7.11.01	21.4	Traitements des préposés forestiers .....	13.964.000
07.7.11.02	21.4	Indemnités des employés .....	2.887.000
07.7.11.03	21.5	Rémunération des gardes-pêche .....	450.000
07.7.11.04	21.4	Salaires des ouvriers permanents occupés à l'administration .....	310.000
07.7.11.05	21.5	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche. — Salaires des ouvriers	450.000
07.7.11.06	21.4	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage .....	220.000
07.7.11.07	21.4	Subside à la mise d'habillement des agents, préposés forestiers, gardes-pêche et aides-gardes. — Armement des agents, préposés forestiers, gardes-pêche et aides-gardes .....	625.000
07.7.11.08	21.4	Indemnités pour la surveillance du bâtiment de l'Etat à Waldhof.....	3.000
07.7.11.09	21.4	Organisation des cours pour les aspirants gardes-forestiers, bûcherons et ouvriers. Indemnités des chargés de cours .....	30.000
07.7.11.10	21.4	Subventions aux candidats ingénieurs, aux aides gardes-forestiers, aux ingénieurs-inspecteurs et aux ingénieurs .....	150.000
07.7.11.11	21.4	Indemnités pour l'élaboration d'un code forestier et d'un code de la chasse et de la pêche .....	p <sup>r</sup> mém.
07.7.12.00	21.4	Organisation des cours pour les aspirants gardes-forestiers, bûcherons et ouvriers. — Achat de matériel d'instruction .....	10.000
07.7.12.01	21.4	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	600.000
07.7.12.02	21.4	Voitures automobiles, tracteurs et motoculteurs, assurances, impôts, entretien, carburants, loyers .....	200.000
07.7.12.03	21.4	Frais de bureau de la direction, des inspections et du service de l'aménagement. Acquisition d'instruments de bureau .....	300.000
07.7.12.04	21.4	Dépenses pour préparer les nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat. Acquisition et réparation d'instruments géodésiques. Acquisition de bornes. Délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux .....	50.000
07.7.12.05	21.4	Etablissement et entretien des pépinières forestières. Achat de semences	1.300.000
07.7.12.06	21.4	Mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du bostryche. (Crédit non limitatif) .....	100.000
07.7.12.07	21.4	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange. Dépenses diverses et imprévues	5.900.000
07.7.12.08	21.4	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	1.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
07.7.12.09	21.4	Aménagement servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts domaniales .....	p <sup>r</sup> mém.
07.7.12.10	21.4	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. Dépenses réelles pour mesures à prendre pour combattre les incendies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000
07.7.12.11	21.5	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche. — Frais d'entretien et de repeuplement. ....	600.000
07.7.12.12	21.5	Repeuplement des cours d'eau frontaliers et indigènes. — Prix de location, mise en état et entretien d'étangs. — Installation de grils. — Versements sur le fonds spécial de la pêche. — Repeuplement du lac de barrage de la haute Sûre, Zone II. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	750.000
07.7.12.13	21.5	Subsides et dépenses pour la destruction des animaux nuisibles. — Estimation des dégâts causés par le gibier et arrangements à l'amiable. — Indemnisation des dommages causés par le gibier dans les bois domaniaux. — Chasses de police, assurance. — Installation de gagnages. Dépenses résultant de l'acquisition et de la distribution de nourriture pour oiseaux dans les domaines forestiers de l'Etat en temps de gel et de neige. — Participation à la lutte contre la rage: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	800.000
07.7.12.14	21.5	Création de réserves cynégétiques. — Indemnisation des propriétaires particuliers .....	65.000
07.7.12.15	21.5	Exécution de la loi sur la conservation de la nature et des ressources naturelles .....	100.000
07.7.33.00	21.5	Versement au fonds spécial créé par l'art. 11 de la loi du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et l'article 1, article 13 de la loi du 24 août 1956 ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse, et l'arrêté ministériel du 20.3.1962, augmentant les droits supplémentaires perçus sur les permis de chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.400.000
07.7.33.01	21.5	Versement au fonds spécial du repeuplement des chasses du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 8 de la loi du 24.8.1956 sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	800.000
07.7.34.00	34.4	Fermage de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et l'Allemagne. Part revenant à la régence de Trèves .....	p <sup>r</sup> mém.
07.7.34.01	21.5	Dépenses résultant de l'affiliation du Grand-Duché à différents organismes internationaux .....	55.000
07.7.52.00	21.4	Subventions aux établissements publics et d'utilité publique et aux particuliers groupés en syndicat dans l'intérêt de la construction de chemins forestiers .....	150.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
07.7.52.01	21.4	Subsides aux propriétaires pour boisements et reboisements effectués. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225.000
07.7.74.00	21.4	Acquisition de machines de bureau .....	30.000
07.7.74.01	21.4	Motorisation et mécanisation des travaux forestiers. Acquisitions nouvelles .....	20.000
07.7.74.02	21.4	Acquisition de voitures automobiles.....	p <sup>r</sup> mém.
07.7.82.00	21.4	Exécution de la loi sur la protection des bois. — Reboisement de terrains appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions leur imposées .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
07.7.12.66	21.4 21.5	Frais, taxe d'importation, frais sinistre r.c. auto (franchise), fournitures de semences printanières .....	17.000
			39.115.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'intérieur</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	37.651.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	40.359.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	5.300.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	8.120.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	55.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale.....	59.500.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés.....	883.475.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	500.000
51	Transferts de capitaux aux ménages .....	375.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	35.050.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	p <sup>r</sup> mém.
74	Achats de biens meubles durables .....	3.927.000
82	Octrois de crédits aux ménages.....	p <sup>r</sup> mém.
	Total .....	1.074.312.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>08 — MINISTÈRE DU TOURISME</b>			
<b>Section 08.0 — Tourisme</b>			
08.0.12.00	22.5	Crédit mis à la disposition de l'office luxembourgeois de tourisme (frais de fonctionnement et de propagande) .....	5.250.000
08.0.12.01	22.5	Voitures de service et frais y relatifs .....	100.000
08.0.12.02	22.5	Aménagement et signalisation des sentiers touristiques. — Confection et impression des plans des sentiers (matériel pour la confection des plans de base; planches topographiques) .....	1.000.000
08.0.12.03	22.5	Impression du guide camping (10 <sup>e</sup> édition) .....	100.000
08.0.12.04	22.5	Jetons de présence, frais de route et de séjour et autres frais relatifs aux diverses commissions du tourisme (conseil national du tourisme, statut hôtelier, camping, agences de voyages et autres) .....	10.000
08.0.12.05	22.5	Dépenses diverses, abonnements à des périodiques .....	10.000
08.0.31.00	22.5	Subventions ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'équipement hôtelier destinées à des établissements pour réduire le coût de certains crédits d'investissements utilisés aux fins d'une modernisation rationnelle et productive des installations, outillages et autres moyens professionnels de travail .....	2.750.000
08.0.31.01	22.5	Bonifications d'intérêts relatifs aux prêts remboursables accordés dans l'intérêt de l'amélioration de l'infrastructure touristique .....	p <sup>r</sup> mém.
08.0.33.00	22.5	Subsides en faveur des syndicats d'initiative, d'autres associations sans but lucratif et en général des différents organismes luxembourgeois exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national. ...	5.000.000
08.0.34.00	22.5	Parts contributives du ministère du tourisme aux organisations et institutions internationales .....	187.000
08.0.34.01	22.5	Agents et agences à l'étranger rendant des services à notre expansion touristique (frais et indemnités). (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000
08.0.51.00	22.5	Subventions en faveur des particuliers dans l'intérêt de l'amélioration de l'infrastructure touristique et de l'aménagement de gîtes ruraux ..	300.000
08.0.63.00	22.5	Subsides en faveur des communes à titre de participation de l'Etat dans les frais d'aménagement des terrains de camping, piscines, golfs miniature, terrains de tennis, parcs et autres installations utiles à servir le développement du tourisme. Installation d'illuminations touristiques .....	3.000.000
08.0.63.01	22.5	Participation de l'Etat dans les frais pour la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse à Luxembourg .....	500.000
08.0.71.00	22.5	Acquisition d'immeubles (terrains) garantissant la continuité des sentiers et la sauvegarde de leurs points de vue .....	p <sup>r</sup> mém.
08.0.72.00	22.5	Construction d'une auberge de jeunesse à Lultzhausen .....	p <sup>r</sup> mém.

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
08.0.81.00	22.5	Octroi de prêts remboursables dans l'intérêt de l'amélioration de l'infrastructure touristique.....	700.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
08.0.10.50	22.5	Restants .....	—
			23.907.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère du tourisme</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
12	Achats de biens non durables et de services .....	6.470.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	2.750.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	5.300.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	5.187.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	3.500.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	p <sup>r</sup> mém.
72	Construction de bâtiments dans le pays.....	p <sup>r</sup> mém.
74	Achats de biens meubles durables .....	—
81	Octrois de crédits et participations aux entreprises .....	700.000
	Total .....	23.907.000

	<b>09 — MINISTERE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS</b>		
	<b>Section 09.0 — Education physique</b>		
09.0.11.00	18.0	Traitements des fonctionnaires du commissariat général aux sports ...	398.000
09.0.11.01	18.0	Indemnités des employés .....	369.000
09.0.11.02	18.0	Salaires du personnel chargé de l'entretien du hall omnisport, de la cuisine de l'I.N.S. et du nettoyage .....	830.000
09.0.12.00	18.0	Frais de route et de séjour .....	15.000
09.0.12.01	18.0	Institut national des sports à Fetschenhof. — Frais d'exploitation et d'entretien .....	1.700.000
09.0.12.02	18.0	Contrôle médical; fiches médico-sportives et psycho-sportives .....	1.400.000
09.0.12.03	18.0	Trophée national et autres médailles .....	120.000
09.0.12.04	18.0	Frais de bureau .....	150.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
09.0.33.00	18.1	Education physique. — Dépenses et subsides. Exécution de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945.....	4.750.000
09.0.33.01	18.1	Contribution de l'Etat à l'assurance-accidents, à l'assurance-reponsabilité civile collectives des sportifs et à la caisse de secours mutuels des sportifs .....	1.200.000
09.0.33.02	18.1	Subsides au C.O.L. et aux fédérations sportives pour la préparation et la participation aux jeux olympiques .....	300.000
09.0.63.00	18.0	Subsides aux communes pour les travaux de réaménagement et d'amélioration des installations sportives existantes .....	3.000.000
09.0.72.00	18.0	Institut national des sports. — Divers travaux d'aménagement et de mise en état .....	500.000
09.0.74.00	18.0	Institut national des sports. — Acquisition de mobilier .....	150.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
09.0.10.50	18.0	Restants .....	—
			14.882.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'éducation physique et des sports</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	1.597.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	3.385.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	6.250 000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	3.000.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	500.000
74	Achats de biens meubles durables .....	150.000
	Total .....	14.882.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		10 et 11 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
		Section 10.0 — <b>Dépenses générales et communes</b>	
		<b>Note.</b> — Les crédits inscrits aux articles 10.0.12.11, 10.0.33.01 et 10.0.34.01 ressortissent au ministère des affaires culturelles et des cultes (arr. gr.d. du 6 février 1969 portant constitution des départements ministériels).	
10.0.11.00	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Traitements des fonctionnaires .....	588.000
10.0.11.01	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Indemnités des employés .....	613.000
10.0.11.02	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Salaires de deux ouvriers et d'une femme de charge .....	445.000
10.0.11.03	13.1 13.2 13.5	Honoraires des membres des jurys d'examen de l'enseignement primaire, moyen, secondaire et supérieur. — Commission des titres d'enseignement supérieur (loi du 17 juin 1963). — Commissions d'homologation des grades et titres universitaires étrangers. — Indemnités. (Crédit non limitatif) .....	6.000.000
10.0.11.04	13.0	Réorganisation de l'enseignement supérieur, secondaire, moyen, pédagogique et primaire. — Conseil supérieur de l'éducation nationale. — Commission consultative pour la promotion de la recherche pédagogique et commission scientifique. — Réforme de la collation des grades. — Indemnités .....	200.000
10.0.11.05	13.0	Planification de l'enseignement et standardisation des bâtiments scolaires. — Indemnités .....	30.000
10.0.11.06	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Indemnités pour services extraordinaires .....	20.000
10.0.11.07	13.0	Établissement d'un fichier scolaire. — Remaniement de la fiche individuelle pour le personnel enseignant de l'enseignement préscolaire et primaire, les formules pour le recensement des élèves de l'enseignement primaire et la fiche statistique à envoyer aux parents d'élèves. Adaptations mécanographiques des diverses fiches. — Indemnités ...	62.000
10.0.11.08	13.0	Remaniement et rédaction du courrier de l'éducation nationale.....	150.000
10.0.12.00	13.1 13.2	Éducation artistique dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire. — Subsidés et dépenses diverses .....	50.000
10.0.12.01	13.0	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale. — Indemnités aux auteurs ou éditeurs de manuels scolaires afin d'abaisser le prix de vente de ces manuels .....	2.135.000
10.0.12.02	13.1 13.2 13.5	Examens de l'enseignement primaire, moyen, secondaire et supérieur. — Commission des titres d'enseignement supérieur (loi du 17 juin 1963). — Commissions d'homologation des grades et titres universitaires étrangers. — Indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif) .....	800.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
10.0.12.03	13.0	Réorganisation de l'enseignement supérieur, secondaire, moyen, pédagogique et primaire. — Conseil supérieur de l'éducation nationale. — Commission consultative pour la promotion de la recherche pédagogique et commission scientifique. — Réforme de la collation des grades. — Indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses .....	100.000
10.0.12.04	13.0	Planification de l'enseignement et standardisation des bâtiments scolaires. — Dépenses de fonctionnement, honoraires d'experts, impression d'une carte scolaire du Grand-Duché de Luxembourg .....	150.000
10.0.12.05	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Indemnités pour services extraordinaires de tiers .....	20.000
10.0.12.06	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Frais de route et de séjour	50.000
10.0.12.07	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Matériel et dépenses diverses .....	600.000
10.0.12.08	13.6	Education extrascolaire. — Dépenses diverses .....	20.000
10.0.12.09	13.1	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique. — Cours d'enseignement programmé; machines d'enseignement .....	900.000
10.0.12.10	13.0 13.5 13.7	Relations culturelles avec les pays partenaires, ou non, d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Duché. — Frais divers .....	95.000
10.0.12.11	13.0	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'Unesco. — Indemnités, achats de publications, dépenses diverses .....	40.000
10.0.33.00	13.0 13.5 13.7	Relations culturelles avec les pays partenaires, ou non, d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Duché. — Bourses d'études, subsides .....	260.000
10.0.33.01	13.0	Sections luxembourgeoises des associations internationales dépendant de l'Unesco. — Contributions, subsides .....	53.000
10.0.33.02	13.6	Education extrascolaire. — Subsides .....	30.000
10.0.34.00	13.0 13.5 13.7	Contributions aux programmes de bourses O.T.A.N. et Fulbright .....	420.000
10.0.34.01	13.0	Frais résultant de l'affiliation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Unesco. — Contributions .....	900.000
10.0.63.00	13.1	Subsides et dépenses pour l'achat de matériel didactique; équipement des salles de gymnastique; application du nouveau plan d'études....	540.000
10.0.74.00	13.1	Office du film scolaire (centre audio-visuel). — Nouvelles acquisitions..	410.000
10.0.74.01	13.1	Planification de l'enseignement et standardisation des bâtiments scolaires. — Acquisition de machines de bureau .....	15.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.0.10.50	13.0	Restants .....	—
			15.696.000
		<b>Section 10.1 — Inspectorat. — Commission d'instruction</b>	
10.1.11.00	13.1	Traitements des fonctionnaires .....	4.591.000
10.1.11.01	13.1	Indemnités pour services extraordinaires .....	60.000
10.1.12.00	13.1	Sommes fixes pour frais de bureau .....	212.000
10.1.12.01	13.1	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	400.000
10.1.12.02	13.1	Commission d'instruction. — Jetons de présence .....	45.000
10.1.12.03	13.1	Collège des inspecteurs et commission d'instruction. — Dépenses de service, secrétariat, documentation, contribution à l'achat de matériel d'enseignement pour les écoles primaires et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire .....	500.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.1.10.50	13.1	Restants .....	—
			5.808.000
		<b>Section 10.2 — Education préscolaire et enseignement primaire</b>	
10.2.11.00	13.1	Traitements du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures .....	354.000.000
10.2.11.01	13.1	Traitements des maîtresses de jardins d'enfants: part de l'Etat .....	27.900.000
10.2.11.02	13.1	Part de l'Etat dans les frais de remplacement des maîtresses de jardins d'enfants .....	600.000
10.2.11.03	13.1	Education préscolaire: indemnités .....	100.000
10.2.11.04	13.1	Indemnités des membres des diverses commissions d'études .....	125.000
10.2.12.00	13.1	Frais de route et de séjour y compris ceux de l'instituteur mis à la disposition de la maison grand-ducale .....	205.000
10.2.12.01	13.1	Impression et édition de manuels scolaires. (Sans distinction d'exercice)	6.000.000
10.2.33.00	13.1	Education préscolaire: subsides pour l'achat de matériel d'enseignement et dépenses diverses .....	100.000
10.2.33.01	13.1	Subsides aux bateliers luxembourgeois parents d'enfants soumis à la scolarité obligatoire .....	150.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
10.2.43.00	13.1	Part de l'Etat dans les frais de remplacement du personnel enseignant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.100.000
10.2.43.01	13.1	Contribution aux frais des cours d'ouvrages manuels et d'enseignement ménager dans les classes primaires .....	150.000
10.2.43.02	13.1	Contribution aux frais de l'enseignement du 4 <sup>e</sup> degré .....	2.500.000
10.2.43.03	13.1	Traitements du personnel enseignant ménager familial des classes complémentaires: part de l'Etat .....	7.500.000
10.2.43.04	13.1 (13.6)	Subsides aux communes en faveur de cours spéciaux et de cours commerciaux donnés aux écoles primaires supérieures .....	100.000
10.2.44.00	13.1	Contribution aux frais d'enseignement des institutions, écoles et associations philanthropiques .....	450.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.2.12.51	13.1	Impression et édition de manuels scolaires .....	6.472.000
			408.452.000
		<b>Section 10.3 — Enseignement différencié</b>	
10.3.11.00	13.6	Traitements des fonctionnaires .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.11.01	13.6	Indemnité du secrétaire .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.11.02	13.6	Indemnités pour occupations accessoires et frais de remplacement ...	p <sup>r</sup> mém.
10.3.11.03	13.6	Indemnités et salaires des employés, des chargés de cours, des chauffeurs, des ouvriers, des cuisinières et des femmes de charge .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.11.04	13.6	Indemnités diverses du personnel .....	273.000
10.3.12.00	13.6	Frais de route et de séjour .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.12.01	13.6	Bibliothèque professionnelle. ....	40.000
10.3.12.02	13.6	Location de bâtiments destinés à abriter les instituts de semi-internat.	p <sup>r</sup> mém.
10.3.12.03	13.6	Entretien des élèves .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.12.04	13.6	Commission médico-psycho-pédagogique nationale. — Frais d'installation, d'équipement et de fonctionnement .....	140.000
10.3.12.05	13.6	Indemnités diverses de tiers .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.12.06	13.6	Frais de transport des élèves .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.33.00	13.6	Contribution de l'Etat aux parents ayant à charge des enfants inadaptés ou aux associations de ces parents .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.33.01	13.6	Contribution de l'Etat à la ligue luxembourgeoise pour le secours de l'enfance handicapée .....	1.500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
10.3.33.02	13.6	Contribution de l'Etat dans l'intérêt du placement de personnes inadaptées à l'établissement de Betzdorf .....	145.000
10.3.43.00	13.6	Contribution de l'Etat aux communes s'occupant de l'éducation des enfants inadaptés .....	2.000.000
10.3.43.01	13.6	Commissions médico-psycho-pédagogiques locales ou régionales: sub- sides aux communes .....	500.000
10.3.43.02	13.6	Contribution de l'Etat aux communes en vue de l'équipement des salles de classe .....	p <sup>r</sup> mém.
10.3.74.00	13.6	Acquisition d'un car destiné au transport des élèves .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.3.10.50	13.6	Restants .....	—
			4.598.000
		<b>Section 10.4 — Centre de logopédie</b>	
10.4.11.00	13.6	Traitements des fonctionnaires .....	1.323.000
10.4.11.01	13.6	Indemnités des employés et des chargés de cours .....	1.909.000
10.4.11.02	13.6	Salaires des ouvriers .....	484.000
10.4.11.03	13.6	Salaires des femmes de charge .....	110.000
10.4.11.04	13.6	Indemnités diverses .....	400.000
10.4.12.00	13.6	Masse d'habillement du personnel .....	14.000
10.4.12.01	13.6	Frais de route et de séjour .....	80.000
10.4.12.02	13.6	Location d'un immeuble, d'appartements, de salles et d'un terrain pour l'installation du centre de logopédie .....	310.000
10.4.12.03	13.6	Frais de bureau et bibliothèques .....	85.000
10.4.12.04	13.6	Frais d'exploitation et entretien des élèves .....	2.171.000
10.4.12.05	16.1	Matériel de classe, matériel didactique et dépenses diverses .....	155.000
10.4.12.06	13.6	Excursions scolaires, camps, organisations sportives .....	60.000
10.4.33.00	13.6	Frais de transports remboursables aux parents .....	100.000
10.4.74.00	13.6	Acquisitions nouvelles .....	230.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.4.10.50	13.6	Restants .....	—
			7.431.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 10.5 Etablissement d'aveugles à Berbourg</b>	
10.5.11.00	13.6	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires .....	800.000
10.5.11.01	13.6	Salaires des ouvriers .....	161.000
10.5.11.02	13.6	Indemnités diverses du personnel .....	19.000
10.5.33.00	13.6 (16.1)	Contribution de l'Etat dans les dépenses pour matériel de classe et autres	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.5.10.50	13.6	Restants .....	—
			1.080.000
		<b>Section 10.6 — Enseignement moyen</b>	
10.6.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires .....	9.637.000
10.6.11.01	13.2	Indemnités des employés .....	4.000.000
10.6.11.02	13.2	Salaires des hommes et femmes de charge .....	1.500.000
10.6.11.03	13.2	Leçons supplémentaires, frais de remplacement du personnel malade et indemnités diverses. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
10.6.12.00	13.2	Indemnités pour services extraordinaires de tiers .....	100.000
10.6.12.01	13.2	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif) .....	400.000
10.6.12.02	13.2	Matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement moyen. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
10.6.12.03	13.2	Subsides et frais divers dans l'intérêt des assurances du personnel et des élèves contre les accidents et la responsabilité civile, des excursions des chorales et sections philharmoniques, des taxes à payer aux communes dans l'intérêt des cours obligatoires de natation, des livres destinés aux meilleurs élèves, des fournitures et imprimés à faire aux établissements d'enseignement moyen par l'administration centrale et des dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif) .....	250.000
10.6.12.04	13.2	Loyers .....	59.000
10.6.12.05	13.2	Service des médecins scolaires aux établissements d'enseignement moyen .....	100.000
10.6.33.00	13.2	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	80.000
10.6.33.01	13.2	Bourses d'études pour les élèves méritants des établissements d'enseignement moyen .....	400.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
10.6.33.02	13.2	Subsides aux élèves des établissements d'enseignement moyen pour frais de déplacement et pour l'acquisition de manuels et de matériel scolaires .....	500.000
10.6.74.00	13.2	Acquisitions extraordinaires de matériel, d'appareils et de machines (frais de première installation). (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.6.10.50	13.2	Restants .....	—
			20.026.000
		<b>Section 10.7 — Institut pédagogique Centre de documentation pédagogique</b>	
10.7.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires .....	1.726.000
10.7.11.01	13.3	Indemnités des employés .....	859.000
10.7.11.02	13.3	Indemnités du personnel chargé de l'entretien de l'institut pédagogique et de ses dépendances .....	p <sup>r</sup> mém.
10.7.11.03	13.3	Salaires du personnel occupé du chauffage et du nettoyage .....	1.000.000
10.7.11.04	13.3	Indemnités diverses: chargés de cours spéciaux, comptabilité, surveillance des études, remplacements, service de consultations psychologiques, séminaire pédagogique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	800.000
10.7.11.05	13.3	Centre de documentation pédagogique; service de recherche psychopédagogique; indemnités diverses et frais d'études .....	200.000
10.7.12.00	13.3	Cours de perfectionnement de l'institut pédagogique à l'intention des enseignants en fonction. — Organisation de cours pour enseignants des classes complémentaires et spéciales. Indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250.000
10.7.12.01	13.3	Frais de route et de séjour, frais de transports .....	250.000
10.7.12.02	13.3	Frais d'installation et de fonctionnement. — Matériel et dépenses diverses. — Excursions scolaires et accidents d'élèves .....	475.000
10.7.12.03	13.3	Centre de documentation pédagogique; service de recherche psychopédagogique: acquisitions et dépenses diverses .....	200.000
10.7.33.00	13.3	Indemnités des élèves-stagiaires de l'institut pédagogique et frais de stage aux écoles du pays. — Frais de route et de séjour pour l'inspection de ces stages. — Cotisations à la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non limitatif) .....	8.000.000
10.7.74.00	13.3	Acquisitions extraordinaires d'appareils, de matériel et de machines ...	85.000

Article	Code fonct	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.7.10.50	13.3	Restants .....	—
			13.845.000
		<b>Section 10.8 — Enseignement secondaire et universitaire</b>	
10.8.11.00	13.2	Traitements des fonctionnaires .....	175.000.000
10.8.11.01	12.2	Indemnités des employés .....	5.630.000
10.8.11.02	13.2	Salaires des hommes et femmes de charge .....	5.785.000
10.8.11.03	13.2	Leçons supplémentaires, frais de remplacement du personnel malade et indemnités diverses. (Crédit non limitatif) .....	6.200.000
10.8.12.00	13.2	Indemnités pour services extraordinaires de tiers .....	900.000
10.8.12.01	13.2	Frais de route et de séjour; frais de déménagement .....	400.000
10.8.12.02	13.2	Matériel, équipement et dépenses diverses concernant l'enseignement secondaire et supérieur .....	5.100.000
10.8.12.03	13.2	Subsides et frais divers dans l'intérêt des assurances du personnel et des élèves contre les accidents et la responsabilité civile, des matinées théâtrales scolaires, des excursions des chorales et sections philharmoniques, des taxes à payer aux communes dans l'intérêt des cours obligatoires de natation, des livres destinés aux meilleurs élèves, des fournitures et imprimés à faire aux 7 établissements par l'administration centrale et des dépenses diverses et imprévues .....	1.000.000
10.8.12.04	13.2	Service des médecins scolaires aux établissements d'enseignement secondaire .....	350.000
10.8.12.05	13.2	Loyer de salles de classes mises à la disposition du nouveau lycée de Luxembourg (loi du 5.8.1968) .....	240.000
10.8.33.00	13.2	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	250.000
10.8.33.01	{ 13.2 13.5	Subsides et bourses d'études pour études secondaires, universitaires et postuniversitaires. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	11.000.000
10.8.34.00	{ 13.1 13.2	Subside à l'école européenne: solde de la part contributive du Luxembourg au fonctionnement de cette école. (Crédit non limitatif) .....	500.000
10.8.34.01	13.5	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires .....	750.000
10.8.34.02	13.5	Participation à la construction de pavillons d'étudiants en vue de l'acquisition de concessions et de réservation d'un certain nombre de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif) ...	4.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
10.8.44.00	13.5	Université internationale de sciences comparées (Académie des études et recherches européennes). — Subsidés, dépenses diverses et frais de contrôle .....	3.500.000
10.8.74.00	13.2	Acquisitions extraordinaires de matériel, d'appareils et de machines..	3.400.000
10.8.82.00	13.5	Subsidés remboursables pour études universitaires. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	20.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.8.12.55	13.2	Loyer de salles de classes mises à la disposition du nouveau lycée de Luxembourg (loi du 5.8.1968) .....	120.000
10.8.74.50	13.2	Acquisitions extraordinaires de matériel, d'appareils et de machines..	27.000
			244.152.000
		<b>Section 10.9 — Education des adultes</b>	
10.9.11.00	13.6	Indemnités des employés .....	290.000
10.9.11.01	13.6	Etudes secondaires dirigées du soir. — Indemnités des professeurs chargés de cours et autres. (Crédit non limitatif) .....	2.800.000
10.9.11.02	13.6	Etudes professionnelles et techniques dirigées du soir. — Indemnités des professeurs chargés de cours et autres. (Crédit non limitatif) ...	1.900.000
10.9.12.00	13.6	Matériel didactique (études secondaires et techniques) .....	600.000
10.9.12.01	13.6	Frais de bureau et de déplacement .....	30.000
10.9.12.02	13.6	Enquêtes, stages d'études, conférences, publications, imprimés .....	10.000
10.9.33.00	13.6	Subsidés aux participants méritants des cours du soir .....	100.000
10.9.44.00	13.6	Subsidés dans l'intérêt de cours du soir organisés par des associations privées .....	250.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
10.9.10.50	13.6	Restants .....	—
			5.980.000
		<b>Section 11.0 — Enseignement technique et professionnel. — Dépenses générales et communes</b>	
11.0.11.00	13.3	Atelier de mécanographie: traitements des fonctionnaires .....	p <sup>r</sup> mém.
11.0.11.01	13.3	Atelier de mécanographie: indemnités des employés .....	450.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
11.0.11.02	13.3	Comité interministériel de la formation professionnelle et commission consultative de la formation professionnelle. — Jetons de présence et indemnités du personnel .....	10.000
11.0.11.03	13.3	Etude de la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités du personnel .....	36.000
11.0.11.04	13.3	Honoraires des membres des jurys d'examens de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités du personnel. (Crédit non limitatif) .....	1.500.000
11.0.12.00	13.3	Atelier de mécanographie: indemnités diverses à payer à des tiers ...	700.000
11.0.12.01	13.3	Atelier de mécanographie: frais de route et de séjour .....	60.000
11.0.12.02	13.3	Atelier de mécanographie: matériel, frais de location et dépenses diverses	300.000
11.0.12.03	13.3	Comité interministériel de la formation professionnelle et commission consultative de la formation professionnelle. — Jetons de présence, indemnités de tiers. — Matériel et dépenses diverses .....	10.000
11.0.12.04	13.3	Etude de la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités de tiers. — Matériel et dépenses diverses .....	10.000
11.0.12.05	13.3	Honoraires des membres des jurys d'examens de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités de tiers et autres frais. (Crédit non limitatif) .....	100.000
11.0.33.00	13.3	Subsides au personnel enseignant dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours et de stages de perfectionnement et de manifestations à caractère éducatif .....	50.000
11.0.33.01	13.3	Subsides aux élèves pour l'acquisition de manuels et de matériel scolaire	100.000
11.0.33.02	13.3	Récompenses aux lauréats des examens de l'enseignement technique et professionnel .....	50.000
11.0.33.03	13.3	Subsides pour accidents (non couverts par l'assurance) du personnel et des élèves durant les heures de classe et lors d'excursions scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.000
11.0.33.04	13.4	Subventions au profit des étudiants en sciences agronomiques et des étudiantes en sciences ménagères agricoles .....	20.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
11.0.10.50	13.3 13.4	Restants .....	—
			3.416.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 11.1 — Centres d'enseignement professionnel de l'Etat</b>	
11.1.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires .....	29.306.000
11.1.11.01	13.3	Indemnités des employés .....	4.886.000
11.1.11.02	13.3	Salaires des ouvriers et du personnel de charge .....	2.273.000
11.1.11.03	13.3	Indemnités diverses du personnel. (Crédit non limitatif) .....	2.500.000
11.1.12.00	13.3	Indemnités diverses de tiers .....	25.000
11.1.12.01	13.3	Frais de route et de séjour; frais de déménagement .....	800.000
11.1.12.02	13.3	Matériel et dépenses diverses. — Loyers de salles et d'ateliers .....	1.000.000
11.1.12.03	13.3	Dépenses d'exploitation de la cuisine et du restaurant de l'école hôtelière de Diekirch (achat de matières alimentaires servant à la confection des menus). (Crédit non limitatif).....	850.000
11.1.12.04	13.3	Ecole hôtelière de Diekirch. Matériel, loyer et dépenses diverses ....	350.000
11.1.33.00	13.3	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves .....	40.000
11.1.33.01	13.3	Bourses d'études pour les élèves .....	1.500.000
11.1.74.00	13.3	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines.....	220.000
11.1.74.01	13.3	Ecole hôtelière de Diekirch. Acquisitions nouvelles .....	200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
11.1.10.50	13.3	Restants .....	—
			43.950.000
		<b>Section 11.2</b>	
		<b>Ecole professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette</b>	
11.2.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires .....	19.516.000
11.2.11.01	13.3	Indemnités des employés .....	1.651.000
11.2.11.02	13.3	Salaires des ouvriers et ouvrières .....	1.595.000
11.2.11.03	13.3	Indemnités diverses du personnel. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
11.2.12.00	13.3	Indemnités diverses de tiers .....	10.000
11.2.12.01	13.3	Frais de route et de séjour; frais de déménagement .....	30.000
11.2.12.02	13.3	Matériel et dépenses diverses .....	700.000
11.2.12.03	13.3	Taxes d'eau et service de nettoyage .....	220.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
11.2.33.00	13.3	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves .....	20.000
11.2.33.01	13.3	Bourses d'études pour les élèves .....	550.000
11.2.74.00	13.3	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines.....	200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
11.2.10.50	13.3	Restants .....	—
			25.492.000
		<b>Section 11.3 — Enseignement agricole</b>	
11.3.11.00	13.4	Traitements des fonctionnaires .....	5.660.000
11.3.11.01	13.4	Indemnités des employés .....	190.000
11.3.11.02	13.4	Salaires des ouvriers. — Subside à la masse d'habillement .....	175.000
11.3.11.03	13.4	Salaires des femmes de charge .....	206.000
11.3.11.04	13.4	Indemnités diverses du personnel. (Crédit non limitatif) .....	500.000
11.3.12.00	13.4	Indemnités diverses de tiers .....	60.000
11.3.12.01	13.4	Frais de route et de séjour (enseignement agricole et champs d'essai) .	50.000
11.3.12.02	13.4	Matériel et dépenses diverses .....	400.000
11.3.12.03	13.4	Cours spéciaux et conférences régionales: dépenses pour expériences et démonstrations pratiques dans les fermes en vue du développement de moyens didactiques pour l'enseignement agricole, transports d'élèves, frais de route et dépenses diverses .....	10.000
11.3.12.04	13.4	Organisation de champs d'essai par l'école agricole. — Matériel et dé- penses diverses .....	64.000
11.3.33.00	13.4	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves ...	300.000
11.3.33.01	13.4	Bourses d'études pour les élèves .....	1.500.000
11.3.74.00	13.4	Acquisitions nouvelles .....	50.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
11.3.10.50	13.4	Restants .....	—
			9.165.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 11.4 — Centre de formation ménagère rurale et service de vulgarisation ménagère agricole</b>			
11.4.11.00	13.4	Traitements des fonctionnaires .....	2.337.000
11.4.11.01	13.4	Indemnités des employés .....	411.000
11.4.11.02	13.4	Salaires des ouvriers .....	474.000
11.4.11.03	13.4	Salaires des femmes de charge .....	130.000
11.4.11.04	13.4	Indemnités diverses du personnel. (Crédit non limitatif) .....	35.000
11.4.12.00	13.4	Indemnités diverses de tiers .....	140.000
11.4.12.01	13.4	Frais de route et de séjour .....	40.000
11.4.12.02	13.4	Matériel et dépenses diverses .....	90.000
11.4.12.03	13.4	Loyers et frais accessoires de location .....	25.000
11.4.33.00	13.4	Bourses de voyages au profit du personnel enseignant et des élèves ..	50.000
11.4.33.01	13.4	Bourses d'études pour les élèves .....	260.000
11.4.33.02	13.4	Service de vulgarisation ménagère agricole. — Subsidés dans l'intérêt de la rationalisation des travaux ménagers à la ferme .....	100.000
11.4.74.00	13.4	Acquisitions nouvelles .....	10.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
11.4.10.50	13.4	Restants .....	—
			4.102.000
<b>Section 11.5 — Cours professionnels divers</b>			
11.5.11.00	13.6	Cours du soir de sténo-dactylographie. — Indemnités des employés et indemnités diverses du personnel .....	88.000
11.5.12.00	13.6	Cours du soir de sténo-dactylographie. — Indemnités de tiers, frais de route et de séjour et frais divers .....	225.000
11.5.33.00	13.3	Bourses d'études pour les élèves méritants des écoles professionnelles privées .....	400.000
11.5.44.00	13.6	Cours pour jeunes filles organisés par l'Etat à l'école professionnelle et ménagère de Verlorenkost. — Indemnités fixes et indemnités diverses .....	4.801.000
11.5.44.01	13.3	Subside à l'école professionnelle et ménagère de Luxembourg-Verlorenkost pour loyer, chauffage, éclairage et entretien des locaux occupés par les cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat ...	500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
11.5.44.02	13.3	Ecole professionnelle de Differdange: part de l'Etat .....	90.000
11.5.44.03	13.6	Subsides à des organisations professionnelles dans l'intérêt de l'éducation professionnelle extrascolaire de l'artisanat, de l'industrie et du commerce .....	165.000
11.5.44.04	13.6	Subsides dans l'intérêt de la formation professionnelle des enfants arriérés ou inadaptés .....	450.000
11.5.44.05	13.3	Subventions aux écoles commerciales privées .....	200.000
11.5.44.06	13.4	Subsides en faveur de l'enseignement ménager agricole privé .....	300.000
11.5.74.00	13.6	Cours du soir de sténo-dactylographie. — Acquisition de machines à écrire .....	12.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
11.5.10.50	13.3 13.4 13.6	Restants .....	—
			7.231.000
		<b>Section 11.6 — Ecole des arts et métiers</b>	
11.6.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires .....	21.281.000
11.6.11.01	13.3	Indemnités des employés .....	902.000
11.6.11.02	13.3	Salaires des ouvriers .....	763.000
11.6.11.03	13.3 13.6	Indemnités diverses du personnel. (Crédit non limitatif) .....	1.500.000
11.6.12.00	13.3	Indemnités diverses de tiers .....	10.000
11.6.12.01	13.3	Frais de route et de séjour; frais de déménagement .....	45.000
11.6.12.02	13.3	Matériel et dépenses diverses .....	1.650.000
11.6.33.00	13.3	Bourses d'études pour les élèves .....	700.000
11.6.33.01	13.3	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves .....	20.000
11.6.74.00	13.3	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines .....	700.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
11.6.10.50	13.3	Restants .....	—
			27.571.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 11.7 — Ecole technique</b>			
11.7.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires .....	9.080.000
11.7.11.01	13.3	Indemnités des employés .....	926.000
11.7.11.02	13.3	Indemnités diverses du personnel. (Crédit non limitatif) .....	815.000
11.7.12.00	13.3	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	15.000
11.7.12.01	13.3	Matériel et dépenses diverses .....	300.000
11.7.33.00	13.3	Bourses d'études pour les élèves .....	600.000
11.7.33.01	13.3	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves ...	60.000
11.7.74.00	13.3	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines.....	370.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
11.7.10.50	13.3	Restants .....	—
			12.166.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'éducation nationale</b>		
10	Postes non ventilés.....	—
11	Salaires et charges sociales .....	729.486.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	41.972.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	29.108.000
34	Tranferts de revenus à l'étranger .....	6.570.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	14.850 000
44	Transferts de revenus à l'enseignement libre .....	10.706 000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	540 000
74	Achats de biens meubles durables .....	6.929.000
82	Octrois de crédits aux ménages.....	20.000.000
Total .....		860.161.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		12 — MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES CULTES	
		Section 12.0 — <b>Cultes</b>	
12.0.11.00	13.5 13.8	Clergé catholique et séminaire. — Traitements .....	76.500.000
12.0.11.01	13.8	Traitement du pasteur protestant .....	406.000
12.0.11.02	13.8	Traitement du rabbin .....	440.000
12.0.11.03	13.8	Traitement du secrétaire du consistoire Israélite de Luxembourg ....	p <sup>r</sup> mém.
12.0.11.04	13.8	Indemnités revenant aux personnes chargées de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. (Crédit non limitatif) .....	3.800.000
12.0.11.05	13.8	Indemnités diverses (culte catholique) .....	228.000
12.0.12.00	13.8	Indemnités des prêtres s'occupant de l'administration spirituelle de localités limitrophes luxembourgeoises ou des étrangers de différentes nationalités résidant au pays .....	207.000
12.0.12.01	13.8	Frais de bureau et de représentation de l'évêque .....	42.000
12.0.12.02	13.8	Frais de route et de séjour et indemnités pour le remplacement du pasteur protestant .....	48.000
12.0.12.03	13.8	Frais de route et de séjour et indemnités pour le remplacement du rabbin .....	47.000
12.0.33.00	13.8	Bourses d'études aux élèves du séminaire .....	100.000
12.0.33.01	13.8	Remboursement de frais d'alimentation de la bibliothèque du séminaire	50.000
12.0.33.02	13.8	Subsides au culte protestant .....	495.000
12.0.33.03	13.8	Subsides au culte israélite .....	870.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
12.0.10.50	13.8	Restants .....	—
			83.233.000
		Section 12.1 — <b>Affaires culturelles</b> <b>Dépenses générales et communes</b>	
12.1.11.00	13.7	Commission des sites et des monuments nationaux; commission des bâtiments religieux; commission de surveillance des cinémas: indemnités des membres et secrétaires .....	300.000
12.1.12.00	13.7	Commission des sites et des monuments nationaux; commission des bâtiments religieux; commissions de surveillance des cinémas: indemnités de tiers .....	24.000
12.1.12.01	13.7	Frais de route et de séjour .....	106.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
12.1.12.02	13.7	Production de films documentaires. — Achat de copies. — Confection de microfilms, de photos, de reproductions et d'agrandissements ...	300.000
12.1.12.03	13.7	Centre de documentation de recherches et d'études: acquisitions, alimentation, reliures et frais divers. — Dépenses occasionnées par l'étude de l'organisation de la documentation et de la recherche scientifiques .....	150.000
12.1.12.04	13.7	Publications nationales. — Frais d'édition et dépenses diverses .....	700.000
12.1.12.05	13.7	Rédaction et édition du dictionnaire luxembourgeois .....	95.000
12.1.12.06	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: dépenses d'entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000
12.1.33.00	13.7	Encouragements pour des activités littéraires, artistiques, scientifiques et autrement culturelles .....	3.800.000
12.1.33.01	13.7	Congrès, semaines d'études, conférences scientifiques et artistiques et autres manifestations: frais d'organisation et de participation (subsidés et dépenses diverses) .....	500.000
12.1.33.02	13.7	Recherches scientifiques: subsides et autres dépenses .....	700.000
12.1.33.03	13.7	Subsidés dans l'intérêt de voyages d'études .....	75.000
12.1.33.04	13.7	Jeunesses musicales. — Subsidés .....	75.000
12.1.33.05	13.7	Théâtre et manifestations de folklore et d'art populaire. — Subsidés et autres dépenses .....	300.000
12.1.33.06	13.7	Subside dans l'intérêt du recouvrement de l'amphithéâtre de Wiltz ...	p <sup>r</sup> mém.
12.1.33.07	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: octroi de subsides à des particuliers. (Sans distinction d'exercice) .....	3.500.000
12.1.43.00	(13.3) 13.7	Subside au conservatoire de Luxembourg pour l'organisation de ses concerts annuels .....	100.000
12.1.43.01	13.7	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg: subsides .....	3.500.000
12.1.43.02	13.7	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre municipal de la ville de Luxembourg: subsides .....	3.500.000
12.1.43.03	13.7	Subside au théâtre et à l'école de musique de la ville d'Esch-sur-Alzette	2.000.000
12.1.43.04	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: octroi de subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	2.800.000
12.1.63.00	13.7	Subsidés dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises .....	1.200.000
12.1.71.00	13.7	Acquisition de terrains dans l'intérêt de la conservation des sites et des monuments .....	300.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
12.1.72.00	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: dépenses d'investissements. (Sans distinction d'exercice)	2.500.000
12.1.74.00	13.7	Acquisition de machines de bureau.....	9.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
12.1.10.50	13.7	Restants .....	—
			26.734.000
<b>Section 12.2 — Musées de l'Etat</b>			
12.2.11.00	13.7	Traitements des fonctionnaires .....	2.920.000
12.2.11.01	13.7	Indemnités des employés .....	2.266.000
12.2.11.02	13.7	Salaires des hommes et des femmes de charge .....	1.825.000
12.2.11.03	13.7	Indemnités pour la surveillance d'un immeuble .....	15.000
12.2.11.04	13.7	Commission d'achat: jetons de présence .....	10.000
12.2.12.00	13.7	Frais de route et de séjour .....	70.000
12.2.12.01	13.7	Frais généraux (fournitures de bureau, frais de transport, entretien des autos de service et dépenses diverses) .....	250.000
12.2.12.02	13.7	Aménagement, frais d'entretien et de conservation des collections et de la bibliothèque du musée d'histoire naturelle .....	150.000
12.2.12.03	13.7	Recherches scientifiques du musée d'histoire naturelle. — Etablissement d'une carte phytosociologique .....	250.000
12.2.12.04	13.7	Indemnisation et dépenses en vertu de la loi du 21 mars 1966 concernant les fouilles et la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier. Dépenses diverses. (Crédit non limitatif) .....	100.000
12.2.12.05	13.7	Loyer: frais de location d'un dépôt et d'un atelier .....	15.000
12.2.12.06	13.7	Aménagement et frais d'entretien et de conservation des collections; recherches historiques et fouilles archéologiques; documentation artistique; organisation d'expositions temporaires; dépenses diverses	1.200.000
12.2.43.00	13.7	Musées régionaux: subsides .....	200.000
12.2.71.00	13.7	Acquisition de terrains constituant des sites archéologiques. (Crédit non limitatif) .....	100.000
12.2.74.00	13.7	Acquisition de machines de bureau.....	10.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
12.2.74.01	13.7	Collections: acquisitions nouvelles .....	350.000
12.2.74.02	13.7	Acquisition d'oeuvres d'art, de reproductions, de collections artistiques et historiques .....	1.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
12.2.10.50	13.7	Restants .....	—
			10.731.000
<b>Section 12.3 — Bibliothèques</b>			
(Bibliothèque nationale et bibliothèque du gouvernement)			
12.3.11.00	13.7	Traitements des fonctionnaires .....	1.108.000
12.3.11.01	13.7	Indemnités des employés .....	1.788.000
12.3.11.02	13.7	Salaires des ouvriers et des femmes de charge .....	925.000
12.3.11.03	13.7	Indemnités pour la surveillance d'un immeuble .....	6.000
12.3.12.00	13.7	Frais d'administration et d'alimentation. (Sans distinction d'exercice) ..	1.500.000
12.3.12.01	13.7	Bibliothèque nationale: acquisition d'ouvrages bibliographiques et de références réimprimées .....	150.000
12.3.12.02	13.7	Location d'un appareil de reproduction photographique .....	110.000
12.3.12.03	13.7	Aménagement d'un atelier de restauration .....	100.000
12.3.12.04	01.0	Bibliothèque du gouvernement: acquisitions, alimentation, reliures, matériel, taxes, indemnités et dépenses diverses .....	230.000
12.3.74.00	13.7	Acquisition de machines de bureau .....	50.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
12.3.10.50	13.7	Restants .....	—
			5.967.000
<b>Section 12.4 — Archives de l'Etat</b>			
12.4.11.00	13.7	Traitements des fonctionnaires .....	984.000
12.4.11.01	13.7	Indemnités des employés .....	1.005.000
12.4.11.02	13.7	Salaires des ouvriers et des femmes de charge .....	925.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
12.4.12.00	13.7	Acquisitions, matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement, de conservation, de restauration; frais d'impression et de publication; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; frais d'entretien de la voiture; frais d'administration; dépenses dans l'intérêt de recherches et d'études à des archives et bibliothèques; dépenses diverses .....	453.000
12.4.74.00	13.7	Acquisitions nouvelles .....	100.000
12.4.74.01	13.7	Acquisition d'une voiture-camionnette .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
12.4.10.50	13.7	Restants .....	—
			3.467.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des affaires culturelles et des cultes</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	95.451.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	6.497.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	10.465.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	12.100.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	1.200.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	400.000
72	Construction de bâtiments dans le pays.....	2.500.000
74	Achats de biens meubles durables .....	1.519.000
	Total .....	130.132.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
13 et 14 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA JEUNESSE ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE			
Section 13.0 — <b>Service national de la jeunesse</b> <b>Orientation scolaire</b>			
<b>Note.</b> — Les crédits inscrits aux articles 13.0.11.03, 13.0.12.02, 13.0.12.03, 13.0.12.06, 13.0.12.07, 13.0.74.01 et 13.0.74.02 ressortissent au ministère de l'éducation nationale (arr. gr.-d. du 6 février 1969 portant constitution des départements ministériels).			
13.0.11.00	13.6	Indemnités des employés .....	697.000
13.0.11.01	13.6	Salaires des ouvriers de l'État .....	469.000
13.0.11.02	13.6	Salaires des femmes de charge .....	113.000
13.0.11.03	13.0	Indemnité du préposé chargé de la direction du service d'orientation scolaire .....	30.000
13.0.12.00	13.6	Frais de bureau et affranchissement par forfait .....	80.000
13.0.12.01	13.6	Participation aux frais d'exploitation de foyers et maisons de jeunes. — Dépenses diverses pour l'éducation des loisirs .....	1.000.000
13.0.12.02	13.6	Exploitation de cantines scolaires (à tous les niveaux d'éducation). Sub- sides, tickets de repas. Frais divers .....	3.400.000
13.0.12.03	13.6	Exploitation d'internats. — Etudes et enquêtes .....	p <sup>r</sup> mém.
13.0.12.04	13.6	Équipement de la bibliothèque et d'une voiture bibliothèque .....	p <sup>r</sup> mém.
13.0.12.05	13.6	Bulletin et publications .....	170.000
13.0.12.06	13.0	Frais de journées d'information, publications et autres frais dans l'intérêt de l'orientation scolaire .....	125.000
13.0.12.07	13.0	Indemnités diverses dans l'intérêt de l'orientation scolaire .....	10.000
13.0.12.08	13.6	Frais de route et de séjour .....	125.000
13.0.33.00	13.6	Stages, voyages éducatifs, journées d'études, échanges de jeunes, camps. — Bibliothèque. — Etudes et enquêtes. — Dépenses diverses, frais de route et de séjour, indemnités, subsides. — Conférence générale de la jeunesse et table ronde des présidents des mouvements de jeu- nesse .....	750.000
13.0.33.01	13.6	Subsides aux mouvements de jeunesse .....	1.000.000
13.0.33.02	13.6	Associations scolaires et étudiantes et associations s'occupant d'édu- cation extrascolaire et de loisirs. — Subsides et frais divers .....	2.500.000
13.0.33.03	13.6	Congé culturel. — Indemnités compensatoires, bourses culturelles, frais d'organisation .....	100.000
13.0.52.00	13.6	Participation aux frais de construction et d'équipement de foyers et maisons de jeunes. Équipement divers pour l'éducation des loisirs ...	1.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
13.0.74.00	13.6	Equipement de maisons de jeunes .....	500.000
13.0.74.01	13.0	Equipement de cantines scolaires (à tous les niveaux d'éducation). Frais divers .....	1.000.000
13.0.74.02	13.0	Equipement d'internats .....	p <sup>r</sup> mém.
13.0.74.03	13.6	Acquisition d'une voiture bibliothèque .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.0.10.50	13.0 13.6	Restants .....	—
			13.069.000
		<b>Section 13.1 — Famille et population</b>	
13.1.11.00	15.0	Dépenses de personnel pour l'organisation et le fonctionnement des services pour la famille et la population .....	180.000
13.1.12.00	15.0	Autres dépenses pour l'organisation et le fonctionnement de services pour la famille et la population. — Relations internationales et dépenses diverses .....	20.000
13.1.12.01	15.0	Publications dans l'intérêt de l'éducation familiale des parents et de la jeunesse .....	70.000
13.1.12.02	15.0	Entretien et réparation de la voiture de service (essence, huile, assurance) .....	50.000
13.1.33.00	15.0	Subsides aux conseils de famille locaux .....	150.000
13.1.33.01	15.0	Aide familiale — Subsides aux organisations et aux familles. — Participation aux frais de formation des aides familiales .....	1.500.000
13.1.33.02	15.0	Education familiale. — Stages de formation et de perfectionnement des cadres. — Subsides et frais divers .....	1.000.000
13.1.51.00	15.0	Subsides à des particuliers dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de crèches et de garderies d'enfants .....	100.000
13.1.63.00	15.0	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de crèches et garderies d'enfants .....	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.1.10.50	15.0	Restants .....	—
			3.170.000
		<b>Section 13.2 — Fonds national de solidarité</b>	
		— Organisme d'intérêt public —	
13.2.33.00	16.2	Dotations de l'Etat prévues par la loi. (Crédit non limitatif) .....	108.388.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
13.2.33.01	16.2	Dotation extraordinaire au fonds national de solidarité pour lui permettre de financer les charges assumées par cet organisme à titre de participation aux prestations allouées par les caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	p <sup>r</sup> mém.
13.2.42.00	16.2	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel): remboursements. (Crédit non limitatif) . . . . .	4.732.000
13.2.42.01	16.2	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements . . . . .	490.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.2.10.50	16.2	Restants . . . . .	—
			113.610.000
		<b>Section 13.3 — Assistance sociale</b>	
13.3.11.00	16.0	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires . . . . .	15.000
13.3.12.00	16.1	Maisons de retraite. — Frais et indemnités d'administration. — Frais de route. — Jetons de présence de la commission consultative . . . . .	40.000
13.3.33.00	16.0	Subsides pour les oeuvres de bienfaisance, de solidarité sociale, d'enfants et d'associations pour personnes âgées. Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	3.500.000
13.3.33.01	16.0	Placement d'enfants dans des établissements spéciaux et subsides dans le même but. Assistance sociale:frais d'études. — Fourniture d'ouvrages, de brochures et d'imprimés. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif) . . . . .	3.500.000
13.3.33.02	(15.0) 16.0	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses. — Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédirentiers des assurances sociales. — Aide aux familles nombreuses. (Crédit non limitatif) . . . . .	11.000.000
13.3.33.03	16.0	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	8.000.000
13.3.33.04	16.0	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000
13.3.33.05	16.0	Secours-suppléments de rente à des bénéficiaires de rentes de survivants. — Remboursement à l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	10.000
13.3.33.06	16.1	Etablissement pour aveugles à Berbourg. —Frais d'entretien et d'habillement. Aides dans l'intérêt de personnes aveugles . . . . .	1.550.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
13.3.33.07	16.1	Etablissement pour personnes arriérées à Betzdorf. — Frais d'entretien des pensionnaires. — Aides dans l'intérêt de personnes arriérées. — Dépenses de surveillance. — Indemnités pour le service médical. (Sans distinction d'exercice) .....	15.850.000
13.3.33.08	16.1	Subside à la maison de retraite israélite à Luxembourg .....	100.000
13.3.34.00	16.0	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
13.3.74.00	16.1	Maisons de retraite: renouvellement d'une voiture automobile .....	110.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.3.10.50	16.0	Restants .....	—
			50.875.000
		<b>Section 13.4 — Service des habitations à bon marché et service des logements populaires</b>	
13.4.11.00	19.1	Traitements des fonctionnaires du service des habitations à bon marché	534.000
13.4.11.01	19.1	Indemnités des employés du service des logements populaires .....	295.000
13.4.11.02	19.1	Indemnités des fonctionnaires chargés de l'examen du côté technique des demandes. (Crédit non limitatif) .....	250.000
13.4.12.00	19.1	Frais des experts chargés de l'instruction technique des demandes. — Dépenses diverses (constitution des dossiers, frais de port et d'imprimés, examens des dossiers). (Crédit non limitatif) .....	460.000
13.4.12.01	19.1	Frais de bureau. — Loyer. — Nettoyage, chauffage et éclairage. (Sans distinction d'exercice) .....	25.000
13.4.31.00	19.1	Dépenses résultant pour l'Etat de l'exécution de la loi concernant l'octroi de prêts à taux réduit en vue de l'acquisition d'habitations à bon marché et subventions d'intérêts dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.000.000
13.4.51.00	19.1	Primes de construction, primes pour faciliter l'accession à la propriété et primes pour l'amélioration hygiénique de l'habitat. — Suppléments de primes en rapport avec l'épargne en vue de la construction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	48.000.000
13.4.51.01	19.1	Subsidés dans l'intérêt de la lutte contre les taudis. (Crédit non limitatif)	4.500.000
13.4.51.02	19.1	Subsidés éventuels au profit des emprunteurs en détresse .....	p <sup>r</sup> mém.
13.4.52.00	19.1	Subsidés éventuels au profit d'emprunteurs en détresse du service des prêts au mariage de la caisse d'épargne de l'Etat .....	10.000
13.4.63.00	19.1	Subsidés aux communes dans l'intérêt de la lutte contre les taudis. (Crédit non limitatif) .....	500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.4.10.50	19.1	Restants .....	—
			63.574.000
		<b>Section 13.5 — Caisse d'allocations familiales des ouvriers près l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. — Caisse d'allocations familiales des non-salariés. — Fonds des allocations de naissance</b>	
		— Organismes d'intérêt public —	
13.5.42.00	15.0	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel): remboursements .....	9.674.000
13.5.42.01	15.0	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements .....	3.300.000
13.5.42.02	15.0	Caisse d'allocations familiales des ouvriers près l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. Participation de l'Etat aux frais de prestation. (Exécution de l'art. 24 de la loi du 29.4.1964 concernant les prestations familiales des salariés-ouvriers). (Allocations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	115.000.000
13.5.42.03	15.0	Caisse d'allocations familiales des non-salariés. — Participation de l'Etat aux frais de prestation. (Allocations familiales des non-salariés). (Exécution de l'article 24 de la loi du 29.4.1964 concernant les prestations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	140.000.000
13.5.42.04	15.0	Fonds des allocations de naissance. — Prise à charge par l'Etat des allocations de naissance. — Remboursements. (Exécution de l'art. 25 de la loi du 29.4.1964 concernant les prestations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... Détail: 1) Allocations de naissance pour les ouvriers. fr. 16.000.000 2) Allocations de naissance pour les non-salariés » 5.000.000	21.000.000
		Total ..... fr. 21.000.000	
13.5.62.00	15.0	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles): remboursements .....	200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.5.10.50	15.0	Restants .....	—
			289.174.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 13.6 — Caisse d'allocations familiales près la caisse de pension des employés privés</b>	
		— Organisme d'intérêt public —	
13.6.42.00	15.0	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel): remboursements .....	2.410.000
13.6.42.01	15.0	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements .....	375.000
13.6.42.02	15.0	Participation de l'Etat aux frais de prestations (allocations familiales et allocations de naissance). (Exécution de l'article 24 de la loi du 29.4. 1964 concernant les prestations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.000.000
		Détail:	
		1) Part de l'Etat dans les allocations familiales .. fr. 20.000.000	
		2) Allocations de naissance .. » 9.000.000	
		Total .....	fr. 29.000.000
13.6.62.00	15.0	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles): remboursements .....	10.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.6.10.50	15.0	Restants .....	—
			31.795.000
		<b>Section 13.7 — Hospice du Rham</b>	
13.7.11.00	16.1	Traitements des fonctionnaires .....	2.970.000
13.7.11.01	16.1	Indemnités du personnel .....	7.150.000
13.7.11.02	16.1	Salaires du personnel ouvrier .....	6.100.000
13.7.11.03	16.1	Indemnités diverses du personnel .....	200.000
13.7.12.00	16.1	Frais de route et de séjour .....	70.000
13.7.12.01	16.1	Indemnités diverses de tiers. — Masse d'habillement du personnel infirmier et ouvrier .....	90.000
13.7.12.02	16.1	Entretien des pensionnaires, mobilier, entretien des promenades et des plantations, denrées pour les cours de cuisine scolaire, frais résultant d'études professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés; transports. Frais d'exploitation: dépenses diverses .....	12.480.000
13.7.12.03	16.1	Matériel d'école, y compris les frais des excursions de la population. — Musée et bibliothèque scolaire. — Frais de bureau .....	350.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
13.7.10.50	16.1	Restants .....	—
			29.410.000
		<b>Section 14.0 — Maison de retraite de Bofferdange</b>	
14.0.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	910.000
14.0.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.620.000
14.0.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	80.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.0.10.50	16.1	Restants .....	—
			2.610.000
		<b>Section 14.1 — Maison de retraite de Differdange-Pétange</b>	
14.1.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.420.000
14.1.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.440.000
14.1.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	90.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.1.10.50	16.1	Restants .....	—
			2.950.000
		<b>Section 14.2 — Maison de retraite de Dudelange</b>	
14.2.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.500.000
14.2.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.420.000
14.2.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.2.10.50	16.1	Restants .....	—
			3.020.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 14.3 — Ancienne maison de retraite d'Esch-sur-Alzette</b>	
14.3.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.090.000
14.3.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures, — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des frères de charité. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.150.000
14.3.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.3.10.50	16.1	Restants .....	—
			<hr/> 2.340.000
		<b>Section 14.4 — Nouvelle maison de retraite d'Esch-sur-Alzette</b>	
14.4.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	2.180.000
14.4.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	2.545.000
14.4.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.4.10.50	16.1	Restants .....	—
			<hr/> 4.825.000
		<b>Section 14.5 — Maison de retraite de Kopstal</b>	
14.5.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	670.000
14.5.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	900.000
14.5.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	40.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.5.10.50	16.1	Restants .....	—
			<hr/> 1.610.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 14.6 — Maison de retraite de Mertzig</b>			
14.6.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.690.000
14.6.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.345.000
14.6.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	200.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
14.6.10.50	16.1	Restants .....	—
			3.235.000
<b>Section 14.7 — Maison de retraite de Rumelange</b>			
14.7.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.690.000
14.7.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.475.000
14.7.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	150.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
14.7.10.50	16.1	Restants .....	—
			3.315.000
<b>Section 14.8 — Maison de retraite de Vianden</b>			
14.8.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.400.000
14.8.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.510.000
14.8.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	75.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
14.8.10.50	16.1	Restants .....	—
			2.985.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 14.9 — Maison de retraite de Wiltz</b>	
14.9.11.00	16.1	Indemnités et salaires .....	1.390.000
14.9.12.00	16.1	Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses .....	1.285.000
14.9.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau .....	100.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
14.9.10.50	16.1	Restants .....	—
			2.775.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	32.943.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	33.255.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	9.000.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	165.898.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	200.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale.....	325.981.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	52.600.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	1.010.000
62	Transferts de capitaux à la sécurité sociale .....	210.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	600.000
74	Achats de biens meubles durables .....	2.645.000
	Total .....	624.342.000

15 et 16 — MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
		<b>Section 15.0 — Santé publique. — Services généraux</b>	
		<b>Note.</b> — Les crédits inscrits aux articles 15.0.11.04, 15.0.12.05 et 15.0 33.02 ressortissent au ministère de l'éducation nationale (arr. gr.-d. du 6 février 1969 portant constitution des départements ministériels).	
15.0.11.00	17.0	Traitements des fonctionnaires .....	4.100.000
15.0.11.01	17.0	Indemnités des employés .....	2.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
15.0.11.02	17.0	Salaires du personnel ouvrier .....	167.000
15.0.11.03	17.0	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires .....	430.000
15.0.11.04	13.3 (17.0)	Cours pour personnel paramédical et cours de perfectionnement. — Indemnités à des chargés de cours et frais d'examen .....	350.000
15.0.12.00	17.0	Indemnités pour services extraordinaires de tiers .....	530.000
15.0.12.01	17.0	Frais de route et de séjour .....	260.000
15.0.12.02	17.0	Service du directeur de la santé publique. — Acquisition de matériel. — Dépenses diverses .....	290.000
15.0.12.03	17.0	Inspection sanitaire. — Acquisition de matériel. — Dépenses diverses ..	250.000
15.0.12.04	17.0	Service du pharmacien-inspecteur. — Acquisition de matériel de bureau. — Dépenses diverses .....	20.000
15.0.12.05	13.3 (17.0)	Cours pour personnel paramédical et cours de perfectionnement; dépenses et indemnités diverses. — Fourniture de périodiques professionnels à l'association des sages-femmes et aux associations d'auxiliaires médicaux. — Organisation de services de soins à domicile. — Dépenses diverses .....	700.000
15.0.12.06	17.0	Frais de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques et expositions. — Frais de participation à des publications scientifiques .....	15.000
15.0.33.00	16.0	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé publique .....	15.000
15.0.33.01	17.0	Collège médical. — Frais de bureau. — Subsidés à la société des sciences médicales .....	80.000
15.0.33.02	13.3 (17.0)	Cours pour personnel paramédical et cours de perfectionnement. — Subsidés dans l'intérêt de la formation d'infirmières et d'auxiliaires médicaux. — Subsidés dans l'intérêt de l'organisation de services de soins à domicile .....	5.900.000
15.0.33.03	17.1	Dépenses résultant de la création et du fonctionnement du service d'hospitalisation d'urgence et du service médical d'urgence .....	1.350.000
15.0.33.04	17.0	Subsidés pour frais de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et à des publications scientifiques .....	15.000
15.0.34.00	11.4 17.0 17.3	Part du Grand-Duché dans les frais de l'organisation mondiale de la santé et d'autres organisations sanitaires internationales. (Crédit non limitatif) .....	1.700.000
15.0.74.00	17.0	Service du directeur de la santé publique. — Acquisition de machines de bureau .....	10.000
15.0.74.01	17.0	Inspection sanitaire. — Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	40.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
15.0.74.02	17.0	Inspection sanitaire. — Renouvellement d'une voiture de service.....	130.000
15.0.82.00	13.5	Subsides remboursables pour études médicales et pour stages post-universitaires .....	400.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
15.0.10.50	17.0	Restants .....	—
			18.752.000
		<b>Section 15.1 — Institut d'hygiène et de santé publique</b>	
15.1.11.00	17.3	Traitements des fonctionnaires .....	8.000.000
15.1.11.01	17.3	Indemnités des employés .....	1.900.000
15.1.11.02	17.3	Salaires du personnel ouvrier .....	1.863.000
15.1.12.00	17.3	Frais de route et de séjour .....	120.000
15.1.12.01	17.3	Dépenses diverses. Acquisition de matériel spécial pour le laboratoire.	1.860.000
15.1.12.02	17.3	Service de désinfection. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif)...	100.000
15.1.12.03	17.3	Contrôle des denrées et boissons alimentaires et des spécialités pharmaceutiques. — Frais d'études et dépenses diverses .....	100.000
15.1.74.00	17.3	Acquisition de machines de bureau.....	p <sup>r</sup> mém.
15.1.74.01	17.3	Acquisition d'équipements et d'ustensiles de laboratoire.....	740.000
15.1.74.02	17.3	Acquisition de mobilier .....	140.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
15.1.10.50	17.3	Restants .....	—
			14.823.000
		<b>Section 15.2 — Médecine préventive et sociale</b>	
15.2.11.00	17.1	Indemnités des employés .....	1.737.000
15.2.11.01	17.1	Salaires du personnel ouvrier .....	391.000
15.2.11.02	17.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	120.000
15.2.11.03	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardiovasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Education sanitaire. — Indemnités diverses .....	600.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
15.2.11.04	17.1	Centres d'audiométrie. — Indemnités pour services extraordinaires ..	150.000
15.2.12.00	17.1	Service de radiophotographie: frais de route et de séjour .....	75.000
15.2.12.01	17.1	Honoraires médicaux et indemnités pour services extraordinaires ....	210.000
15.2.12.02	17.1	Service de radiophotographie — Frais d'exploitation .....	380.000
15.2.12.03	17.3	Conseil supérieur d'hygiène et conseil médico-social. Conseil national des hôpitaux et du nursing. — Frais de fonctionnement. — Acquisi- tion de matériel de bureau. — Frais de bureau et dépenses diverses	20.000
15.2.12.04	17.1	Services des statistiques sanitaires. — Dépenses diverses .....	160.000
15.2.12.05	17.1	Prophylaxie des maladies contagieuses. — Subsidés et dépenses diverses. — Indemnités pour déclarations de maladie contagieuses. — Indem- nités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies. — Participation à la lutte contre la rage. (Crédit non limitatif) .....	500.000
15.2.12.06	17.3	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique. — Protec- tion sanitaire du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre. — Dépenses diverses	250.000
15.2.12.07	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardio- vasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Education sanitaire. — Frais de route et de séjour .....	70.000
15.2.12.08	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardio- vasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables: dépenses diverses. — Dépenses dans l'intérêt de l'éducation sanitaire, y compris l'organisation de cours et de con- férences. — Suppléments pour traitements hospitaliers. — Dépenses diverses dans l'intérêt du laboratoire d'isotopes et du service de distribution de radium. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exer- cice) .....	11.400.000
		Détail:	
		1) Dépenses dans l'intérêt de la prophylaxie et du traitement de la tuberculose et des ma- ladies évitables .....	fr. 10.000.000
		2) Dépenses dans l'intérêt de l'éducation sani- taire .....	» 500.000
		3) Frais de publication du bulletin du ministère de la santé publique .....	» 100.000
		4) Laboratoire d'isotopes. — Service de distri- bution de radium .....	» 550.000
		5) Service de dépistage du cancer .....	» 250.000
		Total .....	fr. 11.400.000
15.2.12.09	17.1	Traitement orthodontique des enfants. — Dépenses diverses .....	100.000
15.2.12.10	17.1	Vaccinations publiques non obligatoires. — Frais d'organisation et d'équipement. — Subsidés et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	700.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
15.2.12.11	17.1	Service de médecine scolaire et contrôle sanitaire de la jeunesse. — Frais de route et de séjour .....	100.000
15.2.12.12	17.1	Service de médecine scolaire et frais de contrôle sanitaire de la jeunesse. — Frais d'études et dépenses diverses y compris frais de matériel..	150.000
15.2.12.13	17.1	Protection des personnes présentant des troubles sensoriels, mentaux, cérébraux et moteurs. — Création de centres spéciaux. — Frais de placement dans des établissements spéciaux. — Dépenses diverses..	250.000
15.2.12.14	17.1	Centres d'audiométrie. — Frais de route et de séjour .....	50.000
15.2.12.15	17.1	Création de centres d'audiométrie. — Honoraires des spécialistes. — Frais d'exploitation .....	100.000
15.2.12.16	17.1	Centre d'orthoptie et de pléoptie. — Frais d'aménagement et d'exploitation. — Honoraires des médecins .....	100.000
15.2.33.00	17.1	Subsides dans l'intérêt de la prophylaxie et de traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardio-vasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Subsides à la ligue contre la tuberculose. — Subsides à des particuliers dans l'intérêt sanitaire .....	17.500.000
15.2.33.01	17.1	Traitement orthodontique des enfants. — Subsides .....	1.000.000
15.2.33.02	(11.4) 17.1	Protection maternelle et infantile: subsides dans l'intérêt de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée. — Subsides à la Croix-Rouge luxembourgeoise .....	4.100.000
15.2.33.03	17.1	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans des sanatoria d'altitude ou ailleurs. — Subsides dans le même but .....	2.200.000
15.2.33.04	17.1	Subsides aux malades dans l'intérêt de la formation et dans l'intérêt de l'acquisition de moyens de locomotion et d'équipement professionnel	50.000
15.2.33.05	17.1	Subsides à des particuliers en vue de l'acquisition de prothèses auditives	100.000
15.2.33.06	17.1	Hygiène mentale et cures de désintoxication. — Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. — Subsides et honoraires .....	800.000
15.2.43.00	17.1	Subsides dans l'intérêt du service de médecine scolaire et du contrôle sanitaire de la jeunesse .....	2.500.000
15.2.52.00	17.3	Subsides à des particuliers dans l'intérêt sanitaire et hygiénique .....	250.000
15.2.63.00	17.3	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique, subsides aux administrations communales et aux établissements d'utilité publique. — Subsides pour la construction de canalisations et de stations d'épuration .....	2.050.000
15.2.72.00	17.3	Protection sanitaire du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre. — Construction de toilettes et travaux d'aménagement dans l'intérêt de la protection des eaux du lac. (Crédit non limitatif) .....	750.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
15.2.74.00	17.1	Renouvellement d'une voiture de service .....	90.000
15.2.74.01	17.3	Achat d'appareils dans l'intérêt de recherches générales d'hygiène ....	500.000
15.2.74.02	17.1	Centre d'orthoptie et de pléoptie. — Acquisition d'appareils et de machines de bureau .....	150.000
15.2.74.03	17.1	◊	
15.2.74.04	17.1	Création de centres d'audiométrie. — Acquisition d'appareils .....	300.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
15.2.10.50	17.3	Restants .....	—
			49.953.000
		<b>Section 15.3 — Dommages de guerre corporels</b>	
15.3.11.00	24.0	Traitements des fonctionnaires .....	700.000
15.3.11.01	24.0	Indemnités des employés .....	2.193.000
15.3.11.02	24.0	Salaire du chauffeur .....	203.000
15.3.11.03	24.0	Indemnités diverses .....	167.000
15.3.12.00	24.0	Frais de route et de séjour .....	35.000
15.3.12.01	24.0	Frais d'entretien, de location et de renouvellement d'autos (essence, huile, pneus, pièces de rechange et accessoires, outils, garage).....	40.000
15.3.12.02	24.0	Honoraires d'avocats et frais de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000
15.3.12.03	24.0	Frais de bureau, imprimés, journaux, annonces, matériel, médicaments et instruments pour le service médical, affranchissement par forfait des lettres et colis de service, location de la case postale, dépenses diverses et imprévues.....	75.000
15.3.33.00	24.4	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.000.000
15.3.33.01	24.4	Aide aux mutilés civils de la guerre 1914-1918 .....	208.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
15.3.10.50	24.0	Restants .....	—
			133.721.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 16.0 — Etablissement thermal, sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat, centre de réhabilitation physique et centre pour enfants physiquement handicapés</b>	
16.0.11.00	17.2	Indemnités des employés .....	8.500.000
16.0.11.01	17.2	Salaires du personnel ouvrier .....	11.000.000
16.0.11.02	17.2	Indemnités pour services extraordinaires .....	120.000
16.0.12.00	17.2	Frais de route et de séjour .....	158.000
16.0.12.01	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation. — Acquisition d'appareillage. — Dépenses dans l'intérêt de la formation du personnel. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures. — Frais d'études .....	3.900.000
16.0.12.02	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Entretien de la roseraie et réfection des chemins du parc. Illuminations. Acquisition de rosiers.	50.000
16.0.12.03	17.2	Sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation et frais d'organisation d'un service médical .....	595.000
16.0.12.04	17.2	Centre à Mondorf pour enfants physiquement handicapés. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
16.0.42.00	17.2	Subvention au centre de réadaptation fonctionnelle de Mondorf-les-Bains .....	p <sup>r</sup> mém.
16.0.74.00	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisitions nouvelles ....	800.000
16.0.74.01	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat, — Acquisition de machines de bureau .....	55.000
16.0.74.02	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisition d'appareils de balnéothérapie .....	150.000
16.0.74.03	17.2	Sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat. — Acquisition de machines de bureau et de mobilier .....	120.000
16.0.74.04	17.2	Sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat. — Acquisition d'appareils médicaux .....	130.000
16.0.74.05	17.2	Centre à Mondorf pour enfants physiquement handicapés. — Acquisition de mobilier .....	25.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
16.0.10.50	17.2	Restants .....	—
			<hr/> 26.603.000 <hr/>

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 16.1 — Maison de santé d'Ettelbruck</b>			
16.1.11.00	16.1	Traitements des fonctionnaires .....	29.800.000
16.1.11.01	16.1	Indemnités des employés .....	15.000.000
16.1.11.02	16.1	Salaires du personnel ouvrier .....	4.473.000
16.1.11.03	16.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	1.306.000
16.1.11.04	16.1	Indemnités diverses .....	160.000
16.1.11.05	16.1	Frais pharmaceutiques, frais médicaux et de clinique du personnel....	420.000
16.1.12.00	16.1	Frais de route et de séjour .....	120.000
16.1.12.01	16.1	Entretien des pensionnaires; éclairage, entretien du parc et des planta- tions, travail thérapeutique des malades, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures. Frais d'études .....	23.500.000
16.1.12.02	16.1	Frais de médicaments et d'outillage médical, frais dentaires et frais de clinique, frais de traitements spéciaux. (Crédit non limitatif) .....	6.500.000
16.1.74.00	16.1	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	150.000
16.1.74.01	16.1	Dépenses extraordinaires pour acquisitions nouvelles .....	150.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
16.1.10.50	16.1	Restants .....	—
			81.579.000
<b>Section 16.2 — Sanatorium de Vianden</b>			
16.2.11.00	17.2	Traitements des fonctionnaires .....	4.615.000
16.2.11.01	17.2	Indemnités des employés .....	1.754.000
16.2.11.02	17.2	Salaires du personnel ouvrier .....	626.000
16.2.11.03	17.2	Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage .....	1.979.000
16.2.12.00	17.2	Frais de route et de séjour .....	20.000
16.2.12.01	17.2	Frais d'exploitation et d'aménagement. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures; frais d'études .....	7.872.000
16.2.12.02	17.2	Loyer .....	1.500.000
16.2.74.00	17.2	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	160.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
16.2.10.50	17.2	Restants .....	—
			18.526.000
		<b>Section 16.3 — Sanatorium de Betzdorf</b>	
16.3.11.00	17.2	Indemnités des employés .....	1.273.000
16.3.11.01	17.2	Salaires du personnel ouvrier .....	551.000
16.3.11.02	17.2	Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage .....	1.152.000
16.3.12.00	17.2	Frais de route et de séjour .....	10.000
16.3.12.01	17.2	Frais d'exploitation. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures .....	1.834.000
16.3.74.00	17.2	Acquisition de mobilier .....	65.000
16.3.74.01	17.2	Acquisition d'une voiture automobile .....	120.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
16.3.10.50	17.2	Restants .....	—
			5.005.000
		<b>Section 16.4 — Clinique gérontologique d'Echternach</b>	
16.4.11.00	17.2	Salaires du personnel ouvrier .....	488.000
16.4.11.01	17.2	Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage .....	817.000
16.4.11.02	17.2	Indemnités des soeurs religieuses et de l'aumônier .....	402.000
16.4.11.03	17.2	Indemnités d'administration .....	9.000
16.4.12.00	17.2	Frais de route et de séjour .....	10.000
16.4.12.01	17.2	Frais d'exploitation. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures .....	1.289.000
16.4.74.00	17.2	Acquisition de mobilier .....	80.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
16.4.10.50	17.2	Restants .....	—
			3.095.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 16.5 — Maternité et école d'accouchement</b>			
16.5.11.00	17.2	Indemnités des employés .....	6.278.000
16.5.11.01	17.2	Salaires du personnel ouvrier .....	1.122.000
16.5.11.02	17.2	Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage .....	3.049.000
16.5.12.00	17.2	Frais de route et de séjour .....	6.000
16.5.12.01	17.2	Indemnités diverses .....	120.000
16.5.12.02	17.2	Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures. — Cours de récapitulation pour sages-femmes; frais d'études .....	4.700.000
16.5.74.00	17.2	Acquisition de mobilier et d'appareillage médical .....	410.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
16.5.10.50	17.2	Restants .....	—
			15.685.000
<b>Section 16.6 — Clinique pour enfants</b>			
16.6.11.00	17.2	Indemnités des employés .....	6.396.000
16.6.11.01	17.2	Salaires du personnel ouvrier .....	16.313.000
16.6.11.02	17.2	Ecole de puériculture. — Indemnités des chargés de cours et du médecin-directeur .....	350.000
16.6.12.00	17.2	Frais de gestion et indemnités diverses .....	60.000
16.6.12.01	17.2	Frais de route et de séjour .....	18.000
16.6.12.02	17.2	Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures; frais d'études. (Crédit non limitatif) .....	5.214.000
16.6.12.03	17.2	Ecole de puériculture. — Frais d'organisation et d'équipement .....	30.000
16.6.74.00	17.2	Acquisition de mobilier .....	50.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
16.6.10.50	17.2	Restants .....	—
			28.431.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la santé publique</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	143.024.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	77.616.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	163.318.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	1.700.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	2.500.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	250.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	2.050.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	750.000
74	Achats de biens meubles durables .....	4.565.000
82	Octrois de crédits aux ménages .....	400.000
	Total .....	396.173.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		17 et 18 — MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
		Section 17.0 — <b>Travail et sécurité sociale</b>	
		<b>Note.</b> — Les crédits inscrits aux articles 17.0.12.00 et 17.0.12.05 ressortissent au ministère de l'éducation nationale (arr. gr.-d. du 6 février 1969 portant constitution des départements ministériels).	
17.0.11.00	14.0	Indemnités diverses .....	224.000
17.0.12.00	13.3 22.3	Commissariat à la formation professionnelle: frais occasionnés par les examens de fin d'apprentissage et les examens de maîtrise .....	2.600.000
17.0.12.01	14.1	Part contributive de l'Etat dans les frais occasionnés par le recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger .....	p <sup>r</sup> mém.
17.0.12.02	14.0	Frais de participation dans l'étude des questions sociales, enquêtes, confé- rences, congrès et cours à l'étranger .....	145.000
17.0.12.03	14.0	Indemnités diverses .....	89.000
17.0.12.04	14.0	Jetons de présence et remboursement des frais de déplacement des membres de la commission supérieure des maladies professionnelles et de la commission de la médecine du travail. — Remboursement des honoraires dus aux conférenciers étrangers .....	10.000
17.0.12.05	14.1	Formation professionnelle accélérée. — Formation et perfectionnement professionnels des adultes .....	750.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
17.0.12.06	14.0	Etudes de la situation actuarielle et financière des régimes contributifs de pension au Luxembourg. — Dépenses diverses y relatives. (Sans distinction d'exercice) .....	100.000
17.0.12.07	14.0	Frais se dégageant des manifestations et cérémonies à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'organisation internationale du travail .....	500.000
17.0.33.00	13.3 22.3	Frais et subsides relatifs à la promotion ouvrière, à la formation des cadres de l'économie nationale et à des expositions nationales du travail .....	800.000
17.0.33.01	14.0	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections quinquennales pour la chambre de travail et la chambre des employés privés .....	1.000.000
17.0.33.02	14.2	Dépenses et subventions au profit des chômeurs ainsi que pour la prévention et la résorption du chômage; subsides en vue de la création de nouveaux emplois ou du maintien d'anciens emplois; subsides en faveur de l'éducation et de la rééducation professionnelles dans les branches économiques dépourvues d'une main-d'œuvre nationale suffisante. — Subventions aux entreprises du bâtiment maintenant en service leur main-d'œuvre passagèrement en chômage suite aux intempéries hivernales. — Aides et subventions de réadaptation accordées en vertu des dispositions de l'article 56 du traité instituant la C.E.C.A. et des dispositions du titre III, chapitre II, du traité instituant la C.E.E. — Subventions dans l'intérêt de la réadaptation ou de la formation professionnelle de la main-d'œuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.000.000
17.0.33.03	14.3	Exécution de l'article 10 de la convention du 7 novembre 1949 tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des parties contractantes du traité de Bruxelles .....	60.000
17.0.33.04	14.0	Subsides aux organisations de jeunesse luxembourgeoises et subsides aux apprentis méritants .....	170.000
17.0.33.05	14.0	Subventions allouées aux organismes professionnels patronaux s'occupant de l'échange de jeunes travailleurs dans le cadre de la C.E.E. ...	60.000
17.0.33.06	14.0	Participation de l'Etat dans l'organisation et le financement d'œuvres sociales pour l'utilisation des loisirs. — Contribution de l'Etat au développement du tourisme social .....	500.000
17.0.34.00	14.0	Frais de participation à l'association internationale d'orientation professionnelle, cotisation annuelle de la section luxembourgeoise de l'association internationale pour le progrès social. — Frais de participation à l'association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle .....	13.000
17.0.51.00	14.1	Subvention pour l'amélioration des conditions de logement des travailleurs étrangers. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
17.0.51.01	14.0	Subventions pour la construction de maisons de vacances .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.0.10.50	14.0 14.1 14.2 14.3	Restants .....	—
			13.121.000
		<b>Section 17.1 — Service du contrôle médical</b>	
17.1.11.00	14.1	Traitements des fonctionnaires .....	3.537.000
17.1.11.01	14.1	Indemnités du personnel auxiliaire .....	155.000
17.1.11.02	14.1	Salaires d'une femme de charge .....	20.000
17.1.12.00	14.1	Frais de remplacement alloués à des médecins luxembourgeois à défaut d'occupation des postes restants prévus par la loi du 26.7.1966. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200.000
17.1.12.01	14.1	Frais de route et de séjour .....	400.000
17.1.12.02	14.1	Frais de bureau et autres dépenses .....	22.000
17.1.12.03	14.1	Frais d'entretien .....	4.000
17.1.74.00	14.1	Acquisition d'appareils médicaux et d'une machine à écrire .....	20.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.1.10.50	14.1	Restants .....	—
			4.358.000
		<b>Section 17.2 — Office national du travail</b>	
17.2.11.00	14.1	Traitements des fonctionnaires .....	4.110.000
17.2.11.01	14.1	Indemnités des employés .....	6.810.000
17.2.11.02	14.1	Salaires des ouvriers .....	225.000
17.2.11.03	14.1	Salaires du personnel occupé du nettoyage .....	161.000
17.2.11.04	14.1	Jetons de présence et indemnités revenant aux membres et au secrétaire de la commission administrative paritaire .....	15.000
17.2.12.00	14.1	Jetons de présence et indemnités revenant aux membres et au secrétaire de la commission administrative paritaire .....	23.000
17.2.12.01	14.1	Frais de route et de séjour et indemnités pour masse d'habillement allouées au contrôleur-ouvrier et au chauffeur-mécanicien .....	254.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
17.2.12.02	14.1	Frais d'entretien du laboratoire psychotechnique, acquisition de matériel complémentaire. Frais relatifs à l'organisation de soirées de parents et à la propagande pour l'orientation professionnelle .....	200.000
17.2.12.03	14.1	Frais de bureau et autres dépenses .....	600.000
17.2.12.04	14.1	Loyer .....	228.000
17.2.12.05	14.1	Frais d'entretien .....	20.000
17.2.12.06	14.1	Entretien d'une voiture automobile .....	30.000
17.2.42.00	17.2	Exécution de la loi du 28 avril 1959 concernant la création de l'office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés. — Réadaptation et rééducation professionnelles des invalides. — Frais et allocation de subsides en vue de faciliter le réemploi des invalides. (Sans distinction d'exercice) .....	3.500.000
17.2.74.00	14.1	Acquisitions nouvelles .....	60.000
17.2.74.01	14.1	Acquisition d'une voiture automobile .....	120.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.2.10.50	14.1	Restants .....	—
			16.356.000
<b>Section 17.3 — Inspection du travail et des mines</b>			
17.3.11.00	14.1	Traitements des fonctionnaires .....	1.784.000
17.3.11.01	14.1	Indemnités des employés .....	3.015.000
17.3.11.02	14.1	Salaire d'un ouvrier .....	182.000
17.3.11.03	14.1	Salaire du personnel occupé du nettoyage .....	68.000
17.3.11.04	14.1	Indemnités diverses .....	14.000
17.3.12.00	14.1	Sommes fixes pour frais de bureau .....	66.000
17.3.12.01	14.1	Indemnités pour masse d'habillement des contrôleurs, du technicien principal et du chauffeur mécanicien .....	54.000
17.3.12.02	14.1	Frais de route et de séjour. — Assurance spéciale contre les risques d'accidents des contrôleurs-ouvriers .....	380.000
17.3.12.03	14.1	Conseil supérieur des mines. — Jetons de présence des membres .....	8.000
17.3.12.04	14.1	Frais de bureau .....	205.000
17.3.12.05	14.1	Loyer. — Frais d'entretien .....	133.000
17.3.12.06	14.1	Entretien de la voiture automobile .....	48.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
17.3.12.07	14.1	Propagande anti-accidents, primes pour actes de courage et de dévouement .....	20.000
17.3.74.00	14.1	Acquisition de matériel de bureau, d'appareils et d'instruments divers .	70.000
17.3.74.01	14.1	Acquisition d'une voiture automobile .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.3.10.50	14.1	Restants .....	—
			6.047.000
		<b>Section 17.4 — Office national de conciliation. — Ecole supérieure du travail. — Institut national de sécurité et formation des délégués à la sécurité du travail</b>	
17.4.11.00	14.1	Indemnité du secrétaire de l'office national de conciliation .....	10.000
17.4.11.01	14.1	Frais de fonctionnement de l'école supérieure du travail .....	400.000
17.4.12.00	14.1	Jetons de présence, remboursements pour perte de salaire et frais de voyage de l'office national de conciliation. — Frais de bureau .....	20.000
17.4.12.01	14.1	Frais d'installation et de fonctionnement de l'institut national de sécurité et formation des délégués à la sécurité du travail. (Crédit non limitatif) .....	150.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.4.10.50	14.1	Restants .....	—
			580.000
		<b>Section 17.5 — Inspection des institutions sociales</b>	
17.5.11.00	14.3	Traitements des fonctionnaires .....	2.316.000
17.5.11.01	14.3	Indemnités des employés .....	582.000
17.5.11.02	14.3	Salaires du personnel occupé du nettoyage .....	53.000
17.5.12.00	14.3	Frais de route et de séjour .....	50.000
17.5.12.01	14.3	Frais de bureau .....	90.000
17.5.74.00	14.3	Acquisition de machines de bureau .....	20.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.5.10.50	14.3	Restants .....	—
			3.111.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 17.6 — Conseil supérieur des assurances sociales</b>			
17.6.11.00	14.3	Traitements des fonctionnaires .....	345.000
17.6.11.01	14.3	Vacations et indemnités. (Crédit non limitatif) .....	122.000
17.6.12.00	14.3	Frais de route et de séjour. — Frais de bureau .....	50.000
17.6.12.01	14.3	Indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts. (Crédit non limitatif) .....	280.000
17.6.10.50	14.3	Restants .....	—
			797.000
<b>Section 17.7 — Conseil arbitral des assurances sociales</b>			
17.7.11.00	14.3	Traitements des fonctionnaires .....	1.829.000
17.7.11.01	14.3	Indemnités des employés .....	583.000
17.7.11.02	14.3	Salaires du concierge et du personnel occupé du nettoyage .....	220.000
17.7.12.00	14.3	Frais de bureau et frais de route et de séjour .....	120.000
17.7.12.01	14.3	Indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts. (Crédit non limitatif) .....	590.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
17.7.10.50	14.3	Restants .....	—
			3.342.000
<b>Section 17.8 — Mutualités: commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels</b>			
17.8.34.00	14.3	Cotisations à l'association internationale de la mutualité et à la fédération nationale de la mutualité française .....	29.000
17.8.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de prestation: remboursements. — Subside alloué à la commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels chargée de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat ainsi qu'à la fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels. — Etude sur les maisons de vacances appartenant à des groupements mutualistes étrangers y compris les frais de route et de séjour	638.000
17.8.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	15.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
17.8.42.02	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements .....	15.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
17.8.10.50	14.3	Restants .....	697.000
<b>Section 18.0 — Caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers</b>			
— Organisme d'intérêt public —			
18.0.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	14.300.000
18.0.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	2.700.000
18.0.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	192.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
18.0.10.50	14.3	Restants .....	—
			17.192.000
<b>Section 18.1 — Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics</b>			
— Organisme d'intérêt public —			
18.1.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	1.851.000
18.1.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	250.000
18.1.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	10.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
18.1.10.50	14.3	Restants .....	—
			2.111.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 18.2 — Caisse de maladie des employés privés</b>	
		— Organisme d'intérêt public —	
18.2.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	3.000.000
18.2.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	700.000
18.2.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	50.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
18.2.10.50	14.3	Restants .....	—
			3.750.000
		<b>Section 18.3 — Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux</b>	
		— Organisme d'intérêt public —	
18.3.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	682.000
18.3.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	150.000
18.3.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	9.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
18.3.10.50	14.3	Restants .....	—
			841.000
		<b>Section 18.4 — Office des assurances sociales</b>	
		— Organisme d'intérêt public —	
18.4.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	41.699.000
18.4.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	16.500.000
18.4.42.02	14.3	Participation de l'Etat aux frais de prestation. — Subsidés et subventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	140.000.000
		Détail:	
		I. — Assurance-accidents, section industrielle	
		1) Article 90 du code des assurances sociales (loi	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		du 17 décembre 1925 — travaux en régie ..... fr. 50.000 2) Revalorisation des rentes (lois des 21.7. 1927 et 27.7.1938) ... » 275.000 3) Réévaluation des rentes (Art. 99 et 100 du C.A.S.) ..... » 41.600.000 fr. 41.925.000 II. — Assurance-accidents, section agricole et forestière 1) Revalorisation des rentes (lois des 21.7. 1927 et 27.7.1938) ... fr. 18.000 2) Réévaluation des rentes (loi du 24.4.1954) ..... » 2.900.000 3) Article 163 du C.A.S. (loi du 21 mai 1964) .. » 2.157.000 » 5.075.000 III. — Assurance contre la vieillesse et l'invalidité 1) Part fixe à charge de l'Etat et des communes dans les pensions ..... p <sup>r</sup> mém. 2) Contribution annuelle en capital due par l'Etat pour l'année 1969 (art. 239 et ss. du code des assurances sociales): acompte ..... p <sup>r</sup> mém. 3) Exécution de la loi du 16.2.1967 portant amé- nagement de la loi unique du 13.5.1964.. fr. 93.000.000 » 93.000.000 Total ..... fr. 140.000.000	
18.4.42.03	14.3	Exécution du règlement grand-ducal du 19 juin 1964 portant modification de l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 29 mai 1952 concernant la restitution dans leurs droits d'assurance des travailleurs déplacés affiliés à l'assurance pension ouvrière et des articles 14 et 21 de la loi du 25.2.1967 (16 <sup>e</sup> tranche). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
18.4.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	700.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
18.4.10.50	14.3	Restants .....	—
			200.899.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 18.5 — Participation de l'Etat et des communes dans les divers régimes de pension. — Exécution de la loi unique du 13 mai 1964</b>	
18.5.42.00	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de l'office des assurances sociales. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	690.000.000
18.5.42.01	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension des employés privés. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension des employés privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . .	94.000.000
◊	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension agricole. — Part fondamentale de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	(95.000.000)
◊	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension des artisans. — Part fondamentale de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension des artisans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	(40.000.000)
◊	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension des commerçants et industriels. — Part fondamentale de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension des commerçants et industriels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	(16.000.000)
		Ces 3 crédits sont seulement reproduits à titre d'indication. Ils ne sont pas compris au total de la section.	
18.5.10.50	14.3	<i>Restants d'exercices antérieurs</i> Restants .....	—
			784.000.000
			(935.000.000)
		<b>Section 18.6 — Caisse de pension des employés privés</b> — Organisme d'intérêt public —	
18.6.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	6.000.000
18.6.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	1.800.000
18.6.42.02	14.3	Participation de l'Etat dans les frais de prestation. — Part de l'Etat dans les pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . .	120.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
18.6.42.03	14.3	Application de la loi du 27 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000.000
18.6.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
18.6.42.51	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 1967 (dépenses de matériel et autres) .....	770.000
			9.890.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère du travail et de la sécurité sociale</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	26.780.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	8.439.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	7.590.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	42.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale.....	1.021.690.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises.....	1.100.000
62	Transferts de capitaux à la sécurité sociale .....	1.161.000
74	Achats de biens meubles durables .....	290.000
	Total .....	1.067.092.000

		<b>19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA VITICULTURE</b>	
		<b>Section 19.0 — Agriculture — Dépenses générales</b>	
19.0.11.00	21.1	Indemnités du personnel du fonds d'améliorations agricoles près la caisse d'épargne de l'Etat .....	679.000
19.0.12.00	01.0	Frais de route et de séjour (département de l'agriculture).....	95.000
19.0.12.01	21.1	Frais de bureau, bibliothèque et frais d'impression .....	20.000
19.0.12.02	01.0	Voiture de service (entretien, essence, huiles, pièces de rechange, assurances et divers) .....	85.000
19.0.12.03	21.1	Commissions de contrôle, d'études et d'experts: jetons de présence et indemnités .....	260.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
19.0.12.04	21.1	Participation de l'Etat aux frais administratifs de la caisse d'assurance des animaux de boucherie conformément aux dispositions de l'arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie. — Indemnités revenant aux membres de la commission d'expertise des animaux de boucherie . . . . .	900.000
19.0.32.00	21.1	Contribution de l'Etat dans l'intérêt de l'exécution du régime spécial des scories Thomas remplaçant les stipulations afférentes ayant figuré dans les anciennes concessions minières . . . . .	6.000.000
19.0.32.01	21.1	Recrutement de la main-d'œuvre agricole. Indemnités au profit de la main-d'œuvre estudiantine occupée passagèrement par des associations agricoles . . . . .	470.000
19.0.33.00	21.1	Subventions à titre individuel et collectif dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études, d'actions ou d'institutions spéciales en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture; frais et honoraires pour chargés d'études et conférenciers . . . . .	500.000
19.0.33.01	21.1	Subventions pour actions de propagande en faveur d'une meilleure consommation de produits agricoles . . . . .	200.000
19.0.34.00	21.1	Cotisations dues aux organismes agricoles internationaux . . . . .	1.300.000
19.0.34.01	10.3	Contribution du Grand-Duché au programme alimentaire mondial organisé conjointement par les Nations unies et l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays en voie de développement . . . . .	450.000
19.0.45.00	21.1	Contribution de l'Etat aux frais de la participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de la communauté économique européenne . . . . .	300.000
19.0.51.00	21.1	Subsides pour pertes de bétail . . . . .	600.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.0.10.50	21.1	Restants . . . . .	—
			11.859.000
		<b>Section 19.1 — Mesures économiques et sociales spéciales</b>	
19.1.31.00	21.1	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture en vue de l'allocation de bonifications d'intérêts aux collectivités agricoles. (Crédit non limitatif) . . . . .	17.000.000
19.1.32.00	21.1	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture en vue de la prise en charge par l'Etat de droits d'enregistrement et de transcription . . . . .	6.000.000
19.1.32.01	21.1	Subventions dans l'intérêt général de l'agriculture à titre de compensation transitoire des moins-recettes provoquées par la diminution du prix des produits agricoles dans le cadre du marché commun . . . . .	25.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
19.1.32.02	21.1	Subventions à la production laitière dans le cadre de la politique agricole C.E.E. ....	37.400.000
19.1.34.00	21.1	Quote-part du Grand-Duché à verser au fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) et interventions dans les marchés et restitutions à l'exportation de certains produits agricoles. (Crédit non limitatif). (Crédit non susceptible de transfert) .....	164.000.000
19.1.42.00	14.4	Exécution de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965: majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés (article 13), revalorisation des rentes-accidents agricoles, dépenses à charge de l'Etat (article 14) et contribution aux ressources de la caisse de maladie agricole (article 15). (Crédit non limitatif) .....	31.000.000
		Détail:	
		1) Majoration et revalorisation des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés pour 1969 .....	fr. 11.000.000
		2) Intervention de l'Etat dans la constitution des ressources de la caisse de maladie agricole .....	20.000.000
		Total .....	fr. 31.000.000
19.1.95.00	21.1	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture à titre d'exécution de la disposition de l'article 23 alinéa 2, de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965, relative aux recettes et bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de la C.E.E. ....	15.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.1.10.50	21.1	Restants .....	—
			295.400.000
		<b>Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture</b>	
19.2.11.00	21.1	Traitements des fonctionnaires .....	26.000.000
19.2.11.01	21.1	Indemnités des employés .....	2.945.000
19.2.11.02	21.1	Salaires du personnel ouvrier permanent .....	1.860.000
19.2.11.03	21.1	Salaires des ouvriers saisonniers .....	3.720.000
19.2.11.04	21.1	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage .....	810.000
19.2.11.05	21.1	Indemnités pour cumuls .....	84.000
19.2.12.00	17.3	Indemnités pour services extraordinaires .....	480.000
19.2.12.01	21.1	Frais de route et de séjour, frais de déplacement et de déménagement ..	1.150.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits.
19.2.12.02	21.1	Fournitures de bureau, imprimés, publications, frais d'adjudication, affranchissement par forfait, taxes téléphoniques, bibliothèque, matériel de nettoyage, assurances .....	750.000
19.2.12.03	21.1	Loyers et frais accessoires de location .....	26.000
19.2.12.04	21.1	Garage et ateliere. Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, essence, huile, assurances, outils, pneus) .....	1.500.000
19.2.12.05	21.1	Aménagement et entretien des bâtiments, hangars, chantiers et places de dépôt en campagne; équipement et matériel de chantier; entretien des installations téléphoniques. ....	300.000
19.2.12.06	21.1	Subside à la masse d'habillement des surveillants, artisans et ouvriers..	395.000
19.2.12.07	21.1	Etude et confection de projets pour cours d'eau, voirie, drainages, bâtiments agricoles, achats d'instruments géodésiques, matériel photographique, opérations topographiques; acquisition de cartes topographiques; salaires des aides .....	200.000
19.2.12.08	21.1	Installation et entretien de postes limnimétriques, météorologiques, pluviométriques et phénologiques, frais d'acquisition de matériel, avis, documentation, annuaire météorologique .....	69.000
19.2.12.09	21.1	Amélioration des cultures; organisation et entretien de champs d'essai et de postes-contrôles, frais de location, réunion du comité d'experts C.E.E., certification des semences et plants, subventions à la profession agricole dans l'intérêt du contrôle technique des semences et plants; matériel d'instruction, avis, tracts .....	510.000
19.2.12.10	21.1	Dépenses dans l'intérêt de l'établissement d'une carte de la végétation agricole et de l'organisation d'essais portant sur la production fourragère .....	200.000
19.2.12.11	21.1	Lutte contre les ennemis des cultures. — Achat de fongicides et d'insecticides. — Accessoires de pulvérisateurs. — Impression de tracts; documentation .....	20.000
19.2.12.12	21.1	Dépenses résultant de l'exécution de la convention internationale pour la protection des végétaux (F.A.O.) et de la convention européenne pour la protection des plantes (E.P.P.O.): exploitation d'une chambre de fumigation mobile; acquisition d'instruments, d'ustensiles et d'accessoires de laboratoire, aménagement; achat de produits .....	80.000
19.2.12.13	21.1	Organisation des expertises de beurre et de lait, équipement du laboratoire d'expertise, frais de propagande, dépenses diverses .....	500.000
19.2.12.14	21.1	Amélioration des espèces bovine et porcine. — Organisation des concours, primes de concours, avis, tracts, matériel d'instruction et d'études .....	700.000
19.2.12.15	21.1	Amélioration de la race chevaline: primes de concours et de station, frais d'organisation des concours, frais de gérance, avis, tracts et documentation .....	300.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
19.2.12.16	21.1	Amélioration structurelle: dépenses pour essais et contrôles de techniques nouvelles, matériel d'instruction, avis et documentation . . . .	50.000
19.2.12.17	21.1	Horticulture: organisation d'essais, matériel de contrôle et d'instruction, avis, tracts et dépenses diverses . . . . .	65.000
19.2.12.18	21.1	Apiculture: organisation de la marque nationale du miel, matériel de contrôle et d'instruction, dépenses diverses, ruchers, avis, tracts et création de plantations mellifères . . . . .	80.000
19.2.12.19	21.1	Acquisition d'accessoires pour instruments, d'ustensiles, de réactifs pour les laboratoires de contrôle et d'essais . . . . .	190.000
19.2.12.20	21.1	Etablissement d'une carte pédologique: dépenses diverses (7 <sup>e</sup> crédit) .	300.000
19.2.12.21	21.1	Essais culturaux de variétés de graminées et de légumineuses dans le cadre d'une action exécutée par les pays membres de l'O.C.D.E. . . .	p <sup>r</sup> mém.
19.2.12.22	21.1	Frais d'exécution des contrôles de qualité des produits avicoles au stade de la commercialisation . . . . .	50.000
19.2.14.00	21.1	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux cours d'eau non navigables ni flottables, dépenses pour fournitures et main-d'œuvre, frais de déglacement . . . . .	400.000
19.2.32.00	21.1	Cours d'eau: subventions pour travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par des entreprises agricoles . . . . .	50.000
19.2.32.01	21.1	Contribution de l'Etat aux paiements des primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle . . . . .	600.000
19.2.32.02	21.1	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg et au flockbook du texel luxembourgeois . . . . .	260.000
19.2.32.03	21.1	Amélioration de la race chevaline: subventions au studbook du cheval de trait, au syndicat des étalonniers, au studbook du cheval de sang, subventions aux particuliers pour l'importation de reproducteurs . . . . .	284.000
19.2.32.04	21.1	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la production et du conditionnement des produits horticoles . . . . .	450.000
19.2.32.05	21.1	Apiculture: subventions aux organisations apicoles pour la vulgarisation, l'organisation de conférences et l'entretien de stations de fécondations isolées . . . . .	80.000
19.2.33.00	21.1	Cours d'eau: subventions aux travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par des particuliers et des associations syndicales . . . . .	50.000
19.2.33.01	21.1	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles. — Subsidés à la L.L.P.O. — Subsidés à la société pour la protection des animaux . .	210.000
19.2.33.02	21.1	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise, aux associations cynologiques et à la centrale du chien de garde policier . . . . .	130.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
19.2.33.03	21.1	Jardins ouvriers; subventions à la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer; subvention à l'office international du coin de terre et des jardins ouvriers .....	540.000
19.2.33.04	21.1	Subventions à la fédération des herdbooks, organisation et fonctionnement des herdbooks, organisation et exécution du contrôle laitier-beurrer .....	1.900.000
19.2.43.00	21.1	Cours d'eau: travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par les communes (participation de l'Etat aux coûts des travaux). (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
19.2.43.01	21.1	Voirie rurale communale: entretien et mise en état, nettoyage, rechargement, goudronnage d'entretien, assainissement, réfection de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000
19.2.51.00	21.1	Voirie rurale syndicale: construction et mise en état des chemins syndicaux: entretien, rechargement, empierrement, goudronnage, assainissement, ponceaux, dalots, buses, murs, frais de mutation et dépenses diverses. $\frac{3}{4}$ Participation de l'Etat aux coûts des travaux ...	200.000
19.2.51.01	21.1	Travaux d'assainissement, de drainage et d'irrigation. — Installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail; clôtures pour parcs à bétail. (Participation de l'Etat aux coûts des travaux). (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
19.2.51.02	21.1	Constructions rurales et équipements connexes. Subventions .....	1.600.000
19.2.51.03	21.1	Subventions pour acquisition de machines agricoles, d'installations mécaniques et de réfrigérateurs au lait à la ferme .....	300.000
19.2.51.04	21.1	Subventions pour la construction et l'aménagement de bâtiments de coopératives agricoles .....	20.000
19.2.51.05	21.1	Mesures spéciales d'ordre technique: contribution de l'Etat par voie de subventions à la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses .....	700.000
19.2.63.00	21.1	Cours d'eau: travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par les communes. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux (Sans distinction d'exercice)	8.000.000
19.2.63.01	21.1	Voirie rurale communale: travaux d'amélioration à exécuter par les communes à la voirie rurale: élargissement, prolongement, redressement, empierrement, 1 <sup>er</sup> goudronnage, construction de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus, frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice) .....	6.000.000
19.2.73.00	21.1	Cours d'eau: travaux extraordinaires d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
19.2.74.00	21.1	Acquisition de machines de bureau .....	40.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
19.2.74.01	21.1	Rééquipement en matériel routier .....	p <sup>r</sup> mém.
19.2.74.02	21.1	Acquisition de voitures automobiles et de matériel roulant .....	300.000
19.2.74.03	21.1	Amélioration des cultures: acquisition d'un semoir de précision .....	50.000
19.2.74.04	21.1	Acquisition d'instruments pour les laboratoires de contrôle et d'essais.	210.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.2.10.50	21.1	Restants .....	—
			<hr/> 74.708.000 <hr/>
		<b>Section 19.3 — Remembrement des biens ruraux</b>	
19.3.11.00	21.3	Traitement du président .....	429.000
19.3.95.00	21.3	Exécution de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux. — Alimentation du fonds spécial créé par l'article 42 de la loi prémentionnée. — Financement des opérations de remembrement et des travaux connexes notamment: améliorations foncières, aménagement du réseau des chemins et des nouvelles parcelles. (Crédit non limitatif) .....	18.000.000
		Détail:	
		1) Frais d'ordre administratif: indemnités du personnel du bureau administratif de l'office national du remembrement, frais de route et de séjour, jetons de présence, salaires, honoraires aux experts, aux bureaux d'études chargés de l'élaboration des projets et aux notaires chargés de la confection des actes de remembrement, indemnités pour perte de jouissance, frais de bureau, loyers, frais de garage, frais de confection de dossiers d'enquêtes par voie mécanographique, frais de procédure judiciaire et frais d'acte. — Frais de stage pour la formation du personnel. — Dépenses diverses .....	fr. 7.000.000
		2) Acquisition de matériel d'abornement: piquets, bornes, plaques de signalisation, matériel et instruments topographiques .....	» 1.000.000
		3) Part de l'Etat dans le financement des travaux connexes suivant art. 41, al. 3 de la loi du 25 mai 1964 .....	» 10.000.000
		4) Dépenses diverses et imprévues .....	p <sup>r</sup> mém.
		Total .....	fr. 18.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.3.10.50	21.3	Restants .....	—
			<hr/> 18.429.000 <hr/>

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 19.4 — Service d'économie rurale</b>			
19.4.11.00	21.1	Traitements des fonctionnaires .....	4.108.000
19.4.11.01	21.1	Indemnités des employés .....	4.524.000
19.4.11.02	21.1	Salaires des femmes de charge .....	275.000
19.4.11.03	21.1	Indemnités pour prestations extraordinaires .....	20.000
19.4.12.00	21.1	Frais de route et de séjour .....	150.000
19.4.12.01	21.1	Frais de bureau; acquisition de matériel de bureau; frais d'impression et de mécanographie; journaux, livres et périodiques; divers.....	330.000
19.4.12.02	21.1	Primes d'assurance contre les accidents du personnel et des membres de la commission d'expertises des marchés .....	30.000
19.4.12.03	21.1	Frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage .....	20.000
19.4.12.04	21.1	Frais d'exécution du régime des marchés agricoles .....	10.000
19.4.12.05	21.1	Réunions périodiques et voyages d'information et de perfectionnement des chefs d'exploitation, dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale; frais d'organisation, frais de documentation, dépenses diverses .....	40.000
19.4.12.06	21.1	Organisation d'enquêtes et de sondages dans le secteur agricole .....	30.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
19.4.10.50	21.1	Restants .....	—
			9.537.000
<b>Section 19.5 — Services vétérinaires</b>			
19.5.11.00	21.1	Traitements des fonctionnaires .....	3.323.000
19.5.11.01	21.1	Indemnités des employés .....	2.166.000
19.5.11.02	21.1	Salaires des ouvriers .....	525.000
19.5.11.03	21.1	Salaires des femmes de charge .....	43.000
19.5.11.04	21.1	Indemnités spéciales .....	100.000
19.5.12.00	21.1	Frais de route et de séjour .....	485.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Cédits
19.5.12.01	21.1	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail .....	1.900.000
19.5.12.02	21.1	Frais de bureau des vétérinaires-inspecteurs.....	36.000
19.5.12.03	21.1	Services vétérinaires: frais de bureau, bibliothèque, matériel de nettoyage, frais téléphoniques et d'affranchissement par forfait, assurances accidents et dépenses diverses .....	294.000
19.5.12.04	21.1	Voiture de service: entretien, réparations, essence, assurances et dépenses diverses .....	75.000
19.5.12.05	21.1	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de matériel d'identification des bovins et de matériel de lutte contre les épizooties. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.500.000
19.5.12.06	21.1	Matériel pour laboratoire, entretien et réparation des instruments et appareils, lingerie et dépenses diverses .....	450.000
19.5.32.00	21.1	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt du dépistage et de la lutte contre les maladies des abeilles et indemnisation des experts .....	175.000
19.5.51.00	21.1	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912 sur la police sanitaire du bétail. — Indemnisation de bêtes abattues d'office, installations sanitaires à la frontière, frais de location et d'entretien pour la quarantaine d'animaux suspects. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800.000
19.5.51.01	21.1	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de maladies infectieuses. (Crédit non limitatif) .....	50.000
19.5.74.00	21.1	Frais d'acquisition de matériel et d'équipement .....	300.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.5.10.50	21.1	Restants .....	—
			15.222.000
		<b>Section 19.6 — Viticulture</b>	
19.6.11.00	21.2	Traitements des fonctionnaires .....	919.000
19.6.11.01	21.2	Indemnités des employés .....	778.000
19.6.11.02	21.2	Salaires des ouvriers .....	1.850.000
19.6.11.03	21.2	Indemnités pour services extraordinaires .....	50.000
19.6.12.00	21.2	Indemnités des observateurs locaux chargés de la surveillance des vignes	72.000
19.6.12.01	21.2	Masse d'habillement des ouvriers de la station viticole.....	25.000
19.6.12.02	21.2	Frais de route et de séjour .....	42.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
19.6.12.03	21.2	Frais de bureau, bibliothèque, matériel de nettoyage et divers . . . . .	50.000
19.6.12.04	21.2	Enseignement viticole. — Organisation de cours: indemnités, transport d'élèves, voyages d'études, subventions aux élèves nécessiteux, vulgarisation de connaissances vini-viticoles, subsides pour études vini-viticoles, dépenses diverses . . . . .	150.000
19.6.12.05	21.2	Exploitation de la station viticole . . . . .	500.000
19.6.12.06	21.2	Achat de porte-greffes . . . . .	1.200.000
19.6.12.07	21.2	Subventions en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires . . . . .	2.000.000
19.6.12.08	21.2	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires: frais de route et dépenses diverses . . . . .	85.000
19.6.12.09	21.2	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du vin . . . . .	300.000
19.6.31.00	21.2	Bonification d'intérêts pour des opérations de warrantage de vin et des investissements réalisés par les caves coopératives des vigneron et leur groupement . . . . .	3.800.000
19.6.32.00	21.2	Contribution de l'Etat dans les primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle . . . . .	350.000
19.6.32.01	21.2	Subventions à la commission viticole et à l'organisation professionnelle des vigneron indépendants . . . . .	100.000
19.6.32.02	21.2	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole créé par la loi du 23 avril 1965 (14 <sup>e</sup> crédit). (Crédit non limitatif) . . . . .	4.000.000
19.6.34.00	21.2	Cotisation du Grand-Duché à l'office international de la vigne et du vin à Paris (O.I.V.) . . . . .	100.000
19.6.43.00	21.2	Chemins d'exploitation communaux et rigoles dans les vignes: entretien et mise en état, nettoyage, rechargement, goudronnage d'entretien, assainissement des rigoles, réfection de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement et consolidation des talus. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	800.000
19.6.51.00	21.2	Améliorations viticoles: subventions dans l'intérêt de la reconstitution des vignes, y compris la démolition et la reconstruction de murs de soutènement des vignes en terrasses . . . . .	1.200.000
19.6.51.01	21.2	Voirie rurale syndicale dans les vignes: construction et mise en état des chemins d'exploitation et rigoles dans les vignes; entretien, rechargement, empierrement, goudronnage, assainissement, ponceaux, dalots, buses, murs, frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux . . . . .	200.000
19.6.51.02	21.2	Subventions aux caves coopératives des vigneron et à leur groupement dans l'intérêt de l'organisation et du fonctionnement de leur coopération au sein du dit groupement, notamment par la voie d'une saine	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		gestion, d'investissements rationnels, d'améliorations des méthodes oenologiques employées, du stockage collectif des vins, de la centralisation progressive des ventes .....	2.500.000
19.6.63.00	21.2	Travaux d'amélioration à exécuter par les communes à la voirie rurale dans les vignes: élargissement, prolongement, redressement, empiérement, 1 <sup>er</sup> goudronnage, construction de ponceaux, dalots, buses, rigoles, murs, revêtement des talus; frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice) .....	1.500.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.6.10.50	21.2	Restants .....	—
			22.571.000
		<b>Section 19.7 — Caisse de maladie agricole</b>	
		<i>— Organisme d'intérêt public —</i>	
19.7.42.00	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	918.000
19.7.42.01	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	677.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.7.10.50	14.4	Restants .....	—
			1.595.000
		<b>Section 19.8 — Caisse de pension agricole</b>	
		<i>— Organisme d'intérêt public —</i>	
19.8.42.00	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	611.000
19.8.42.01	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	595.000
19.8.42.02	14.4	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 3.9.1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole tel qu'il a été modifié par l'article 3-1-3° de la loi unique du 13 mai 1964 .....	p <sup>r</sup> mém.
19.8.42.03	14.4	Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions agricoles en vertu de la loi unique du 13 mai 1964. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	95.000.000
19.8.63.00	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	p <sup>r</sup> mém.

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
19.8.10.50	14.4	Restants .....	—
			96.206.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'agriculture et de la viticulture</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	55.208.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	21.049.000
14	Réparations et entretien, n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	400.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	20.800.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	81.219.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	3.530.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	165.850.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale .....	128.801.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	7.800.000
45	Transferts de revenus aux organismes de droit public intervenant dans l'organisation de l'économie .....	300.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	11.170.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	15.500.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	p <sup>r</sup> mém.
74	Achats de biens meubles durables .....	900.000
95	Dotations de fonds de réserve .....	33.000.000
	Total .....	545.527.000

20 MINISTERE DES CLASSES MOYENNES			
Section 20.0 <b>Classes moyennes</b>			
20.0.12.00	22.0	Abonnement à des périodiques, bibliothèques et dépenses diverses ...	15.000
20.0.12.01	22.0	Jetons de présence, indemnités et autres frais .....	390.000
	22.2		
	22.3		
20.0.31.00	22.2	Subventions sous forme de bonifications d'intérêts pour les emprunts contractés en vue de l'amélioration des installations et de l'équipe- ment des entreprises artisanales et commerciales .....	3.000.000
	22.3		
20.0.32.00	22.2	Exécution de la loi cadre: assistance technique (expertises et études), dotations aux mutualités, primes d'épargne, primes d'apprentissage.	9.500.000
	22.3		

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		Détail:	
		1) Assistance technique (expertises et études) fr. 800.000	
		2) Dotations aux mutualités ..... » 4.000.000	
		3) Primes d'épargne ..... » 1.200.000	
		4) Primes d'apprentissage ..... » 3.500.000	
		Total ..... fr. 9.500.000	
20.0.32.01	22.3	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur et dans les pays étrangers, b) la participation à des foires et expositions et l'organisation de pareilles manifestations, c) l'organisation de congrès relevant des professions libérales sur le plan national et international et d) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger notamment dans le cadre de la communauté économique européenne ....	300.000
20.0.32.02	{ 13.3 22.2 22.3	Subsides en faveur de la promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: subsides pour études professionnelles .....	50.000
20.0.32.03	22.3	Subventions dans l'intérêt d'actions collectives réalisées par la menuiserie dans le but d'une rationalisation de la fabrication et de la vente des produits de l'ébénisterie .....	8.000.000
20.0.34.00	22.0	Contribution destinée à l'institut international des classes moyennes .	25.000
20.0.45.00	13.3 22.2 22.3	Subsides en faveur de la promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes .....	8.475.000
		Détail:	
		1) Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel) ..... fr. 8.100.000	
		2) Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du service de promotion près la chambre de commerce ..... » 300.000	
		3) Subside dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes ..... » 75.000	
		4) Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation d'élections pour la chambre des métiers ..... p <sup>r</sup> mém.	
		Total ..... fr. 8.475.000	
20.0.51.00	22.2 22.3	Exécution de la loi cadre: subventions en capital. (Crédit non limitatif)	3.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
20.0.10.50	22.2 22.3	Restants .....	—
			<u>32.755.000</u>

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>Section 20.1 — Assurance-maladie des professions indépendantes</b>	
		<i>— Organisme d'intérêt public —</i>	
20.1.42.00	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	884.000
20.1.42.01	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	500.000
20.1.42.02	14.6	Remboursement du coût des prestations versées pendant les périodes de service militaire (article 16 de la loi du 29 juillet 1957).....	p <sup>r</sup> mém.
20.1.62.00	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
20.1.10.50	14.6	Restants .....	—
			1.384.000
		<b>Section 20.2 — Caisse de pension des artisans</b>	
		<i>— Organisme d'intérêt public —</i>	
20.2.42.00	14.5	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	901.000
20.2.42.01	14.5	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	501.000
20.2.42.02	14.5	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 21 mai 1951 tel qu'il a été modifié par l'article 3-I-3° de la loi unique du 13 mai 1964 .....	p <sup>r</sup> mém.
20.2.42.03	14.5	Part fixe à charge de l'Etat et des communes dans les pensions en vertu de la loi unique du 13 mai 1964. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.000.000
20.2.62.00	14.5	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	19.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
20.2.10.50	14.5	Restants .....	—
			41.421.000
		<b>Section 20.3 — Caisse de pension des commerçants et industriels</b>	
		<i>— Organisme d'intérêt public —</i>	
20.3.42.00	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) .....	884.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
20.3.42.01	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) .....	400.000
20.3.42.02	14.7	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 22 janvier 1960 tel qu'il a été modifié par l'article 3-I-3° de la loi unique du 13 mai 1964.....	p <sup>r</sup> mém.
20.3.42.03	14.7	Part fixe à charge de l'Etat et des communes dans les pensions en vertu de la loi unique du 13 mai 1964. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.000.000
20.3.62.00	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles) .....	13.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
20.3.10.50	14.7	Restants .....	—
			17.297.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des classes moyennes</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
12	Achats de biens non durables et de services .....	405.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	3.000.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	17.850.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	25.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale .....	60.070.000
45	Transferts de revenus aux organismes de droit public intervenant dans l'organisation de l'économie .....	8.475.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	3.000.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	—
62	Transferts de capitaux à la sécurité sociale .....	32.000
	Total .....	92.857.000

## 21 — MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

## Section 21.0 — Economie nationale

21.0.11.00	22.0	Traitements .....	382.000
21.0.11.01	22.0	Salaire d'un concierge .....	79.000
21.0.12.00	22.0	Frais de roulement et d'entretien de la voiture de service et dépenses diverses de matériel .....	90.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
21.0.12.01	22.0	Jetons de présence, indemnités et autres frais .....	272.000
21.0.12.02	22.0	Dépenses générales de fonctionnement des services, des commissions afférentes, frais d'études et de travaux d'ordre économique .....	710.000
21.0.12.03	22.0 22.5	Propagande, sous toutes ses formes, en faveur de l'expansion économique et touristique: participation à des foires et expositions et organisations de pareilles manifestations; acquisition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de propagande (dépliants, brochures de renseignements, films, photos, appareils et matériel pour leur confection); participation à des congrès. (Sans distinction d'exercice) .....	6.600.000
		Détail:	
		1) Participation à des foires et expositions .... fr. 3.650.000	
		2) Matériel d'exposition ..... » 1.050.000	
		3) Dépliants, brochures, photos ..... » 1.400.000	
		4) Réalisation de copies de nouveaux films ... » 350.000	
		5) Publicité dans journaux et périodiques .... » 150.000	
		Total ..... fr. 6.600.000	
21.0.12.04	22.0	Conseil consultatif économique et social Benelux. — Jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de réunion, frais de secrétariat. (Sans distinction d'exercice) .....	23.000
21.0.12.05	22.1	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie industrielle et de l'expansion de celle-ci: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. — Contributions financières forfaitaires aux dépenses et frais du comité de développement économique .....	1.500.000
21.0.31.00	22.1	Application de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, et de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de cette loi: bonification d'intérêts suivant l'article 3 des lois. (Crédit non limitatif) .....	5.000.000
21.0.31.01	22.1	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension; subventions d'intérêts en faveur d'entreprises nouvellement établies et de certains crédits d'équipement ...	3.500.000
21.0.32.00	22.1	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: subventions, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif) .....	7.000.000
		Détail:	
		1) Subvention diverses aux entreprises. .... fr. 6.500.000	
		2) Aides à la formation et à la rééducation professionnelle ..... » 500.000	
		Total ..... fr. 7.000.000	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
21.0.32.01	22.1	Contribution financière forfaitaire aux dépenses de fonctionnement et aux travaux de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; subsides et frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie, ainsi que dans l'intérêt de recherches industrielles .....	1.700.000
21.0.32.02	22.1	Subsides destinés à favoriser la vente des produits industriels luxembourgeois dans les pays étrangers. (Sans distinction d'exercice) ....	3.000.000
21.0.32.03	11.5 (22.2)	Subventions dans l'intérêt du stockage de biens de première nécessité destinés au ravitaillement de la population en période d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000
21.0.33.00	16.0	Subventions pour les combustibles minéraux solides à usage domestique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000
21.0.33.01	22.0	Subsides pour promouvoir les études et les recherches sur les problèmes de la distribution et pour faciliter l'information et l'orientation du consommateur .....	1.000.000
21.0.33.02	22.2	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections pour la chambre de commerce .....	230.000
21.0.34.00	22.0	Cotisations et contributions aux organisations et institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	630.000
21.0.34.01	22.0	Participation du Grand-Duché aux frais d'établissement du bureau Benelux des marques de produits à La Haye. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000
21.0.34.02	22.1	Contribution du Grand-Duché au système de compensations financières multilatérales des communautés européennes qui a été institué par la décision n° 1-67 du 21 février 1967 de la haute autorité de la C.E.C.A. et qui concerne les charbons à cokes destinés à la sidérurgie des pays membres des communautés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.000.000
21.0.51.00	22.1	Application de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, et de la loi du 5 août 1967 portant modification de cette loi: garantie de l'Etat et subventions en capital suivant les articles 4 et 5 des lois: dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.000.000
21.0.51.01	22.1	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.000.000
21.0.63.00	22.1	Application de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régio-	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		nal de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion: acquisition et aménagement de terrains et de bâtiments suivant l'article 7 de la loi: dépenses, frais connexes et participations à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000.000
21.0.63.01	22.1	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services: dépenses et frais connexes, participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
21.0.10.50	22.0 22.1	Restants .....	—
			179.826.000
		<b>Section 21.1 Service central de la statistique et des études économiques (STATREC)</b>	
21.1.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires .....	6.897.000
21.1.11.01	01.0	Indemnités des employés .....	4.633.000
21.1.11.02	01.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	291.000
21.1.11.03	01.0	Création d'un fichier central de la population: jetons de présence. (Crédit non limitatif) .....	30.000
21.1.11.04	01.0	Recensement général de la population: indemnités du personnel auxiliaire .....	150.000
21.1.11.05	01.0	Enquêtes pour le compte de l'office statistique des communautés européennes: indemnités du personnel auxiliaire .....	2.900.000
21.1.12.00	01.0	Frais de route et de séjour .....	120.000
21.1.12.01	01.0	Frais de location et d'entretien des machines de bureau; acquisition d'articles et de matériel de bureau; frais d'impression; bibliothèque, journaux et périodiques; divers .....	2.570.000
21.1.12.02	01.0	Travaux périodiques et travaux extraordinaires .....	865.000
21.1.12.03	01.0	Création d'un fichier central de la population: frais des travaux préparatoires; frais d'études; frais de location et d'exploitation de machines de bureau; dépenses diverses. (Crédit non limitatif) .....	500.000
21.1.12.04	01.0	Recensement général de la population: imprimés .....	50.000
21.1.12.05	01.0	Enquêtes pour le compte de l'office statistique des communautés européennes: imprimés, indemnités aux entreprises, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses .....	615.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
21.1.34.00	01.0	Subventions et cotisations à des institutions internationales dans le domaine de la statistique, des études et prévisions économiques ...	20.000
21.1.74.00	01.0	Acquisition de machines de bureau .....	150.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
21.1.10.50	01.0	Restants .....	—
			19.791.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'économie nationale</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	15.362.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	13.915.000
31	Subventions réduisant les loyers et Intérêts .....	8.500.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	11.710.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	16.230.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	60.750.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	64.000.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	9.000.000
74	Achat de biens meubles durables .....	150.000
	Total .....	199.617.000

22 — MINISTERE DE L'ENERGIE (Loi du 14.12.1967)			
Section 22.0 — Ministère de l'énergie			
22.0.11.00	23.0	Traitement du commissaire du gouvernement à l'énergie .....	416.000
22.0.12.00	23.0	Abonnements à des périodiques, bibliothèque et dépenses diverses ...	5.000
22.0.12.01	23.0	Frais de route et de séjour .....	10.000
22.0.12.02	23.0	Production et transport d'énergie électrique. — Honoraires et frais d'études, publications, jetons de présence et frais de route et de séjour du conseil supérieur d'électricité .....	130.000
22.0.12.03	20.2	Comité de l'éclairage routier. — Frais de fonctionnement, jetons de présence, frais d'études et dépenses diverses .....	40.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
22.0.12.04	(17.3) 23.0	Conseil national de l'énergie nucléaire. — Fournitures de bureau, matériel et instruments, jetons de présence, frais occasionnés par le centre de documentation de l'énergie nucléaire, honoraires et frais d'études, expertises, frais de route et de séjour, indemnités et frais divers, frais d'exploitation et d'entretien d'une station de surveillance de la radioactivité ambiante .....	150.000
22.0.12.05	23.0	Production et transport du gaz. Etudes, travaux préparatoires, fournitures de bureau, conseil supérieur du gaz, frais de route et de séjour .....	25.000
22.0.12.06	23.0	Frais d'entretien des installations de transport et de répartition 220 kV et 65 kV appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000
22.0.34.00	23.0	Cotisations à des organismes internationaux .....	45.000
22.0.34.01	23.0	Contribution à l'agence internationale de l'énergie atomique. (Sans distinction d'exercice) .....	250.000
22.0.34.02	23.0	Contributions à la communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A.). — Recherches scientifiques et techniques: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.000.000
		Détail:	
		1) Contribution au budget de recherches et d'investissements Euratom .....	fr. 15.000.000
		2) Aides et participations à des études et réalisations faites par des entreprises indigènes; contrats de recherche; aide à la formation du personnel scientifique et technique .....	» 5.000.000
		Total .....	fr. 20.000.000
22.0.51.00	19.1	Subventions de l'Etat pour le raccordement des maisons isolées. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000
22.0.53.00	23.0	Participation à la réalisation d'un réacteur prototype de la filière des « réacteurs rapides ». - Recherches et réalisations scientifiques et techniques: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.000.000
22.0.63.00	20.2	Installations d'éclairage routier réalisées sur la voirie de l'Etat, non prioritaires, mais d'intérêt local. — Remboursements. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
22.0.74.00	20.2	Nouvelles installations d'éclairage routier. (Sans distinction d'exercice)	8.000.000
22.0.74.01	23.0	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	35.000
22.0.74.02	20.2	Nouvelles installations d'éclairage routier: travaux d'infrastructure et de génie civil réalisés dans l'intérêt de la modernisation des installations d'éclairage routier. (Sans distinction d'exercice) .....	750.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
22.0.10.50	23.0	Restants .....	—
			38.156.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 22.1 — Service de l'énergie de l'Etat</b>			
22.1.11.00	23.0	Traitements des fonctionnaires .....	2.374.000
22.1.11.01	23.0	Indemnités des employés .....	240.000
22.1.11.02	20.2	Salaires des ouvriers .....	1.240.000
22.1.11.03	23.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage .....	110.000
22.1.12.00	23.0	Masse d'habillement du personnel ouvrier .....	19.000
22.1.12.01	23.0	Frais de route et de séjour .....	160.000
22.1.12.02	23.0	Frais de fonctionnement. — Frais de chauffage, éclairage, téléphone, instruments, fournitures de bureau, port de lettres, honoraires et frais d'études, cotisations à des organismes internationaux .....	160.000
22.1.12.03	20.2	Travaux d'entretien, matériel d'entretien et de remplacement pour les installations existantes d'éclairage routier, matériel de nettoyage, menu outillage, essence, huiles, vêtements spéciaux, frais en rapport avec les voitures d'exploitation. — Remboursement de frais d'entretien aux administrations communales effectuant l'entretien par leurs propres équipes .....	4.700.000
22.1.12.04	20.2	Frais pour achat de courant consommé par les installations d'éclairage routier. (Crédit non limitatif) .....	4.250.000
22.1.34.00	23.0	Cotisations à des organismes-internationaux .....	10.000
22.1.74.00	23.0	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	72.000
22.1.74.01	20.2	Frais de première installation des équipes d'entretien .....	100.000
22.1.74.02	20.2	Acquisition d'un camion-grue multi-usage .....	700.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
22.1.10.50	23.0	Restants .....	—
			14.135.000
<b>Section 22.2 — Centrales hydro-électriques (Production d'énergie électrique)</b>			
22.2.11.00	23.0	Traitements des fonctionnaires .....	3.126.000
22.2.11.01	23.0	Salaires du personnel ouvrier .....	1.020.000
22.2.11.02	23.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	130.000
22.2.11.03	23.0	Indemnités pour volontaires de stage .....	10.000
22.2.12.00	23.0	Masse d'habillement du personnel ouvrier .....	50.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
22.2.12.01	23.0	Frais de route et de séjour .....	30.000
22.2.12.02	23.0	Frais de fonctionnement et d'entretien, d'achat de matières consommables et de réparation des centrales hydro-électriques, frais en rapport avec les voitures d'exploitation. (Sans distinction d'exercice)...	900.000
22.2.12.03	23.0	Impôt sur le revenu et Impôt commercial dus sur l'exploitation des centrales hydro-électriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	800.000
22.2.73.00	23.0 (34.1)	Renouvellement des installations des aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000
22.2.74.00	23.0	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	26.000
22.2.74.01	23.0	Acquisition d'une camionnette .....	220.000
22.2.95.00	23.0 (34.1)	Alimentation du fonds spécial pour le renouvellement des aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
22.2.74.50	23.0	Acquisition de machines de bureau .....	77.000
			6.489.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'énergie</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	8.666.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	11.529.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	20.305.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	200.000
53	Transferts de capitaux à l'étranger .....	6.000.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	2.000.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	100.000
74	Achats de biens meubles durables .....	9.980.000
95	Dotations de fonds de réserve .....	p <sup>r</sup> mém.
	Total .....	58.780.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		23 (et 26) — ASSAINISSEMENT DE L'EAU ET DE L'AIR (RATTACHE AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS)	
		Section 23.0 — <b>Lutte contre les nuisances</b>	
23.0.11.00	17.3	Indemnités des employés .....	185.000
23.0.11.01	17.3	Salaires des ouvriers .....	130.000
23.0.11.02	17.3	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires .....	90.000
23.0.12.00	17.3	Frais de route et de séjour .....	10.000
23.0.12.01	17.3	Frais de bureau. — Dépenses diverses .....	100.000
23.0.12.02	17.3	Canalisations, collecteurs et stations d'épuration. Dépenses pour éviter les mauvaises odeurs dans divers cours d'eau. Etudes de projets et travaux préparatoires. — Dépenses diverses .....	500.000
23.0.63.00	17.3	Canalisations, collecteurs et stations d'épuration. Subventions aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.000.000
23.0.74.00	17.3	Acquisition de mobilier .....	p <sup>r</sup> mém.
23.0.74.01	17.3	Acquisition d'appareils pour l'étude de la pollution de l'air .....	200.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
23.0.10.50	17.3	Restants .....	—
			17.215.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses concernant l'assainissement de l'eau et de l'air (lutte contre les nuisances)</b>	
10	Postes non ventilés .....	
11	Salaires et charges sociales .....	405.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	610.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	16.000.000
74	Achats de biens meubles durables .....	200.000
	Total .....	17.215.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>24 — MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b>			
<b>Section 24.0 — Ministère des transports</b>			
24.0.11.00	20.4	Traitements des commissaires de gouvernement près la S.N. des C.F.L.	1.640.000
24.0.12.00	20.4	Frais de bureau et frais d'études. — Frais de route et de séjour . . . . .	20.000
24.0.12.01	20.0	Conseil supérieur des transports. — Frais d'études et jetons de présence	60.000
24.0.12.02	20.1 20.2 20.4	Infrastructure des moyens de transport. — Enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Frais d'études par un bureau spécialisé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	100.000
24.0.12.03	20.4	Frais de publication, frais d'études, subsides, conférences, honoraires, documentation, frais de propagande, politique de reprise de la clientèle des voyageurs au profit des moyens de transports publics . . . . .	100.000
24.0.34.00	20.4	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	45.000
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>			
24.0.10.50	20.0	Restants . . . . .	1.965.000
<b>Section 24.1 Chemins de fer. — Subventions à la S.N. des C.F.L.</b>			
24.1.32.00	20.4	Subvention à la S.N. des C.F.L. en vue de normaliser les comptes en attendant la conclusion d'une convention ad hoc. (Crédit non limitatif)	500.000.000
24.1.32.01	20.4	Subvention à la S.N. des C.F.L. en vue de lui permettre de pratiquer une politique des tarifs-voyageurs conformément aux objectifs sociaux et économiques du pays. (Crédit non limitatif) . . . . .	105.000.000
24.1.32.02	20.4	Indemnités compensatrices à la S.N. des C.F.L. tendant à éviter l'augmentation des tarifs C.F.L. — Subvention à la S.N. des C.F.L. en vue de la tenir indemne, en application des articles 28 et 29 des statuts de la S.N. des C.F.L. annexés à la convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 août 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois, du déchet de recettes provenant de la non-approbation d'augmentations de tarifs. (Crédit non limitatif) . . . . .	200.000.000
24.1.32.03	20.4	Subventions à la S.N. des C.F.L. en rapport avec les mesures prises en matière de traitements et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	63.000.000
		Détail:	
		1) Subvention de l'Etat pour les pensions des agents luxembourgeois ayant terminé leur carrière sur le réseau A.L. et qui ont opté pour le régime de retraite luxembourgeois. fr.	1.050.000
		2) Subvention de l'Etat en rapport avec la pérennité totale des pensions . . . . . »	4.140.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		3) Subvention de l'Etat du chef de l'assimilation des retraités veufs ou divorcés aux agents mariés, quant à l'indemnité de foyer. fr. 1.970.000 4) Subvention de l'Etat du chef de l'adaptation du régime des pensions C.F.L. à celui des fonctionnaires de l'Etat introduit par la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat telle que cette loi a été modifiée par celle du 23.7.1963 ..... » 47.890.000 Sous-détail de 4: a) Modification des articles 30 et 31 du règlement sur les pensions des agents C.F.L. (arrêté g.-d. du 29.8.1953 et lois des 26.5.1954 et 23.7.1963)... fr. 2.460.000 b) Adaptation de l'art. 8 du règlement sur les pensions des agents C.F.L. aux dispositions de l'art. 13 de la loi du 26.5.1954 » 6.400.000 c) Dispositions nouvelles introduites par l'arrêté g.-d. du 27 août 1957 portant adaptation des pensions C.F.L. à celles des fonctionnaires de l'Etat . » 11.600.000 d) Application aux titulaires de pensions C.F.L. des dispositions de la loi du 23.7.1963 portant modification de la loi du 26. 5. 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat ..... » 27.430.000 Sous-total .... fr. 47.890.000 5) Subvention de l'Etat à la S.N. des C.F.L. du chef de l'application des dispositions de l'art. 31 de l'arrêté grand-ducal du 27 août 1957, autorisant le cumul, dans les limites fixées, de la rente d'invalidité ou de vieillesse avec la pension ..... » 750.000 6) Subvention de l'Etat du chef de l'application des dispositions de la loi du 26 mai 1966 aux agents des C.F.L. .... » 1.032.000 7) Subvention de l'Etat du chef de l'application de la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant ..... » 124.000 8) Subvention de l'Etat du chef de l'application du règlement g.-d. du 19 mars 1968 portant modification de l'arrêté g.-d. du 27 août 1957	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		concernant le règlement sur les pensions des agents C.F.L. .... fr. 6.044.000	
		Total ..... fr. 63.000.000	
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
24.1.10.50	20.4	Restants .....	—
			868.000.000
		<b>Section 24.2 — Circulation et transports sur route</b>	
24.2.11.00	20.2	Permis de conduire: indemnités des employés .....	1.270.000
24.2.11.01	20.2	Contrôle des mesures d'exécution prises en vertu de la loi sur les trans- ports routiers. — Indemnités des employés .....	444.000
24.2.11.02	20.2	Contrôle des mesures d'exécution prises en vertu de la loi sur les trans- ports routiers. — Salaire d'un ouvrier de l'Etat .....	208.000
24.2.11.03	20.2	Commission chargée de la réception des examens pour l'obtention d'un certificat de compétence professionnelle .....	30.000
24.2.11.04	20.2	Permis de conduire: indemnités revenant aux membres et secrétaires des commissions d'examen et indemnités revenant aux examinateurs auxiliaires .....	120.000
24.2.11.05	20.2	Commission de circulation et commission médicale. — Frais d'études, jetons de présence, frais d'expertise et de rapport .....	275.000
24.2.11.06	20.2	Stations de contrôle technique pour véhicules automoteurs et re- morques. — Indemnités revenant au collège des commissaires chargés du contrôle administratif, technique et financier .....	18.000
24.2.12.00	20.2	Service de contrôle des transports routiers. — Acquisition, exploitation et réparation de matériel (pièces de rechange, outils, pneus, essence, huile, graisse, assurances) .....	50.000
24.2.12.01	20.2	Frais de route et de séjour .....	500.000
24.2.12.02	20.2	Aménagement et entretien des locaux destinés à servir à la réception des examens pratiques des candidats conducteurs de véhicules auto- moteurs. — Frais de bureau, d'inspection, de location, d'entretien, de chauffage, de nettoyage, d'éclairage, d'assurance, de téléphone, de fournitures et de confection de plaques d'immatriculation. Indemnités pour usure de vêtements .....	120.000
24.2.12.03	20.2	Propagande, publications, clichés, articles préventifs contre les accidents de la circulation routière, conférences, honoraires, frais d'études et travaux d'écriture .....	100.000
24.2.12.04	20.2	Stations de contrôle technique pour véhicules automoteurs et re- morques. — Bureaux et locaux du service d'immatriculation du ministère des transports: éclairage, nettoyage, chauffage, entretien, loyer, eau et gaz .....	195.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
24.2.32.00	20.2	Services publics d'autobus concessionnés ou autorisés par l'Etat y compris les transports autorisés pour ouvriers. Subventions. (Crédit non limitatif) .....	30.000.000
24.2.33.00	20.2	Participation de l'Etat par cotisation et subvention à l'« association nationale de prévention routière » et subvention à l'association des instructeurs. — Subventions à l'automobilisme sportif et prix accordés aux vainqueurs des championnats nationaux de l'automobilisme sportif. — Subvention à l'association des instructeurs .....	325.000
24.2.43.00	13.1	Transports des enfants venant de localités trop éloignées d'une école. — Subsidés. (Crédit non limitatif) .....	11.000.000
24.2.74.00	20.2	Permis de conduire. — Acquisition de machines de bureau .....	p <sup>r</sup> mém.
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
24.2.10.50	20.2	Restants .....	—
			44.655.000
		<b>Section 24.3 — Navigation fluviale</b>	
24.3.11.00	20.1	Traitements des fonctionnaires .....	p <sup>r</sup> mém.
24.3.11.01	20.1	Indemnités des employés .....	3.700.000
24.3.11.02	20.1	Salaires du personnel des écluses .....	1.350.000
24.3.12.00	20.1	Masse d'habillement du personnel des écluses .....	35.000
24.3.12.01	20.1	Frais de route et de séjour .....	170.000
24.3.12.02	20.1	Fournitures de bureau, téléphone, port de lettres, documentation, frais d'études, indemnités diverses, divers et imprévus .....	150.000
24.3.12.03	20.1	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée. (Sans distinction d'exercice).	150.000
24.3.12.04	20.1	Canalisation de la Moselle. — Indemnités, jetons de présence, frais de	
	23.0	route et de séjour .....	30.000
24.3.12.05	20.1	Indemnités et primes d'assurance responsabilité civile de l'Etat en cas d'accidents intervenant sur la voie navigable. (Sans distinction d'exercice) .....	195.000
24.3.31.00	20.1	Participation de l'Etat au paiement des intérêts d'emprunts contractés par les bateliers luxembourgeois dans l'intérêt de l'amélioration de leur équipement .....	700.000
24.3.34.00	20.1	Participation aux frais de fonctionnement de la commission internationale de la Moselle. (Sans distinction d'exercice) .....	175.000
24.3.74.00	20.1	Acquisition de mobilier et de machines de bureau .....	25.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
24.3.10.50	20.1	Restants .....	—
			6.680.000
		<b>Section 24.4 — Aviation</b>	
24.4.11.00	20.3	Traitements des fonctionnaires .....	17.000.000
24.4.11.01	20.3	Indemnités des employés .....	325.000
24.4.11.02	20.3	Salaires des artisans et ouvriers .....	2.780.000
24.4.11.03	20.3	Salaires du personnel chargé du nettoyage .....	715.000
24.4.11.04	20.3	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires. — Masse d'habillement, indemnités pour usure de vêtements. Indemnités du prête assurant le service du culte à l'aéroport. — Indemnité revenant aux membres luxembourgeois de la mission de contrôle de l'Eurocontrol	240.000
24.4.12.00	20.3	Frais de route et de séjour et indemnités de déménagement. Allocations de vol à l'occasion des contrôles périodiques en vol des installations radioélectriques de l'aéroport. (Sans distinction d'exercice).....	173.000
24.4.12.01	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Frais de gestion et d'administration. — Dépenses pour matériel, téléphone, éclairage, chauffage, essence, assurances, loyers, examens médicaux, cours de formation et de perfectionnement, indemnités, frais et honoraires à payer pour accidents où la responsabilité de l'Etat est engagée, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000
24.4.12.02	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Entretien des bâtiments. (Sans distinction d'exercice) .....	400.000
24.4.12.03	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Entretien de l'équipement et du matériel roulant. (Sans distinction d'exercice) .....	400.000
24.4.12.04	20.3	Navigation aérienne. — Etudes, bibliothèque, abonnements, propagande, frais d'expertise, examens, assurance des examinateurs, divers et imprévus .....	250.000
24.4.14.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Entretien des pistes et des voies de circulation. (Sans distinction d'exercice) .....	500.000
24.4.32.00	20.3	Subside pour couvrir le déficit d'exploitation du réseau normal de Luxair. (Crédit non limitatif) .....	4.000.000
24.4.33.00	20.3	Subsides à l'aviation sportive et prix accordés aux vainqueurs des championnats nationaux de l'aviation sportive .....	100.000
24.4.34.00	20.3	Parts contributives du Grand-Duché de Luxembourg aux frais de fonctionnement d'organismes nationaux et internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
24.4.34.01	20.3	Participation du Grand-Duché dans les frais de fonctionnement d'Eurocontrol. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700.000
24.4.53.00	20.3	Participation du Grand-Duché de Luxembourg dans les frais d'investissement d'Eurocontrol. (Crédit non limitatif) .....	750.000
24.4.74.00	20.3	Acquisition de machines de bureau .....	40.000
24.4.74.01	20.3	Acquisition de mobilier .....	20.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
24.4.11.54	20.3	Indemnités revenant pour 1968 à un instructeur étranger chargé d'un cours de formation à l'aéroport de Luxembourg .....	180.000
			34.073.000
		<b>Section 24.5 — Garage du gouvernement</b>	
24.5.11.00	01.0	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires et indemnités pour usure de vêtements .....	136.000
24.5.12.00	01.0	Frais de route .....	65.000
24.5.12.01	01.0	Garage et ateliers. — Exploitation, entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, huile, graisse, outils, assurances). — Divers et imprévus .....	1.250.000
24.5.74.00	01.0	Achat de nouvelles voitures automobiles. (Crédit non limitatif) .....	500.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
24.5.10.50	01.0	Restants .....	—
			1.951.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des transports</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	30.431.000
12	Achat de biens non durables et de services .....	9.513.000
14	Réparation et entretien n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	500.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	700.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	902.000.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	425.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	1.420.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	11.000.000
53	Transferts de capitaux à l'étranger .....	750.000
74	Achats de biens meubles durables .....	585.000
	Total .....	957.324.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
(04 et 05 et) 25 — MINISTÈRE DES FINANCES			
Section 25.0 — <b>Postes et télécommunications</b>			
25.0.11.00	20.6	Traitements des fonctionnaires .....	255.000.000
25.0.11.01	20.6	Indemnités des employés .....	4.610.000
25.0.11.02	20.6	Salaires des porteurs de télégrammes, des aides temporaires, des porteurs de journaux et des ouvriers. — Indemnités pour étudiants ingénieurs temporairement en stage .....	14.000.000
25.0.11.03	20.6	Salaires du personnel occupé au nettoyage et au chauffage .....	6.053.000
25.0.11.04	20.6	Indemnités pour services extraordinaires et indemnités forfaitaires pour pertes de caisse .....	4.160.000
25.0.11.05	20.6	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes .....	2.836.000
25.0.12.00	20.6	Indemnités pour frais de route et de séjour, y compris les frais de séjour en cas de remplacement. Indemnités pour frais de déménagement ..	3.900.000
25.0.12.01	20.6	Indemnités aux chemins de fer et aux autres entreprises de transports	1.520.000
25.0.12.02	20.6	Indemnités servies à des particuliers pour services spéciaux .....	280.000
25.0.12.03	20.6	Confection de timbres-poste et de cartes postales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
25.0.12.04	20.6	Impressions. — Location de machines électro-comptables. — Matériel de bureau. — Matériel du service postal. — Matériel de nettoyage .	13.774.000
25.0.12.05	20.6	Loyers des locaux postaux. (Crédit non limitatif) . . . . .	1.000.000
25.0.12.06	20.6	Entretien ordinaire et réaménagements ordinaires des maisons postales, des bureaux postaux ainsi que des centraux de télécommunication . .	1.500.000
25.0.12.07	20.6	Entretien ordinaire de l'hôtel des postes à Luxembourg, y compris les réaménagements de services . . . . .	500.000
25.0.12.08	20.6	Mobilier. — Systèmes de sécurité et d'alarme. — Entretien et remplacements divers . . . . .	1.000.000
25.0.12.09	20.6	Eau, gaz, électricité, taxes communales, impôt foncier. — Combustibles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	6.500.000
25.0.12.10	20.6	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	700.000
25.0.12.11	20.6	Entretien des réseaux de télécommunications aériens et souterrains . .	6.000.000
25.0.12.12	20.6	Entretien des équipements et appareils de bureaux, voies, circuits et postes de télécommunications . . . . .	6.500.000
25.0.12.13	20.6	Atelier mécanique, entretien et assurance des véhicules automobiles .	5.000.000
25.0.12.14	20.6	Outillage et matériel divers pour les services de la division technique .	600.000
25.0.12.15	20.6	Subside à la masse d'habillement du personnel inférieur et des ouvriers de la division technique . . . . .	400.000
25.0.33.00	20.6	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration . . . . .	40.000
25.0.34.00	20.6	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	510.000
25.0.72.00	20.6	Travaux de transformation et d'agrandissement de bâtiments postaux	2.000.000
25.0.74.00	20.6	Acquisition de machines de bureau . . . . .	600.000
25.0.74.01	20.6	Mobilier et aménagement nouveaux pour extensions de services . . . . .	700.000
25.0.74.02	20.6	Acquisition de véhicules automobiles pour la division centrale, la division de l'exploitation et la division technique . . . . .	2.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
25.0.11.54	20.6	Indemnités pour services extraordinaires et frais divers . . . . .	100.000
25.0.12.50	20.6	Indemnités pour frais de route et de séjour, y compris les frais de séjour en cas de remplacement. — Indemnités pour frais de déménagement	400.000
25.0.74.52	20.6	Acquisition de véhicules automobiles pour la division centrale, la division de l'exploitation et la division technique . . . . .	110.000
			345.293.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des finances (postes et télécommunications)</b>		
10	Dépenses non ventilées .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	286.759.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	52.574.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	40.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	510.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	2.000.000
74	Achats de biens meubles durables .....	3.410.000
	Total .....	345.293.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		(23 et) 26 — MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	
		Section 26.0 — <b>Ponts et chaussées. — Dépenses générales</b>	
		<b>Note.</b> — Les crédits inscrits aux articles 26.0.11.01 (partim), 26.0.11.03 (partim), 26.0.12.00 (partim), 26.0.12.03 (partim), 26.0.12.04 (partim), 26.0.12.09 (partim), 26.0.12.10, 26.0.63. 01 et 26.0.74.01 (partim) ressortissent au ministère de l'in- térieur. (arr. g. d. du 6 février 1969 portant constitution des départements ministériels).	
26.0.11.00	20.2	Traitements des fonctionnaires .....	97.000.000
26.0.11.01	17.3 19.2 20.2	Indemnités des employés .....	3.600.000
26.0.11.02	20.2	Salaires du personnel ouvrier, indemnités pour charge d'enfants, prime de l'assurance contre la maladie, les accidents et la vieillesse, toutes indemnités découlant de l'application du contrat collectif .....	121.500.000
		Détail:	
		a) Cadre normal	
		b) Cadre pour l'entretien du plateau de Kirchberg et des plantations des forts Thungen et Olizy	
		c) Cadre pour l'entretien du domaine du port de Mertert	
		d) Cadre pour l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration de Mersch-Beringen.	
26.0.11.03	19.2 20.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage .....	1.130.000
26.0.11.04	20.2	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central .....	150.000
26.0.11.05	20.2	Indemnités et rémunérations extraordinaires .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédita
26.0.11.06	20.2	Indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration des ponts et chaussées pour services extraordinaires (p. ex.: fortes chutes de neige et de verglas, comptage de la circulation.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300.000
26.0.11.07	20.2	Subsides à la masse d'habillement des cantonniers, chauffeurs-mécaniciens et ouvriers. — Indemnités pour bicyclettes et vélomoteurs utilisés dans l'intérêt du service. (Sans distinction d'exercice) .....	3.900.000
26.0.11.08	20.2	Frais d'expertise. — Commission des soumissions, rémunérations et honoraires .....	300.000
26.0.12.00	19.2	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition de matériel de nettoyage	105.000
26.0.12.01	20.2	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers, artisans, chauffeurs et ouvriers. — Frais de déménagement .....	3.900.000
26.0.12.02	20.2	Recensement de la circulation. — indemnités pour l'embauchage de recenseurs temporaires; indemnités pour questionneurs. — Frais d'honoraires. — Acquisition d'imprimés et de matériel divers. — Divers et imprévus. (5 <sup>e</sup> crédit). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
26.0.12.03	19.2 20.2	Frais de route et de séjour. Frais de déménagement. Taxes de participation à des cours et à des congrès de spécialisation .....	1.600.000
26.0.12.04	19.2 20.2	Confection de projets de route et achat d'instruments, fournitures de bureau, taxes téléphoniques, impressions pour les services des ponts et chaussées. Réparations, Cotisations .....	1.500.000
26.0.12.05	20.2	Entretien des installations téléphoniques .....	100.000
26.0.12.06	20.2	Loyers .....	60.000
26.0.12.07	20.2	Frais d'adjudication. — Frais d'impression, frais de bureau et frais d'expertise .....	300.000
26.0.12.08	20.2	Frais de transport de matériaux pour la voirie de l'État par camions de l'administration .....	3.800.000
26.0.12.09	19.2 20.2	Dépenses des services automobiles administratifs pour le transport du personnel (matériel roulant, entretien, réparations, matières de consommation et assurances) .....	1.000.000
26.0.12.10	19.2	Urbanisme. Participation à des expositions. Organisation de conférences. — Organisation de concours d'urbanisation. Confection de plans et de maquettes, confection et acquisition de matériel et d'appareils dans le domaine de la photographie et du film ou autre pour expositions et actions de propagande. Confection d'un atlas de survey nationale; études, recherches, préparation et impression de cartes, dépenses diverses et imprévues .....	200.000
26.0.12.11	20.2	Service géologique. (Sans distinction d'exercice) .....	350.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.0.12.12	20.2	Revision de la carte géologique du Grand-Duché. Etudes, recherches, travaux de laboratoire, frais de déplacement et de séjour ainsi que menues dépenses. (Sans distinction d'exercice) .....	225.000
26.0.12.13	20.2	Laboratoire d'essai des matériaux. — Entretien et frais de fonctionnement .....	250.000
26.0.12.14	20.2	Service photogrammétrique. — Dépenses de fonctionnement. — Acquisition d'instruments géodésiques et de matériel photographique. Survol, prises de vues et restitutions .....	800.000
26.0.12.15	20.1	Service de navigation. — Dépenses de fonctionnement. — Frais d'impression d'une carte fluviale de la Moselle. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000
26.0.12.16	17.3	Frais d'exploitation et entretien de diverses stations d'épuration et des canalisations. — Acquisition de matériel et frais divers .....	2.500.000
26.0.12.17	17.3	Surveillance générale des conduites d'eau. — Crédits réservés à l'administration des ponts et chaussées chargée par la loi de la construction et de la surveillance des conduites d'eau, pour l'étude de l'hydrologie du sol, pour l'achat d'appareils de contrôle et de mesure, pour le paiement des menues dépenses dans l'intérêt de réparations urgentes des conduites à surveiller par la dite administration .....	375.000
26.0.12.18	20.2	Frais et honoraires pour essais, études et conférences .....	100.000
26.0.14.00	20.2	Dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice) .....	100.000
26.0.14.01	20.2	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos .....	10.000
26.0.33.00	20.2	Dommages-intérêts, honoraires, frais judiciaires et frais divers dus à la suite d'accidents de circulation où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000
26.0.34.00	20.2	Cotisation à l'organisation européenne des laboratoires de recherches routières .....	50.000
26.0.43.00	20.2	Mise en état et goudronnage des chemins vicinaux y compris les remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, de la pose de canalisations et de conduites d'eau ainsi que l'acquisition de matériel et la confection de projets .....	7.000.000
		<b>Note.</b> — Les transferts à ce crédit sont interdits.	
26.0.63.00	20.2	Redressement, élargissement et mise en état de la voirie de l'Etat y compris les travaux devenus nécessaires à la suite de la suppression des lignes de tramways et de chemins de fer à voie étroite. Subsidés aux syndicats ou aux administrations communales. Remboursement de la part de l'Etat dans les frais d'installation d'abris pour voyageurs. (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
26.0.63.01	19.2	Dépenses nécessaires à l'étude et à la réalisation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice) .....	12.000.000
26.0.74.00	20.2	Modernisation des Installations téléphoniques .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.0.74.01	19.2 20.2	Acquisition de machines de bureau et d'instruments de géodésie . . . . .	300.000
26.0.74.02	19.2 20.2	Dépenses des services automobiles administratifs pour le transport du personnel. — Equipement et rééquipement en matériel routier et autre; acquisition de voitures utilitaires . . . . .	5.000.000
26.0.74.03	20.2	Laboratoire d'essai des matériaux. — Frais d'équipement . . . . .	150.000
26.0.74.04	17.3	Stations d'épuration. — Acquisition de matériel . . . . .	500.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
26.0.10.50	Divers codes	Restants . . . . .	—
			276.605.000
		<b>Section 26.1 — Ponts et chaussées. — Travaux propres</b>	
26.1.12.00	01.1	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement de la voirie et des sentiers, des escaliers et des clôtures ainsi que des plantations sur le domaine de la ci-devant forteresse, y compris l'acquisition de terrains . . . . .	2.500.000
26.1.12.01	01.1	Entretien des promenades et des alentours du centre européen au plateau du Kirchberg, y compris les promenades du Fort Thungen. — Acquisition d'équipement . . . . .	500.000
26.1.12.02	17.3 20.2 22.1	Installations d'alimentation pour la nouvelle industrie de Contern. — Frais de pompage, d'entretien et de surveillance . . . . .	800.000
26.1.14.00	(12.1) 20.2	Entretien, réparation, mise en état et redressement de la voirie de l'Etat y compris la voirie à l'intérieur des camps militaires. — Acquisition de petit équipement. — Plantations. — Signalisations et balisage. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	30.000.000
		<b>Note.</b> — Les transferts de ce crédit sont interdits.	
26.1.14.01	00.0	Entretien de la voirie à l'intérieur du domaine des châteaux de Betzdorf et de Colmar-Berg, y compris acquisition de matériel d'entretien et de pièces de rechange . . . . .	400.000
		<b>Note.</b> — Les transferts de ce crédit sont interdits.	
26.1.14.02	20.2	Service d'hiver. — Déblaiement des neiges et saupoudrage. — Dépôt de matériel de saupoudrage le long de la voirie. — Réparation des dégâts causés par le dégel à la voirie de l'Etat. — Equipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	4.000.000
26.1.14.03	20.2	Travaux extraordinaires de réfection de la voirie de l'Etat à la suite de la construction de canalisations et de conduites d'eau dans les agglomérations. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	4.000.000
26.1.14.04	20.2	Entretien et réparation des revêtements superficiels, goudronnage, fournitures et mise en oeuvre de revêtements hydrocarbonés . . . . .	28.000.000
		<b>Note.</b> — Les transferts de ce crédit sont interdits.	
26.1.14.05	20.2	Réparation et mise en état de ponts. (Sans distinction d'exercice). . . . .	7.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.1.14.06	20.1	Entretien et aménagement des cours d'eau navigables et flottables et de leurs dépendances; réparation des dégâts causés par les hautes eaux aux cours d'eau, à la voirie de l'Etat et à ses dépendances; installation de postes d'observation et service de la prévision des crues; mise en état des chemins de halage .....	1.000.000
26.1.14.07	20.1	Entretien de la Moselle canalisée, berges, chenal et ouvrages d'art, y compris l'entretien des maisons d'éclusiers et matériel d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.800.000
26.1.14.08	20.1	Entretien du domaine du port de Mertert. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	700.000
26.1.63.00	20.2	Eclairage moderne de la voirie de l'Etat. — Remboursement aux communes des dépenses avancées pour les travaux de terrassement, la fourniture et la pose de tuyaux pour câbles électriques, toutes fournitures et travaux pour l'aménagement des supports en béton des luminaires. (Sans distinction d'exercice) .....	1.000.000
26.1.71.00	20.2	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général de la voirie de l'Etat dans les rues et traversées de localités. Travaux accessoires. Création de zones de visibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000.000
26.1.72.00	20.2	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'administration des ponts et chaussées et d'habitations aux gardes-matériel .....	450.000
26.1.73.00	20.2	Réparations de dégâts causés par les glissements de terrain à la voirie y compris l'acquisition des emprises nécessaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.000.000
26.1.73.01	20.2	Redressement, élargissement et mise en état de la voirie de l'Etat y compris les travaux devenus nécessaires à la suite de la suppression des lignes de tramways et de chemins de fer à voie étroite; aménagement de parkings, de places de repos, de gares et de haltes; emprises; dépenses accessoires, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice) <b>Note.</b> — Les transferts de ce crédit sont interdits.	50.000.000
26.1.73.02	20.2	Construction de trottoirs le long de la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg et dans les autres agglomérations. (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
26.1.73.03	20.2	Eclairage moderne de la voirie de l'Etat. Dépenses concernant les terrassements, la fourniture et la pose de tuyaux pour câbles électriques, toutes fournitures et travaux pour l'aménagement des supports en béton des luminaires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
26.1.73.04	20.2	Construction et reconstruction de ponts. (Sans distinction d'exercice)	15.000.000
26.1.74.00	20.1	Entretien de la Moselle canalisée, berges, chenal et ouvrages d'art. — Acquisition de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
26.1.74.01	20.1	Entretien du domaine du port de Mertert. — Acquisition du matériel nécessaire .....	100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
26.1.10.50	Divers codes	Restants .....	—
			168.450.000
		<b>Section 26.2 — Bâtiments publics. — Dépenses générales</b>	
26.2.11.00	01.2	Traitements et indemnités des fonctionnaires .....	16.000.000
26.2.11.01	01.2	Indemnités des employés .....	3.400.000
26.2.11.02	01.2	Salaires du personnel ouvrier; indemnités pour charge d'enfants; primes d'assurance contre les maladies; assurances contre l'invalidité et la vieillesse et assurances contre les accidents .....	6.000.000
26.2.11.03	01.2	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central .....	50.000
26.2.11.04	01.2	Commission ayant pour mission de donner son avis sur les oeuvres d'art à réaliser à titre de décoration artistique aux nouvelles constructions publiques. Jetons de présence revenant aux membres et au secrétaire de la commission .....	30.000
26.2.12.00	01.2	Subside à la masse d'habillement des contre-maitres, magasiniers, premiers artisans, artisans, cantonniers et ouvriers .....	165.000
26.2.12.01	01.2	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice) .....	450.000
26.2.12.02	01.2	Frais de bureau, dépenses diverses et imprévues .....	600.000
26.2.12.03	01.2	Entretien du mobilier de bureau des diverses administrations et des services publics .....	200.000
26.2.12.04	01.2	Service automobile. — Acquisition de pièces de rechange; réparations, fournitures d'essence et d'huile, assurances. Equipement de l'atelier et des garages .....	350.000
26.2.12.05	Divers codes	Loyers d'immeubles occupés par les services dépendant directement de l'administration gouvernementale ou de ministères ou loués pour compte des institutions européennes ainsi que de services placés sous la surveillance de l'Etat. — Loyers des immeubles où sont installées l'école pour élèves étrangers et la banque européenne d'investissements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.160.000
26.2.12.06	01.2 12.1 Divers codes	Bâtiments et services publics de l'Etat. — Eau, gaz, électricité. — Taxes de canalisation et poubelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.750.000
26.2.12.07	01.2 12.1 Divers codes	Frais de chauffage des différentes administrations et des différents services publics, y compris les frais de chauffage des écoles moyennes et professionnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	36.000.000
26.2.12.08	01.2	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.2.12.09	01.2	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos .....	20.000
26.2.12.10	01.2	Etudes et honoraires. — Dépenses diverses et imprévues .....	250.000
26.2.12.11	01.2	Conférences. — Frais d'organisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
26.2.12.12	01.2	Commission ayant pour mission de donner des avis sur les oeuvres d'art à réaliser à titre de décoration artistique aux nouvelles constructions publiques. — Jetons de présence revenant aux membres et secrétaire	p <sup>r</sup> mém.
26.2.74.00	01.2	Acquisition de machines de bureau .....	50.000
26.2.74.01	01.2	Acquisition de voitures automobiles .....	300.000
26.2.74.02	01.2	Acquisition de mobilier de bureau pour les diverses administrations et les divers services publics .....	3.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
26.2.10.50	01.2	Restants .....	—
			98.175.000
		<b>Section 26.3 — Bâtiments de l'Etat. — Travaux propres</b>	
26.3.12.00	00.0 01.2	Entretien et réparation des bâtiments appartenant à l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ou loués par eux. — Frais de déplacement. — Entretien et réparation de l'équipement et du mobilier de ces bâtiments. (Sans distinction d'exercice) .....	17.000.000
		<b>Note.</b> — Les transferts de ce crédit sont interdits.	
26.3.12.01	01.2	Frais d'exploitation du centre européen de Kirchberg et de ses annexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.000.000
26.3.12.02	01.2	Immeubles loués et à louer par les institutions européennes. — Travaux d'entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	300.000
26.3.12.03	01.2	Remise en état d'immeubles appartenant à l'Etat et désaffectés par le transfert des services des institutions européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
26.3.12.04	01.2	Installations thermiques existantes. — Entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
26.3.12.05	{ 01.2 12.1	Dépenses diverses de remise en état d'immeubles résultant du regroupement du quartier général de la N.A.M.S.A. à la cité du Verlorenkost et réinstallation des services luxembourgeois .....	3.000.000
26.3.72.00	20.2	Bâtiments de l'administration des ponts et chaussées. — Construction et aménagement de bâtiments. (Sans distinction d'exercice) .....	7.000.000
26.3.72.01	Divers codes	Bâtiments et services publics. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.3.72.02	01.2	Immeubles loués et à louer par les institutions européennes. — Divers travaux de transformation et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000
26.3.72.03	01.2	Remise en état d'immeubles appartenant à l'Etat et désaffectés par le transfert des services des institutions européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
26.3.72.04	01.2	Installations thermiques existantes. — Reconstruction et modification. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000
26.3.74.00	01.2	Immeubles appartenant à l'Etat et désaffectés par le transfert des services des institutions européennes. — Acquisition de mobilier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
26.3.74.01	01.2 12.1	Dépenses résultant d'installations spéciales et d'installations de sécurité aux immeubles hébergeant le quartier général de la N.A.M.S.A. ....	1.000.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
26.3.10.50	01.2	Restants .....	—
			48.500.000
		<b>Section 26.4 — Bâtiments de l'Etat. — Travaux pour d'autres départements (compétences communes)</b>	
26.4.12.00	00.0	Palais grand-ducal à Luxembourg. — Travaux de mise en état et de modernisation .....	800.000
26.4.12.01	00.0	Participation de l'Etat dans les menus frais d'entretien des habitations de la couronne (subvention forfaitaire) .....	500.000
26.4.12.02	13.2 13.3	Entretien et réparation des bâtiments d'enseignement secondaire, moyen, technique, professionnel et spécial de tout genre. — Entretien et réparation de l'équipement et du mobilier de ces bâtiments. (Sans distinction d'exercice) .....	5.500.000
26.4.12.03	16.1	Maison de santé à Ettelbruck et annexes. — Travaux d'entretien et d'aménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.500.000
26.4.12.04	13.2	Abbaye d'Echternach. — Travaux de modernisation et d'aménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000
26.4.12.05	11.1	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Réparations, entretien, chauffage, nettoyage, éclairage, assurances. Remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	500.000
26.4.12.06	01.0	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement de l'emplacement de la croix de Hinzert au cimetière de Notre-Dame à Luxembourg .....	800.000
26.4.13.00	12.2	Transformation et modernisation de divers bâtiments de gendarmerie. — Bâtiment de l'ancienne menuiserie militaire, plateau du St-Esprit.	500.000
26.4.13.01	12.2	Construction de bâtiments pour les besoins de la gendarmerie. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.4.13.02	12.1	Casernes, cités et camps militaires à Luxembourg, Capellen (boulangerie, boucherie), Senningen, Diekirch, Waldhof et Reckenthal . . . . .	1.500.000
26.4.71.00	20.6	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt du logement des services postaux à Bonnevoie . . . . .	1.500.000
26.4.72.00	00.0	Château de Colmar-Berg. — Travaux de mise en état et de modernisation. — Construction de garages. — Aménagement des alentours et des dépendances. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	2.500.000
26.4.72.01	00.1	Hôtel de la chambre des députés. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	1.000.000
26.4.72.02	01.0	Hôtel du gouvernement, rue Notre-Dame. — Travaux de transformation et de modernisation . . . . .	p <sup>r</sup> mém.
26.4.72.03	01.0	Hôtel du ministère de l'agriculture. — Renouvellement de la toiture. — Modernisation de la cage d'escalier . . . . .	p <sup>r</sup> mém.
26.4.72.04	11.1	Palais de justice à Luxembourg. Travaux de transformation et de modernisation . . . . .	1.000.000
26.4.72.05	{ 13.2 { 13.3	Bâtiments d'enseignement secondaire, moyen, technique, professionnel et spécial de tout genre. Travaux de transformation, de modernisation et de mise en état extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	5.000.000
26.4.72.06	21.1	Station de chimie agricole de l'Etat à Ettelbruck. — Travaux de modernisation . . . . .	150.000
26.4.72.07	01.2	Bâtiment d'administration et des postes à Diekirch. — Divers travaux de mise en état et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	200.000
26.4.72.08	01.2	Construction d'un bâtiment d'administration à Diekirch, 10, rue de l'Hôpital. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	p <sup>r</sup> mém.
26.4.72.09	01.1	Construction et aménagement d'un centre administratif à Redange-sur-Attert. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	2.500.000
26.4.72.10	20.6	Construction de bâtiments postaux. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	3.000.000
26.4.72.11	16.1	Construction d'un nouveau chauffage urbain pour l'ensemble de la maison de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	5.000.000
26.4.72.12	17.2	Création d'un centre médico-social à Ettelbruck par la transformation à cette fin d'une partie de l'ancienne clinique (3 <sup>e</sup> et dernière tranche). (Sans distinction d'exercice) . . . . .	1.500.000
26.4.72.13	16.1	Centre du Rham et annexes. — Travaux de transformation et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	1.000.000
26.4.72.14	17.2	Agrandissement et transformation de la station d'isolement et de la dépendance de l'hospice du Rham à Luxembourg -Pfaffenthal. — Equipement technique. — Aménagement des alentours. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	1.000.000
26.4.72.15	17.2	Sanatorium de Vianden. — Travaux de modernisation et de mise en état extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	4.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.4.72.16	17.2	Sanatorium pour femmes à Betzdorf. — Transformation de l'ancienne propriété dite « Château de Betzdorf » y compris travaux de modernisation et d'adaptation (1 <sup>er</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice)....	6.500.000
26.4.72.17	17.2	Maternité Charlotte. — Divers travaux de transformation et de modernisation .....	1.000.000
26.4.72.18	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Travaux de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement. (Sans distinction d'exercice)..	2.800.000
26.4.72.19	11.3	Prisons à Luxembourg-Grund. — Travaux de modernisation et de mise en état extraordinaires .....	300.000
26.4.72.20	21.1	Aménagement d'un dépôt-chantier pour le génie rural de la circonscription de Grevenmacher-Remich (3 <sup>e</sup> crédit) .....	1.000.000
26.4.72.21	13.7	Musées de l'Etat. — Travaux de transformation et de modernisation du bâtiment principal et des bâtiments annexes acquis par l'Etat .....	750.000
26.4.72.22	01.2 22.5	Travaux d'aménagement extraordinaires au château de Hollenfels (9 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
26.4.72.23	13.5 13.8	Séminaire à Luxembourg-Limpertsberg. — Agrandissement. (Sans distinction d'exercice) .....	500.000
26.4.74.00	01.2	Première acquisition de mobilier pour les administrations et services qui occuperont le nouveau bâtiment d'administration à Redange....	500.000
26.4.74.01	16.1	Equipement mobilier spécial pour l'hospice du Rham et ses annexes ainsi que pour les maisons de retraite .....	1.200.000
26.4.74.02	17.2	Acquisition et remplacement d'équipement mobilier spécial pour les établissements relevant du département de la santé publique .....	2.000.000
26.4.74.03	17.2	Sanatorium de Vianden. — Remplacement de machines et d'appareils ménagers. Acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)..	1.000.000
26.4.74.04	01.0	Hôtel du ministère des finances. — Acquisition de mobilier .....	120.000
26.4.74.05	01.0	Hôtel du ministère de l'économie nationale. — Acquisition de mobilier	100.000
26.4.74.06	17.2	Création d'un centre médico-social à Ettelbruck. — Equipement et mobilier. (Sans distinction d'exercice) .....	500.000
26.4.74.07	13.2 13.3	Acquisition de mobilier pour les établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique, professionnel et spécial de tout genre. (Sans distinction d'exercice) .....	1.500.000
26.4.74.08	13.7	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipement spéciaux dans l'intérêt des musées de l'Etat .....	250.000
26.4.74.09	11.1	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Mobilier. — Remboursements aux communes .....	100.000
26.4.74.10	17.2	Equipement mobilier pour la salle multifonctionnelle à Mondorf-Etat..	750.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
26.4.74.11	11.2 12.2	Acquisition et remplacement de mobilier pour les besoins de la gendarmerie et de la police .....	500.000
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>	
26.4.10.50	Divers codes	Restants .....	—
			68.520.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des travaux publics</b>	
10	Postes non ventilés .....	—
11	Salaires et charges sociales .....	254.460.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	133.610.000
13	Achats de biens militaires durables (y compris les contributions aux travaux d'infrastructure O.T.A.N.) .....	7.000.000
14	Réparation et entretien, n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	78.010.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	50.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	50.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	7.000.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	16.000.000
71	Achats de terrains et de bâtiments dans le pays .....	11.500.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	58.350.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	75.000.000
74	Achats de biens meubles durables .....	19.220.000
	Total .....	660.250.000

	Total des dépenses du chapitre III ... 9.797.420.000
--	--

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses ordinaires</b>		
10	Postes non ventilés.....	41.600.000
11	Salaires et charges sociales .....	3.143.769.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	622.320.000
13	Achats de biens militaires durables (y compris les contributions aux travaux d'infrastructure O.T.A.N.) .....	9.200.000
14	Réparation et entretien, n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	78.910.000
21	Intérêts de la dette des pouvoirs publics .....	500.411.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	44.750.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	1.018.079.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	427.309.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	323.788.000
-36	Remboursements sur impôts indirects .....	228.051.000
-37	Remboursements sur impôts directs et contributions à la sécurité sociale .....	1.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale .....	1.596.042.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	940.560.000
44	Transferts de revenus à l'enseignement libre .....	10.706.000
45	Transferts de revenus aux organismes de droit public Intervenant dans l'organisation de l'économie .....	8.775.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises.....	132.570.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	1.735.000
53	Transferts de capitaux à l'étranger .....	8.050.000
-57	Remboursements sur impôts sur le patrimoine .....	1.000
62	Transferts de capitaux à la sécurité sociale .....	1.403.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	104.440.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	11.900.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	66.700.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	75.100.000
74	Achats de biens meubles durables .....	59.645.000
81	Octrois de crédits et participations aux entreprises .....	700.000
82	Octrois de crédits aux ménages .....	20.400.000
83	Octrois de crédits et participations à l'étranger .....	2.500.000
91	Amortissements de la dette publique consolidée .....	284.505.000
95	Dotations de fonds de réserve .....	33.500.000
	<b>Total .....</b>	<b>9.797.420.000</b>

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Chapitre IV. — DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>			
<b>Travaux et dépenses extraordinaires à payer notamment moyennant les recettes provenant de l'émission d'emprunts</b>			
34 et 35 — MINISTERE DES FINANCES			
Section 34.0 — <b>Office des dommages de guerre</b>			
34.0.51.00	24.3	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des entreprises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ... <b>Note.</b> — Une partie de ces dépenses peut être payée sous forme de bons de trésor.	10.000
34.0.51.01	24.2	Crédit destiné à couvrir les dépenses directes de la reconstruction (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre immobiliers des particuliers et des entreprises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000
34.0.52.00	24.3	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des particuliers). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .... <b>Note.</b> — Une partie de ces dépenses peut être payée sous forme de bons de trésor.	10.000
34.0.63.00	24.5	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des communes). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .... <b>Note.</b> — Une partie de ces dépenses peut être payée sous forme de bons de trésor.	10.000
34.0.63.01	24.5	Crédit destiné à couvrir les dépenses directes de la reconstruction (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre immobiliers des communes). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	10.000
			50.000
Section 35.0 — <b>Office du ducroire. — Domaine de l'Etat. — Fonds monétaire international. — Association internationale de développement. — Dette publique</b>			
35.0.12.00	10.2	Frais d'administration et dépenses diverses dans l'intérêt de l'augmentation de la souscription du Grand-Duché au fonds monétaire international. (Crédit non limitatif) .....	20.000
35.0.12.01	10.2	Frais d'administration et dépenses diverses dans l'intérêt du paiement de la part contributive du Grand-Duché à la reconstitution des ressources de l'association internationale de développement. (Crédit non limitatif) .....	20.000
35.0.51.00	34.4	Office du ducroire: majoration de la dotation (article 7 de la loi du 25.11.1961) .....	10.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
35.0.71.00	01.1	Acquisition éventuelle d'immeubles à incorporer dans le domaine public. (Crédit non limitatif) .....	5.000.000
35.0.83.00	10.2	Fonds monétaire international. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché (4 <sup>e</sup> tranche) .....	40.000.000
35.0.83.01	10.2	Association internationale de développement. — Reconstitution des ressources: part contributive du Grand-Duché (2 <sup>e</sup> tranche) .....	10.000.000
35.0.91.00	30.2	Dette publique. — Bons du trésor: remboursements extraordinaires (2 <sup>e</sup> tranche). (Crédit non limitatif) .....	42.000.000
			<u>107.040.000</u>

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des finances</b>	
12	Achats de biens non durables et de services .....	40.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	10.020.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	10.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	20.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	5.000.000
83	Octrois de crédits et participations à l'étranger .....	50.000.000
91	Amortissements de la dette publique consolidée .....	42.000.000
	Total.....	<u>107.090.000</u>

### 36 — MINISTÈRE DE LA FORCE PUBLIQUE

#### Section 36.0 — Armée

36.0.13.00	12.1	Casernes, autres bâtiments et installations militaires. Champs de tir et d'entraînement. Aménagement de terrains pour des besoins militaires. Raccordements téléphoniques. Frais résultant de l'utilisation de bâtiments et de terrains; dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice) .....	1.700.000
36.0.13.01	12.0 (12.1)	Participation du Grand-Duché au financement de travaux à intérêt commun exécutés par les pays de l'O.T.A.N. — Programme N.A.G.D.E. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.000.000
36.0.13.02	12.0	Construction d'un nouveau dépôt à l'ancien camp militaire de Capellen pour les besoins de N.A.M.S.A. (1 <sup>re</sup> tranche). (Sans distinction d'exercice) .....	15.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
36.0.71.00	12.1	Acquisition de terrains pour des besoins militaires .....	p <sup>r</sup> mém. 30.700.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la force publique</b>		
13	Achats de biens militaires durables (y compris les contributions aux travaux d'infrastructure O.T.A.N.) .....	30.700.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	p <sup>r</sup> mém.
	Total .....	30.700.000

37 — MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Section 37.0 — Finances communales			
37.0.51.00	17.3	Participation de l'Etat aux travaux de parachèvement des distributions d'eau du pays. (19 <sup>e</sup> crédit). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
37.0.51.01	17.3	Subsides extraordinaires à allouer aux communes dans l'intérêt de la construction de conduites d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000.000
37.0.51.02	17.3	Participation de l'Etat aux frais de construction d'une conduite d'adduction d'eau à partir du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre à verser au syndicat (8 <sup>e</sup> crédit). (Lois des 31.7.1962 et 3.5.1966). (Sans distinction d'exercice) .....	30.000.000
37.0.63.00	{ 13.1 13.7 13.8 17.3 18.0 32.2	Participation de l'Etat, sous forme de subsides en capital ou en annuités, aux dépenses relatives aux travaux d'urbanisation et d'équipement de la ville d'Esch-sur-Alzette (en ordre principal suppression des passages à niveau) et de la ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif) ...	35.000.000
37.0.63.01	{ 13.1 13.8 32.2	Subsides extraordinaires aux communes pour travaux neufs ou de grosses réparations dans l'intérêt d'édifices communaux et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale. (Crédit non limitatif) .....	10.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
37.0.63.02	13.1	Subsides pour la construction d'écoles régionales groupant les classes complémentaires de plusieurs communes ou sections de communes. (Crédit non limitatif) .....	8.000.000
			86.000.000
		<b>Section 37.1 — Domaine forestier de l'Etat</b>	
37.1.71.00	21.4	Reconstitution et arrondissement des domaines forestiers de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.000.000
			6.000.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'intérieur</b>	
51	Transferts de capitaux aux entreprises.....	33.000.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	53.000.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	6.000.000
	Total .....	92.000.000

		<b>39 — MINISTERE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS</b>	
		<b>Section 39.0 — Education physique</b>	
39.0.63.00	18.0	Subsides en annuités aux communes de Luxembourg, Differdange, Diekirch et Pétange dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de quatre piscines communales mises en chantier avant le 1.1. 1968 .....	8.000.000
39.0.63.01	18.0	Plan d'équipement sportif national. — Subsides aux communes pour la construction de nouvelles installations sportives. — Alimentation du fonds spécial créé par l'article 14 de la loi budgétaire du 27 mars 1967. (Sans distinction d'exercice) .....	24.000.000
			32.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
---------	-------------	---------	-----------------

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'éducation physique et des sports</b>	
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	32.000.000
	Total .....	32.000.000

		43 et 44 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA JEUNESSE ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	
		Section 43.0 — <b>Maisons d'enfants et centres d'éducation</b>	
43.0.51.00	16.1	Contribution de l'Etat à la construction, la modernisation et l'équipement de maisons d'enfants et de centres d'éducation .....	1.000.000
43.0.63.00	16.1	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction, de la moder- nisation et de l'équipement de maisons d'enfants et de centres d'éducation .....	p <sup>r</sup> mém.
			1.000.000
		Section 44.0 — <b>Maisons de retraite</b>	
44.0.51.00	16.1	Contribution de l'Etat à la construction, la modernisation et l'équipe- ment de maisons de retraite .....	1.000.000
44.0.51.01	16.1	Contribution de l'Etat à la construction d'une maison de retraite pour israélites .....	p <sup>r</sup> mém.
44.0.63.00	16.1	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction, de la moder- nisation et de l'équipement de maisons de retraite .....	1.000.000
			2.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
---------	----------------	---------	-----------------

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale</b>		
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	2.000.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	1.000.000
	Total .....	3.000.000

45 et 46 — MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
<b>Section 46.0 — Santé publique. — Travaux sanitaires. — Cliniques</b>			
46.0.51.00	17.2	Subsides dans l'intérêt de la construction de cliniques, d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie, d'écoles pour auxiliaires médicaux, de maisons pour enfants et de centres de diagnostic et de traitement. — Subsides pour l'équipement et pour travaux d'aménagement et de modernisation des établissements précités. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000.000
46.0.63.00	17.2	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie, d'écoles pour auxiliaires médicaux, de maisons pour enfants et de centres de diagnostic et de traitement. — Subsides pour l'équipement et pour travaux d'aménagement et de modernisation des établissements précités. (Sans distinction d'exercice) .....	30.500.000
46.0.71.00	17.2	Rachat de concessions réelles de pharmacie. (Crédit non limitatif) ....	100.000
46.0.72.00	17.2	Travaux et études d'intérêt sanitaire. — Construction de cliniques, d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie, d'écoles pour auxiliaires médicaux, de maisons pour enfants et de centres de diagnostic et de traitement. — Remboursement de prêts pour la construction d'une clinique pour enfants .....	12.500.000
			48.100.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
	Code		1969 Crédits
		<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b> <b>Regroupement économique des dépenses du ministère de la santé publique</b>	
	51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	5.000.000
	63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	30.500.000
	71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	100.000
	72	Construction de bâtiments dans le pays .....	12.500.000
		Total .....	48.100.000

	47 et 48 — MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE		
	Section 48.0 — <b>Établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. — Contributions exceptionnelles en capital</b>		
	<i>— Organisme d'intérêt public —</i>		
48.0.42.00	14.3	Contribution exceptionnelle en capital due par l'État, à titre d'avance pour l'exercice 1969, à l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité sur la base des articles 239 et ss. du code des assurances sociales (article 3-1-1° de la loi unique du 13 mai 1964) .....	p <sup>r</sup> mém.
			p <sup>r</sup> mém.

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b> <b>Regroupement économique des dépenses du ministère du travail et de la sécurité sociale</b>	
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale .....	p <sup>r</sup> mém.
	Total .....	p <sup>r</sup> mém.

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA VITICULTURE	
		Section 49.0 — <b>Agriculture. — Cours d'eau. — Police sanitaire du bétail. — Mesures économiques et dépenses diverses dans l'intérêt de l'agriculture</b>	
49.0.51.00	21.1	Aldes de reconversion aux propriétaires de clos d'équarrissage devant cesser leur activité conformément à la loi du 6 septembre 1962 ....	900.000
49.0.63.00	17.3	Cours d'eau. — Déviation. Approfondissement et amélioration du cours d'eau « Alzette » entre Esch et Schiffange et de son affluent « Dipbach »: subventions. (9 <sup>e</sup> et dernier crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	pr mém.
49.0.63.01	17.3	Cours d'eau: travaux d'amélioration à exécuter à « l'Alzette » et à ses affluents pour éviter les inondations périodiques des localités de Mersch et d'Ettelbruck: subventions: (2 <sup>e</sup> tranche). (Sans distinction d'exercice) .....	7.000.000
49.0.72.00	21.1	Construction et aménagement d'une installation d'incinération de cadavres d'animaux atteints de maladies infectieuses .....	1.500.000
49.0.72.01	21.1	Police sanitaire du bétail. — Construction et aménagement d'un clos d'équarrissage central. — Acquisition de récipients en aluminium destinés à la collecte des déchets de viande dans les abattoirs communaux et privés et aménagement des emplacements pour les récipients. (11 <sup>e</sup> et dernier crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	10.000.000
49.0.95.00	21.1 34.4	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale en vue de la réalisation des objectifs d'ordre économique visés par la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 .....	188.000.000
		Détail:	
		1) Garantie de l'Etat (art. 10 de la loi d'orientation agricole) .....	pr mém.
		2) Subventions en capital sous forme de bonifications d'intérêts capitalisés pour des dettes d'investissements contractées à titre individuel auprès des instituts de crédit (art. 3 du régl. g.-d. du 8 mai 1968)... fr.	42.000.000
		3) Subventions en principal (art. 11 de la loi d'orientation agricole):	
		a) A titre individuel .....	» 47.000.000
		Aménagement des bâtiments de ferme y compris le logement de l'exploitant, équipement technique et mécanique	
		b) A titre collectif .....	» 94.000.000
		Amélioration de la production et de l'infrastructure de transformation, de stockage et de commercialisation de produits agricoles et viticoles. Création d'une station d'épreuve et de contrôle de l'alimentation du bétail, d'installations d'abattage, de réfrigération et de traitement pour viandes; amélioration de l'infrastructure et de l'équipement des associations et groupe-	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		ments agricoles, horticoles, arboricoles et viticoles	
		4) Subventions aux bureaux d'études et de programmation agricoles .....	fr. 5.000.000
		Total .....	fr. 188.000.000
		Ventilation probable (codes économiques):	
		31 Subventions réduisant les loyers et in- térêts .....	fr. 42.000.000
		32 Autres subventions aux entreprises ..	» 94.000.000
		33 Transferts de revenus aux ménages ..	» 5.000.000
		51 Transferts de capitaux aux entreprises	» 47.000.000
		Total .....	fr. 188.000.000
			207.400.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'agriculture et de la viticulture</b>	
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	900.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	7.000.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	11.500.000
95	Dotation de fonds de réserve .....	188.000.000
	dont: 31 .....	42.000.000
	32 .....	94.000.000
	33 .....	5.000.000
	51 .....	47.000.000
	Total .....	207.400.000

		<b>51 — MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE</b> <b>Section 51.0 — Economie nationale</b>	
51.0.71.00	22.1	Application de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. — Acquisition et aménagement de terrains et de bâtiments par l'Etat, suivant l'article 7 de la loi: dépenses, frais connexes et participation à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	1.000.000
			1.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
	Code		1969 Crédits
		<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
		<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'économie nationale</b>	
	71	Achats de terrains et de bâtiments dans le pays .....	1.000.000
		Total .....	1.000.000
<b>52 — MINISTERE DE L'ENERGIE</b>			
<b>Section 52.0 — Ministère de l'énergie</b>			
52.0.51.00	23.0	Remboursement des fonds avancés par la caisse d'épargne de l'Etat pour la construction d'une ligne électrique de liaison à haute tension Trèves-Heisdorf et du poste de transformation 220 kV à Heisdorf. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.000.000
52.0.51.01	23.0	Extension du réseau d'interconnexion de 65 kV. (3 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	12.000.000
52.0.51.02	23.0	Construction d'une ligne 220 kV Heisdorf-Moulaine (France). (2 <sup>e</sup> tranche: ligne Heisdorf-Schiffflange avec poste 220 kV à Schiffflange). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.000.000
52.0.72.00	23.0	Construction de 2 hangars pour le stockage du matériel d'entretien de l'éclairage routier (2 <sup>e</sup> tranche). (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
52.0.72.01	23.0	Construction d'un réseau de transport du gaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000.000
			71.000.000
	Code		1969 Crédits
		<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
		<b>Regroupement économique des dépenses du ministère de l'énergie</b>	
	51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	68.000.000
	72	Construction de bâtiments dans le pays .....	3.000.000
		Total .....	71.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		53 — ASSAINISSEMENT DE L'EAU ET DE L'AIR (RATTACHE AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS)	
		Section 53.0 — <b>Commissariat à la protection des eaux. — Épuration des eaux</b>	
53.0.95.00	17.3	Épuration des eaux de la Moselle, de la Sûre, de l'Alzette, de la Chiens et de leurs affluents. — Construction de canalisations et de collecteurs. — Construction, agrandissement et perfectionnement des stations d'épuration présentant un intérêt national. — Subventions. — Etudes, honoraires, indemnités. — Acquisition d'instruments et de matériel de laboratoire. — Propagande et éducation de la population dans l'intérêt de la conservation et de la préservation des eaux naturelles. — Frais divers (16 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	55.000.000
		Ventilation probable (codes économiques):	
		11bis Rémunération accessoire .. .. . fr. 100.000	
		12 Achats de biens non durables et de services « 3.500.000	
		63 Transferts de capitaux aux communes .. .. « 11.000.000	
		73 Construction de routes et travaux hydrauliques . . . . . « 40.000.000	
		74 Achats de biens meubles durables .. .. « 400.000	
		Total .....	55.000.000

Code		1969 Crédits
	<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>	
	<b>Regroupement économique des dépenses concernant l'assainissement de l'eau et de l'air</b>	
95	Dotation de fonds de réserve .....	55.000.000
	dont: 11bis .....	100.000
	12 .....	3.500.000
	63 .....	11.000.000
	73 .....	40.000.000
	74 .....	400.000
	Total .....	55.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
<b>Section 54.1 — Aviation. — Aéroport de Luxembourg</b>			
54.1.32.00	20.3	Subside extraordinaire pour couvrir le déficit d'exploitation du réseau à intérêt européen de Luxair. (Crédit non limitatif) .....	4.000.000
54.1.32.01	20.3	Subside extraordinaire pour permettre à Luxair la création et l'établissement de lignes nouvelles .....	p <sup>r</sup> mém.
54.1.73.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Aménagements. — Emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.000.000
54.1.73.01	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Travaux d'aménagement extraordinaires. (Crédit non limitatif) .....	100.000
54.1.74.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Installations de sécurité et de contrôle, équipements, matériel. (Sans distinction d'exercice) .....	4.570.000
54.1.81.00	20.3	Augmentation du capital de Luxair .....	p <sup>r</sup> mém.
			26.670.000
<b>Section 54.2 — Navigation fluviale</b>			
54.2.81.00	20.1	Remboursement des emprunts à long terme contractés par la société du port fluvial de Mertert (art. 5 et 6 dernier al. de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ....	30.813.000
54.2.81.01	20.1	Cession à la société du port fluvial de Mertert de la créance que l'Etat possède sur la S.N. des C.F.L. à la suite de la cession à cette dernière du droit de propriété sur vingt locomotives électriques (article 6, al. 1 <sup>er</sup> de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle). (Sans distinction d'exercice) ..	12.419.000
			43.232.000
<b>54 — MINISTERE DES TRANSPORTS</b>			
<b>Section 54.0 — Chemins de fer</b>			
54.0.32.00	20.4	Remboursement à la S.N. des C.F.L. à valoir sur l'avance faite à l'Etat grand-ducal suivant convention conclue le 13 avril 1964 entre le gouvernement luxembourgeois et la S.N. des C.F.L. (emprunt de 400.000.000 francs) (5 <sup>e</sup> tranche). (Crédit non limitatif) .....	50.000.000
			50.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
---------	-------------	---------	--------------

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des transports</b>		
32	Autres subventions aux entreprises .....	54.000.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	18.100.000
74	Achats de biens meubles durables .....	4.570.000
81	Octrois de crédits et participations aux entreprises .....	43.232.000
	Total .....	119.902.000

(34 et 35) et 55 — MINISTÈRE DES FINANCES			
Section 55.0 — <b>Postes et télécommunications</b>			
55.0.72.00	20.6	Extension des réseaux de télécommunication aériens et souterrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.000.000
55.0.74.00	20.6	Extension des équipements et appareils de bureaux, voies, circuits et postes de télécommunication. (Sans distinction d'exercice) .....	70.000.000
			140.000.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des finances (postes et télécommunications)</b>		
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	70.000.000
74	Achats de biens meubles durables .....	70.000.000
	Total .....	140.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
56.0.72.00	01.2 34.1 Divers codes	<p style="text-align: center;">56 — MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>Section 56.0 — <b>Fonds d'investissements publics administratifs</b></p> <p><b>Notes explicatives</b></p> <p>1) Ce fonds spécial a été créé par l'article 13 de la loi budgétaire de 1968.</p> <p>2) Les lois spéciales d'autorisation votées jusqu'à présent sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— projet N° 1: loi du 22.12.1961 portant autorisation de la construction et de l'aménagement d'un bâtiment à Luxembourg pour les besoins des institutions européennes (C.E.C.A.).</li> <li>— projet N° 2: loi du 15.2.1964 portant autorisation de la construction et de l'aménagement d'un nouveau bâtiment pour les besoins de l'administration des postes et télécommunications à Luxembourg</li> <li>— projet N° 3: loi du 26.2.1965 portant autorisation de la construction et de l'aménagement d'un bâtiment d'administration central à Dudelange</li> <li>— projet N° 4: loi du 16.8.1965 portant autorisation de la construction et de l'aménagement d'un palais de justice pour les institutions internationales (cour de justice européenne) à Luxembourg-Kirchberg</li> <li>— projet N° 5: loi du 1.4.1966 portant autorisation de la construction d'un centre de télécommunications à Luxembourg-gare.</li> </ul> <p>Travaux préparatoires: frais d'études des projets, frais d'acquisition, d'expertise, de démolition; préparation des travaux d'exécution; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)</p> <p><b>Notes:</b></p> <p>a) Le solde disponible à la clôture définitive de l'exercice 1969 sera versé au fonds d'investissements publics administratifs.</p> <p>b) Ce crédit est destiné à financer les dépenses préliminaires à engager préalablement au vote des lois spéciales d'autorisation, y compris, le cas échéant, des acquisitions de terrains et d'immeubles Indispensables dans l'intérêt des constructions envisagées et certains travaux d'urbanisation préalables en rapport avec ces constructions.</p> <p>Il ne peut pas servir à faire face à des dépenses de l'exécution proprement dite des projets à approuver.</p> <p>c) Liste des avant-projets d'investissements administratifs en cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) Construction d'un bâtiment administratif sur le territoire de la ville de Luxembourg</li> <li>2) Construction d'un bâtiment d'administration central pour l'administration des contributions et l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg</li> <li>3) Construction de garages pour les services gouvernementaux</li> <li>4) Construction d'une nouvelle aérogare</li> <li>5) Construction d'un nouveau palais de justice à Luxembourg</li> <li>6) Construction d'une nouvelle chambre des députés à Luxembourg</li> <li>7) Urbanisation du quartier bordé par les rues de Clairefontaine, du Marché-aux-Herbes et du St Esprit</li> </ul>	3.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		8) Construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins des ministères 9) Construction d'un centre administratif à Cap 10) Agrandissement des musées de l'Etat à Luxembourg 11) Construction à Luxembourg-Bonnevoie d'un immeuble avec ateliers et garages pour les services d'exploitation des administrations techniques 12) Construction d'un bâtiment d'administration central pour l'administration des contributions à Esch-sur-Alzette 13) Construction d'un immeuble pour la centralisation des services de la gendarmerie à Luxembourg -Verlorenkost 14) Construction d'un centre culturel à Luxembourg 15) Construction d'un palais des congrès à Luxembourg 16) Transformation de la villa Pauly à Luxembourg 17) Construction d'un nouveau séminaire	
56.0.95.00	{01.2 }34.1 Divers codes	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif) ..... <b>Note.</b> — Un versement par le truchement de cet article ne sera opéré qu'en cas d'excédent de recettes au budget ordinaire.	16.000.000
56.0.95.01	01.2 34.1 Divers codes	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales. (Crédit non limitatif) .....	45.000.000
56.0.95.02	01.2 34.1 Divers codes	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs par des recettes extraordinaires. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
			65.000.000
		<b>Section 56.1 — Fonds d'investissements publics sanitaires</b>  <b>Notes explicatives</b> 1) Ce fonds spécial a été créé par l'article 13 de la loi budgétaire de 1968. 2) La loi spéciale d'autorisation votée jusqu'à présent est la suivante: — projet N° 1: loi du 5.8.1963 autorisant la construction d'un nouveau pavillon à la maison de santé à Ettelbruck.	
56.1.72.00	{16.1 }17.2 }34.1	Travaux préparatoires: frais d'études des projets, frais d'acquisition, d'expertise, de démolition; préparation des travaux d'exécution; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <b>Notes:</b> a) Le solde disponible à la clôture définitive de l'exercice 1969 sera versé au fonds d'investissements publics sanitaires. b) Ce crédit est destiné à financer les dépenses préliminaires à engager préalablement au vote des lois spéciales d'autorisation, y compris, le cas échéant, des acquisitions de terrains et d'immeubles indispensables dans l'intérêt des constructions envisagées et certains travaux d'urbanisation préalables en rapport avec ces constructions. Il ne peut pas servir à faire face à des dépenses de l'exécution proprement dite des projets à approuver.	2.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		c) Liste des avant-projets d'investissements sanitaires en cours: 1) Création d'un centre de gérontologie à la maison de santé à Ettelbruck 2) Agrandissement du centre de gérontologie à Echternach 3) Création d'un centre administratif et médico-social du ministère de la santé publique 4) Construction d'un laboratoire de médecine vétérinaire 5) Réaménagement et modernisation de la station thermale de Mondorf-Etat avec construction des immeubles nécessaires 6) Construction d'une chapelle, d'une salle de fêtes et d'ateliers à l'hospice du Rham à Luxembourg 7) Construction d'un sanatorium pour femmes 8) Construction de 4 nouveaux centres de gériatrie	
56.1.95.00	{ 16.1 17.2 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif) ..... <b>Note.</b> — Un versement par le truchement de cet article ne sera opéré qu'en cas d'excédent de recettes au budget ordinaire.	16.000.000
56.1.95.01	{ 16.1 17.2 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales. (Crédit non limitatif) .....	30.000.000
56.1.95.02	{ 16.1 17.2 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires par des recettes extraordinaires. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
			49.000.000
		<b>Section 56.2 — Fonds d'investissements publics scolaires</b>	
		<b>Notes explicatives</b>	
		1) Cefonds spécial a été créé par l'article 13 de la loi budgétaire de 1968.	
		2) Les lois spéciales d'autorisation votées jusqu'à présent sont les suivantes:	
		— projet N° 1: loi du 9.8.1960 portant autorisation de la construction et de l'aménagement d'un centre d'enseignement professionnel à Luxembourg	
		— projet N° 2: loi du 7.8.1961 portant autorisation de l'agrandissement et de l'aménagement de l'école professionnelle à Esch-sur-Alzette	
		— projet N° 3: loi du 3.11.1961 portant autorisation de l'agrandissement et de l'aménagement du lycée classique à Diekirch	
		— projet N° 4: loi du 20.6.1963 portant autorisation de la construction et de l'aménagement d'un centre de formation ménagère rurale à Mersch	
		— projet N° 5: loi du 19.3.1966 portant autorisation de la construction d'un bâtiment destiné au logement d'un centre d'enseignement professionnel à Ettelbruck	
		— projet N° 6: loi du 1.4.1968 portant autorisation de l'agrandissement de l'école des arts et métiers à Luxembourg	
		— projet N° 7: loi du 1.4.1968 portant autorisation de la construction, de l'équipement et de l'ameublement d'un centre de logopédie à Luxembourg	

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
56.2.72.00	13.2 13.3 13.4 34.1	<p>— projet N° 8: loi du 1.4.1968 portant autorisation de la construction, de l'équipement et de l'ameublement d'un lycée sur le territoire de la ville de Luxembourg</p> <p>— projet N° 9: loi du 27.6.1968 relative à la construction, l'équipement et l'ameublement d'un bâtiment scolaire pour le collège d'enseignement moyen à Luxembourg, y compris l'aménagement des alentours</p> <p>— projet N° 10: loi du 27.6.1968 relative à la construction, l'équipement et l'ameublement d'un bâtiment scolaire pour le collège d'enseignement moyen à Pétange, y compris l'aménagement des alentours</p> <p>— projet N° 11: loi du 27.6.1968 relative à l'agrandissement, à l'équipement et à l'ameublement du lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, y compris l'aménagement des alentours</p> <p>Travaux préparatoires: frais d'études des projets, frais d'acquisition, d'expertise, de démolition; préparation des travaux d'exécution; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)</p> <p><b>Notes:</b></p> <p>a) Le solde disponible à la clôture définitive de l'exercice 1969 sera versé au fonds d'investissements publics scolaires.</p> <p>b) Ce crédit est destiné à financer les dépenses préliminaires à engager préalablement au vote des lois spéciales d'autorisation, y compris, le cas échéant, des acquisitions de terrains et d'immeubles indispensables dans l'intérêt des constructions envisagées et certains travaux d'urbanisation préalables en rapport avec ces constructions.</p> <p>Il ne peut pas servir à faire face à des dépenses de l'exécution proprement dite des projets à approuver.</p> <p>c) Liste des avant-projets d'investissements scolaires en cours:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Construction d'une école technique supérieure à Luxembourg-Kirchberg</li> <li>2) Agrandissement du lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette</li> <li>3) Construction d'écoles moyennes à Luxembourg et Pétange</li> <li>4) Agrandissement du lycée de garçons à Esch-sur-Alzette</li> <li>5) Construction d'un nouveau lycée à Luxembourg-Bonnevoie ou Gasperich</li> <li>6) Construction d'une école hôtelière à Diekirch</li> <li>7) Construction d'un centre professionnel à Grevenmacher</li> <li>8) Construction et aménagement de logements de service et ateliers à la maison d'éducation à Dreibern</li> <li>9) Construction d'un internat pour les besoins de l'institut d'enseignement technique (école technique et école des arts et métiers)</li> <li>10) Construction d'autres écoles moyennes</li> <li>11) Construction d'autres écoles techniques</li> <li>12) Construction d'internats, de cantines et de restaurants scolaires</li> <li>13) Construction d'une école européenne</li> <li>14) Agrandissement du lycée de jeunes filles à Luxembourg</li> <li>15) Agrandissement du lycée classique d'Echternach</li> </ol>	3.000.000
56.2.95.00	13.2 13.3 13.4 34.1	<p>Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif) .....</p> <p><b>Note.</b> — Un versement par le truchement de cet article ne sera opéré qu'en cas d'excédent de recettes au budget ordinaire.</p>	16.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
56.2.95.01	13.2 13.3 13.4	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales. (Crédit non limitatif) .....	45.000.000
56.2.95.02	34.1 13.2 13.3 13.4 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires par des recettes extraordinaires. (Crédit non limitatif) .....	1.000.000
			65.000.000
<b>Section 56.4 — Bâtiments de l'Etat. — Propriétés bâties et autres</b>			
56.4.72.00	13.2	Ancien athénée à Luxembourg. — Travaux de transformation et de modernisation dans l'intérêt de la nouvelle affectation de l'immeuble. — Aménagement des abords (6 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.000.000
56.4.72.01	13.2	Institut pédagogique et autres services dépendant du département de l'éducation nationale logés dans l'ancien camp militaire à Walferdange. — Travaux de transformation, d'adaptation et de modernisation (3 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
56.4.72.02	13.4	Ecole agricole à Ettelbruck. — Agrandissement des bâtiments de l'internat de l'école, y compris accès et alentours. (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
56.4.72.03	{ 13.2 13.3	Construction de pavillons scolaires préfabriqués pour les besoins de divers établissements de l'enseignement secondaire, moyen et professionnel. — Aménagement des cours de récréation. (Sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
56.4.72.04	13.7	Aménagement d'un bâtiment des anciennes casernes du St-Esprit pour les besoins des archives de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	1.500.000
56.4.72.05	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Bâtiments, hangars, logements de service. — Etudes et honoraires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.500.000
56.4.72.06	21.1	Construction et aménagement à Grevenmacher d'un immeuble pour bureaux et logement de service à l'usage de l'inspection de la navigation fluviale et de la perception des péages du service de la navigation (Sans distinction d'exercice) .....	1.500.000
56.4.72.07	23.0	Centrale hydro-électrique de Rosport. — Construction de logements de service. (Sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
56.4.72.08	16.1	Maisons de retraite. — Construction et adaptation d'immeubles (20 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	20.000.000
56.4.72.09	17.2	Sanatorium de Vianden. — Construction d'un pavillon de séjour et de loisir .....	3.000.000
56.4.72.10	16.1	Construction d'un pavillon préfabriqué pour les besoins de la maison de santé à Ettelbruck (1 <sup>re</sup> tranche) .....	4.000.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
56.4.72.11	22.5	Aménagement d'un passage couvert en continuation de la promenade de la corniche dans le bâtiment des archives de l'Etat, sis au plateau du St-Esprit, y compris l'adaptation des abords. (Sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
56.4.74.00	13.2	Ancien athénée à Luxembourg. — Equipement mobilier dans l'intérêt de la nouvelle affectation de l'immeuble. (Sans distinction d'exercice)	p <sup>r</sup> mém.
56.4.74.01	13.2	Institut pédagogique et autres services dépendant du département de l'éducation nationale logés dans l'ancien camp militaire à Walferdange. — Equipement mobilier. (Sans distinction d'exercice) .....	500.000
56.4.74.02	13.4	Ecole agricole à Ettelbruck. — Agrandissement des bâtiments de l'internat de l'école: équipement et mobilier. (Sans distinction d'exercice).	500.000
56.4.74.03	13.2 13.3	Equipement et ameublement de locaux et de pavillons scolaires pré-fabriqués pour les besoins de divers établissements de l'enseignement secondaire, moyen et professionnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
56.4.74.04	13.7	Equipement mobilier d'un bâtiment des anciennes casernes du St-Esprit pour les besoins des archives de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) ..	500.000
56.4.74.05	16.1	Maisons de retraite. — Equipement mobilier. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
			45.000.000
		<b>Section 56.5 — Ponts et chaussées. — Voirie. Rivières navigables et flottables. — Constructions, réparations et travaux se rapportant à des biens du domaine public et autres détruits ou endommagés par faits de guerre. — Canalisation de la Moselle</b>	
56.5.51.00	20.2	Participation de l'Etat dans les frais de modernisation et de suppression du gardiennage des passages à niveau sur les lignes de la S.N. des C.F.L. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000
56.5.63.00	20.1	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage à la Moselle. — Dépenses et subsides. (Sans distinction d'exercice) ..	2.000.000
56.5.71.00	20.2	Construction d'une nouvelle route entre Schengen et Remich. — Acquisition d'emprises et dépenses accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	1.250.000
56.5.71.01	{20.2 {23.0	Reconstruction de diverses routes dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique de l'Our. — Acquisition d'emprises et dépenses accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	300.000
56.5.71.02	20.1	Port fluvial de Merttert. — Acquisition d'emprises et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
56.5.73.00	20.2	Redressement, aménagement et mise en état de la voirie de l'Etat comprenant notamment les routes à grande circulation y compris l'acquisition d'emprises ainsi que les dépenses accessoires; divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice) .....	95.000.000
56.5.73.01	20.2	Construction d'une nouvelle route entre Schengen et Remich (9 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
56.5.73.02	20.5	Travaux internationaux à intérêt commun. ....	p <sup>r</sup> mém.
56.5.73.03	20.2 23.0	Participation de l'Etat dans la reconstruction de diverses routes entrant dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique de l'Our (10 <sup>e</sup> crédit). (Sans distinction d'exercice) .....	1.000.000
56.5.73.04	20.2 24.1	Réparation des dégâts causés par faits de guerre aux ouvrages d'art de la voirie en général, ainsi que les dépenses accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.000.000
56.5.73.05	20.1	Port fluvial de Merttert. — Déplacement et aménagement de la voirie d'accès et de desserte. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500.000
56.5.73.06	20.2	Canalisation de la Moselle. — Redressement de la voirie, adaptation des systèmes de canalisation, aménagement d'aires de stationnement. (Sans distinction d'exercice) .....	8.000.000
56.5.73.07	20.2	Travaux à exécuter dans l'intérêt de l'étude hydro-géologique du sous-sol du pays. Forages de reconnaissance. Etudes géophysiques. Essais de pompage. Achat d'instruments et de matériaux. Frais d'honoraires, divers et Imprévus (2 <sup>e</sup> tranche). (Sans distinction d'exercice) .....	600.000
56.5.73.08	20.2	Construction de passages supérieurs et de passages inférieurs dans l'intérêt de la suppression de passages à niveau et de gares sur les lignes de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Sans distinction d'exercice) .....	13.000.000
56.5.73.09	20.2	Aménagement des itinéraires à trafic international d'après les directives de la déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international signée à Genève le 16 septembre 1950, ainsi que les dépenses accessoires; divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice) .....	25.000.000
56.5.81.00	20.1	Participation de l'Etat dans la société du port de Merttert-Grevenmacher	p <sup>r</sup> mém.
56.5.82.00	20.1	Indemnisation des dégâts causés par l'usage d'explosifs lors des travaux de canalisation de la Moselle: avances remboursables à faire par l'Etat	2.000.000
			157.150.000

Article	Code fonct.	LI BELLE	1969 Crédits
<b>Section 56.6 — Fonds des routes</b>			
56.6.95.00	20.2	Alimentation du fonds des routes créé par la loi du 16.8.1967. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000.000
		<b>Programme de 1969:</b>	
		I. a) Achèvement de la route d'Esch-sur-Alzette avec contournement de Leudelange et raccordement au contournement de la ville de Luxembourg	
		b) Contournement de la ville Luxembourg, tronçon entre la route Luxembourg-Arlon et la route Luxembourg-Frisange	
		II. a) Raccordement de la route N° E 42 au plateau de Kirchberg	
		b) Raccordement de la route N° E 42 au réseau allemand avec contournement de la ville d'Echternach	
			10.000.000
<b>Section 56.7 — Barrages de la haute Sûre et de la basse Sûre</b>			
56.7.14.00	23.0	Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre. — Frais de parachèvement .....	1.000.000
56.7.14.01	23.0	Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre près de Rosport. — Frais de parachèvement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.700.000
56.7.71.00	23.0	Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre. — Acquisition d'emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.
56.7.71.01	23.0	Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre près de Rosport. — Acquisition d'emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	300.000
56.7.73.00	23.0	Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre. — Construction d'accès et travaux hydrauliques. (Sans distinction d'exercice) .....	1.000.000
56.7.73.01	23.0	Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre près de Rosport. — Construction d'accès et travaux hydrauliques. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000
			4.200.000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses du ministère des travaux publics</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
14	Réparation et entretien, n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	2.700.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	2.000.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	2.000.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	2.350.000
72	Construction de bâtiments dans le pays.....	49.500.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	150.300.000
74	Achats de biens meubles durables .....	3.500.000
81	Octrois de crédits et participations aux entreprises .....	p <sup>r</sup> mém.
82	Octrois de crédits aux ménages.....	2.000.000
95	Dotation de fonds de réserve.....	181.000.000
	dont: 12.....	1.000.000
	71.....	2.300.000
	72.....	171.000.000
	73.....	6.700.000
	Total .....	395.350.000

	Total des dépenses du chapitre IV.....	1.302.542.000
--	--	---------------

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses extraordinaires</b>		
10	Postes non ventilés .....	—
12	Achats de bien non durables et de services .....	40.000
13	Achats de biens militaires durables (y compris les contributions aux travaux d'infrastructure O.T.A.N.) .....	30.700.000
14	Réparation et entretien, n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	2.700.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	54.000.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale .....	p <sup>r</sup> mém.
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	120.920.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	10.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	125.520.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	14.450.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	146.500.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	168.400.000
74	Achats de biens meubles durables .....	78.070.000
81	Octrois de crédits et participations aux entreprises .....	43.232.000
82	Octrois de crédits aux ménages .....	2.000.000
83	Octrois de crédits et participations à l'étranger .....	50.000.000
91	Amortissements de la dette publique consolidée .....	42.000.000
95	Dotation de fonds de réserve .....	424.000.000
	dont: 11bis .....	100.000
	12 .....	4.500.000
	31 .....	42.000.000
	32 .....	94.000.000
	33 .....	5.000.000
	51 .....	47.000.000
	63 .....	11.000.000
	71 .....	2.300.000
	72 .....	171.000.000
	73 .....	46.700.000
	74 .....	400.000
	<b>Total .....</b>	<b>1.302.542.000</b>

**Résumé:**

Total du chapitre III .....	9.797.420.000
Total du chapitre IV .....	1.302.542.000
Total général du budget des dépenses ..	11 099962000

Code		1969 Crédits
<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>		
<b>Regroupement économique des dépenses ordinaires et extraordinaires</b>		
10	Postes non ventilés .....	41.600.000
11	Salaires et charges sociales .....	3.143.769.000
12	Achats de biens non durables et de services .....	622.360.000
13	Achats de biens militaires durables (y compris les contributions aux travaux d'infrastructure O.T.A.N.) .....	39.900.000
14	Réparation et entretien, n'augmentant pas la valeur, de routes et d'ouvrages hydrauliques .....	81.610.000
21	Intérêts de la dette des pouvoirs publics .....	500.411.000
31	Subventions réduisant les loyers et intérêts .....	44.750.000
32	Autres subventions aux entreprises .....	1.072.079.000
33	Transferts de revenus aux ménages .....	427.309.000
34	Transferts de revenus à l'étranger .....	323.788.000
-36	Remboursements sur impôts indirects .....	228.051.000
-37	Remboursement sur impôts directs et contributions à la sécurité sociale .....	1.000
42	Transferts de revenus à la sécurité sociale .....	1.596.042.000
43	Transferts de revenus aux communes et organismes assimilés .....	940.560.000
44	Transferts de revenus à l'enseignement libre .....	10.706.000
45	Transferts de revenus aux organismes de droit public intervenant dans l'organisation de l'économie .....	8.775.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises .....	253.490.000
52	Transferts de capitaux aux ménages .....	1.745.000
53	Transferts de capitaux à l'étranger .....	8.050.000
-57	Remboursements sur impôts sur le patrimoine .....	1.000
62	Transferts de capitaux à la sécurité sociale .....	1.403.000
63	Transferts de capitaux aux communes et organismes assimilés .....	229.960.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays .....	26.350.000
72	Construction de bâtiments dans le pays .....	213.200.000
73	Construction de routes et travaux hydrauliques .....	243.500.000
74	Achats de biens meubles durables .....	137.715.000
81	Octrois de crédits et participations aux entreprises .....	43.932.000
82	Octrois de crédits aux ménages .....	22.400.000
83	Octrois de crédits et participations à l'étranger .....	52.500.000
91	Amortissements de la dette publique consolidée .....	326.505.000
95	Dotations de fonds de réserve .....	457.500.000
	dont: 11 bis .....	100.000
	12 .....	4.500.000
	31 .....	42.000.000
	32 .....	94.000.000
	33 .....	5.000.000
	51 .....	47.000.000
	63 .....	11.000.000
	71 .....	2.300.000
	72 .....	171.000.000
	73 .....	46.700.000
	74 .....	400.000
	<b>Total .....</b>	<b>11099 962000</b>



Article	Code fonct.	LIBELLE	1969 Crédits
		<b>B. — Dépenses pour ordre</b> (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)	
		<i>a) U.E.B.L.</i>	
1	—	Dépenses concernant l'union économique ..... Détail:	1.360.000.000
		1) Restitution de droits indûment perçus et sommes à verser éventuellement à la Belgique suivant décompte (excédents de recettes réalisées par le Grand- Duché) ..... p <sup>r</sup> mém.	
		2) Part du Grand-Duché dans les recettes nettes de l'U.E.B.L. et sommes reçues en exécution de l'article 8 de la conven- tion coordonnée (article 65.5.36.00 du chapitre 1 <sup>er</sup> )..... fr. 1.360.000.000	
		Total ..... fr. 1.360.000.000	
2	—	Dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 12 septembre 1950.....	25.000.000
		Détail:	
		1) Restitution de droits d'accise en 1969 . fr. 6.000.000	
		2) Transferts des droits ..... p <sup>r</sup> mém.	
		3) Transferts du rendement net au chapitre 1 <sup>er</sup> , article 65.1.36.03 ..... » 19.000.000	
		Total ..... fr. 25.000.000	
3	—	Exécution des articles 2 et 3 de la convention du 23 mai 1935, instituant entre le Grand-Duché et la Belgique un régime commun en matière de réglementation des importations et des exportations .....	3.072.000
		<i>b) P. et T.</i>	
4	—	Postes. — Dépenses brutes y compris les remboursements aux offices étrangers .....	216.000.000
5	—	Télégraphes. — Dépenses brutes y compris les remboursements aux offices étrangers .....	25.600.000
6	—	Téléphones. — Dépenses brutes y compris les remboursements aux offices étrangers .....	408.000.000
		<i>c) Communes</i>	
7	—	Versement, aux communes, du produit des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux .....	450.000.000
			2.487.672.000

**Règlement grand-ducal du 22 avril 1969 portant exécution de la loi du 22 avril 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969**

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi du 22 avril 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969;

Notre conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre ministre des finances et après délibération du gouvernement en conseil;

**Arrêtons:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les membres du gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1969. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

**Art. 2.** Les dépenses à charge des crédits communs des articles 01.0.11.04, 01.0.11.05 et 01.0.12.00 du budget des dépenses ordinaires sont ordonnancées conjointement par le ministre de la fonction publique et les ministres compétents pour l'engagement de la dépense. Les dépenses à charge des crédits des articles 04.1.12.03 et 04.1.12.04 du budget des dépenses ordinaires sont ordonnancées conjointement par le ministre des finances et les ministres compétents pour l'engagement de la dépense.

**Art. 3.** Les membres du gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*Les Membres du Gouvernement,*

Palais de Luxembourg le 22 avril 1969  
**Jean**

**Pierre Werner**  
**Eugène Schaus**  
**Jean-Pierre Buchler**  
**Jean Dupong**  
**Madeleine Frieden**  
**Gaston Thorn**  
**Marcel Mart**